



Section des unités de recherche

Section des unités de recherche



Dossier d'évaluation  
d'une unité de recherche  
Vague E : campagne d'évaluation 2013-2014

Nom de l'unité : Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales

Acronyme : CESDIP

Nom du directeur pour le contrat en cours : Jobard

Nom du directeur pour le contrat à venir :

Type de demande :

Renouvellement à l'identique

Restructuration

Création ex nihilo

Choix de l'évaluation interdisciplinaire de l'unité de recherche :

Oui

Non

# Dossier d'évaluation

## 1. Présentation de l'unité

Le CESDIP est un laboratoire de recherches du CNRS, un service d'études du ministère de la Justice et, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, un laboratoire de l'Université de Versailles-Saint-Quentin. Il est né officiellement en 1983 mais a en réalité une histoire plus ancienne. La genèse du CESDIP s'inscrit en effet dans la timide renaissance de la sociologie du crime après la Seconde Guerre mondiale, à l'initiative de Henri Lévy-Bruhl et de son élève André Davidovitch, qui a posé avec Raymond Boudon les premières bases d'une sociologie de la justice pénale. Mais ce secteur de la recherche en sciences sociales demeure alors marginal. À partir du milieu des années 1960, la recherche criminologique française bénéficie de la politique volontariste du ministère de la Justice, allié à la Direction Générale à la Recherche Scientifique et Technique.

Après le Centre de Recherches sur la Délinquance Juvénile de Vaucresson, le ministère de la Justice crée le Service d'Études Pénales et Criminologiques (SEPC) à la fin de l'année 1968, à l'initiative de Philippe Robert. Outre une mission d'études et de recherches, le SEPC se voit confier la gestion du *Compte Général de l'Administration de la Justice* (la statistique judiciaire). Le SEPC établit d'emblée de solides liens en Europe et au Canada au travers d'un réseau qui débouchera sur la création en 1977 de la revue internationale *Déviance et Société*.

Par décret n°83-926 du 20 octobre 1983, le SEPC s'adjoint, en plus de celle du ministère de la Justice, la tutelle du CNRS. Durant les années qui suivent, l'État encourage et finance le développement de la recherche dans des domaines particuliers : police et sécurité (création de l'Institut des hautes études de la sécurité intérieure en 1991), les drogues (création de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies en 1993), la délinquance juvénile et sa prévention (dans le cadre de la Délégation interministérielle à la ville), la sécurité routière (dans le cadre de la Délégation interministérielle à la sécurité routière) et la justice (création de la Mission de Recherche « Droit et Justice » en 1994). Le CESDIP, comme on le verra dans ce rapport, est souvent associé à ces organismes. Le CESDIP poursuit par ailleurs son développement international, en particulier par la création en 1986 du GDRE GERN (Groupe européen de recherche sur les normativités), qui abrite aujourd'hui une soixantaine d'unités de recherche à travers l'Europe et fut le moteur de CRIMPREV, le seul projet de criminologie prévu par le 6<sup>e</sup> PCRD.

En 2006, le CESDIP s'adjoint une troisième tutelle, l'Université de Versailles-Saint-Quentin (UVSQ). Sur décision du ministère de la Justice (qui héberge le laboratoire et lui fournit l'essentiel de ses crédits de fonctionnement), le CESDIP fut implanté en 1995 à Saint-Quentin-en-Yvelines afin d'encourager les liens avec l'université naissante. Le lien avec l'UVSQ s'est d'abord établi par le biais des enseignements de L. Mucchielli, Ph. Robert, F. Jobard et d'autres, puis par la direction de 2 thèses de sociologie, soutenues sous la direction de Ph. Robert respectivement en 2007 et 2008 (Patricia Benec'h Le Roux et Marwan Mohammed), et d'une thèse en co-tutelle avec l'Université de Freiburg (J. Gauthier) dans le cadre du Laboratoire européen associé « Délinquances », structure qui associait l'UMR CLERSÉ, le Max Planck Institut für Strafrecht et le CESDIP. L'association avec l'UVSQ s'est concrétisée par un poste de maître de conférences de science politique ouvert en 2009 (E. Blanchard), l'affectation au CESDIP de 4 collègues de la Faculté de droit et science politique (L. Boussaguet, X. Crettiez, J. de Maillard, P. Hassenteufel) puis la création d'une chaire avec le CNRS en sociologie quantitative (Fr. Vesentini), l'affectation par mutation d'un maître de conférences science politique (P.-Y. Baudot, en remplacement de L. Boussaguet, qui avait obtenu l'agrégation de science politique) et enfin l'ouverture d'un poste d'ingénieur en calcul scientifique (2014). À ce jour, Jacques de Maillard, professeur de science politique à l'UVSQ, est directeur-adjoint du CESDIP.

Enfin, l'ancrage universitaire du CESDIP est amplifié par son intégration dans le ressort de l'Université Paris-Saclay, investissement d'excellence (2013-2016), et notamment sa participation au Lidex ISIS (Interactions between Science, Innovation, Society), dont Fabien Jobard est directeur-adjoint, sa participation au Lidex Institut de la société numérique, à l'équipement CASD ou aux activités du Sénat académique (dont Frédéric Vesentini et Fabien Jobard sont membres élus).

Le CESDIP n'est pas organisé en équipes cloisonnées. Diverses thématiques y sont travaillées, que nous présenterons (en suivant le découpage AERES) dans la deuxième partie du présent rapport. Dans ce qui suit, nous balayons les **thèmes scientifiques transversaux**, qui sont les préoccupations intellectuelles communes à la plupart des thématiques développées dans le laboratoire. Ces préoccupations sont inscrites dans l'histoire du CESDIP et en constituent le patrimoine scientifique.

### 1. La quantification

L'une des plus anciennes traditions scientifiques du CESDIP est la quantification. Dans un double sens : contribution à la mesure des phénomènes criminels ou déviants ; contribution à l'interrogation sur les instruments et les politiques de mesure. On se souvient qu'à l'origine, le CESDIP s'était vu confier, outre sa mission d'études et de recherches, la gestion du *Compte Général de l'Administration de la Justice*, soit l'une des plus anciennes séries statistiques administratives françaises. À cette même époque, des pans entiers de la pénalité ont également fait l'objet de tentatives de quantification, qu'il s'agisse de la délinquance juvénile (violence en bandes), du coût du crime ou des représentations collectives de la justice.

Dans les années 1980, le traitement des statistiques judiciaires à partir de la méthodologie des « filières pénales » proposée par Br. Aubusson de Cavarlay fera du CESDIP l'un des rares lieux de production en France de recherches sur la « production pénale », c'est-à-dire sur les populations et les délits que la justice poursuit, ne poursuit pas ou condamne ; recherche qui est en plein essor alors aux États-Unis sous l'appellation de « *sentencing* ». Le milieu des années 1980 puis les années 1990 verront le CESDIP importer et adapter les enquêtes dites de victimation (nationales, puis régionales ou locales), qui permettent d'appréhender la criminalité enregistrée, mais la criminalité déclarée par les résidents français.

De fait, le CESDIP a acquis une place institutionnelle singulière dans le paysage français, puisqu'il est le seul centre qui ait produit une quantification réflexive précoce sur les phénomènes de déviance, et en même temps poursuivi l'œuvre cumulative de mesure. Le CESDIP est sur ces questions un interlocuteur incontournable des pouvoirs publics.

De 2008 à 2013, le CESDIP a engagé un effort particulièrement soutenu dans la production d'instruments de quantification réflexive sur les **évolutions du crime, le sentiment d'insécurité et la sociologie des victimes** (et non-victimes). En termes institutionnels, le CESDIP exploite les résultats des enquêtes INSEE de victimation (échelle nationale) et les résultats des enquêtes IAURIF (Île-de-France). Le CESDIP a sur fonds propres engagé une ingénieure statisticienne (F. Jouwhari, CDD de 3 ans) affectée au traitement de l'enquête régionale et un post-doc de 6 mois, B. Benbouzid (aujourd'hui maître de conférences à l'Université de Marne-la-Vallée), sur l'histoire des enquêtes de victimation en France. L'UVSQ a largement prêté son concours à cet effort. Tout d'abord en créant un poste d'ingénieur de recherche de un an, avant l'ouverture d'un concours en calcul statistique (2014). Ensuite en soutenant, en 2011, une chaire destinée à l'analyse quantitative en sociologie pénale, qu'occupe Fr. Vesentini, maître de conférences en sociologie à l'UVSQ. Enfin par les contrats doctoraux obtenus au sein de l'école doctorale CRIT, pour la thèse de Mathieu de Castelbajac (2010) sur l'histoire des enquêtes de victimation en Europe et en Amérique, et la thèse de Bénédicte Féry (2011) sur le nouveau système de gestion des parquets français.

Ces efforts permettent au CESDIP d'offrir à la communauté scientifique et aux interlocuteurs publics une **sérialisation des délinquances** ; une **analyse géosociale** unique de l'insécurité et de sa perception en Île-de-France ; un travail critique sur la **production des savoirs** en ce domaine, notamment *via* le post-doc de B. Benbouzid, la thèse de Mathieu de Castelbajac ou les travaux réflexifs de R. Zauberman et Ph. Robert, et ceux de Fr. Ocqueteau. La mission d'information et d'évaluation de la Commission des Lois de l'Assemblée nationale, présidée par le député Le Bouillonnet, a, fin 2012 procédé à l'audition de plusieurs chercheurs du CESDIP sur l'appareil actuel de mesure de la délinquance (Ph. Robert R. Zauberman, Br. Aubusson, Fr. Ocqueteau, Ch. Mouhanna et J.-H. Matelly), et confié au CESDIP le soin de rédiger son annexe scientifique.

La chaire Vesentini permet de prolonger le travail engagé depuis le début des années 1970 par Br. Aubusson de Cavarlay autour du *Compte général* et des données des parquets français (série dite « **Base Davido** », du nom d'André Davidovitch). Le projet sur les **transformations des modes d'opérer de la justice pénale (1984-2010)** s'inscrit dans cette veine, qui met en œuvre une analyse des tendances lourdes de la justice pénale en y introduisant une dimension spatiale. Parallèlement, la participation d'A. Kensey, Br. Aubusson de Cavarlay et Fr. Vesentini à l'ANR SCIENCEPEINE double l'effort de sérialisation des données statistiques historiques par un travail portant spécifiquement sur **l'histoire de longue durée de la détention en France**.

Prolongeant les traditions ouvertes dans les années 1970 de recherche focalisée sur des pans plus étroits de la pénalité, le CESDIP a déployé un effort vers la mesure de phénomènes spécifiques.

On peut citer l'intérêt tout particulier pour la mesure de la structure raciale ou ethnique de la production pénale, comme le travail original de F. Jobard, R. Lévy et S. Névanen sur les **contrôles d'identité** à Paris, mené sur traitement de données d'enquête, ou le travail de F. Jobard et S. Névanen sur les **discriminations à l'audience**, mené sur données administratives recodées. Br. Aubusson de Cavarlay, en charge de l'animation d'un groupe de chercheurs auprès du Contrôleur général des lieux de privation de liberté (2009-2010) et président depuis 2012 de la Commission de suivi de la détention provisoire, assure le traitement des données statistiques (publiées et non publiées) sur la détention provisoire, l'exécution des peines privatives de liberté et les autres formes de **privation de la liberté**. Toujours sur les condamnations, A. Kensey poursuit son travail sur le **suicide en prison**, et le traitement en **cohorte** d'un échantillon de libérés de prison de 2002, portant en particulier le regard sur les libérés conditionnels et les auteurs d'agression sexuelle. Le travail de L. Mucchielli sur les **violences** (notamment délinquance juvénile, viols,

homicides), celui qu'il a mené avec V. Le Goaziou sur les **viols**, travaux synthétisés dans son ouvrage de 2011, illustrent de la permanence de ces questionnements.

Concernant nos **investissements de long terme**, il faut souligner que le CESDIP est partenaire de l'Equipex CASD (Paris-Saclay - F. Jobard y est au comité scientifique). La coopération avec cet équipement permet à terme le croisement de nos données avec d'autres enquêtes. Sur la victimation et le sentiment d'insécurité, la coopération s'est engagée en septembre 2013 avec le Printemps et le LSQ-CREST au sein du Lidex ISIS. Enfin, le CESDIP contribue à la conception et la direction d'un Master de l'Université Paris-Saclay consacré à la quantification (également avec le LSQ-CREST et le Printemps).

Le CESDIP a conquis dans ces domaines une **excellence internationale** manifestée, en premier lieu, par les publications en anglais ou en français sur la mesure du crime, l'insécurité, le sentiment d'insécurité, dans le cadre du 6<sup>e</sup> PCRD européen intitulé CRIMPREV, dirigé par le GERN. Le CESDIP est également partenaire depuis 1996 du projet *European Sourcebook* (aujourd'hui porté par le **contrat européen DECODEUR, A. Kensey, Br. Aubusson de Cavarlay**), qui travaille à la production de données européennes en matière de décisions judiciaires.

## 2. Transformation des institutions pénales et des professions qui leur sont liées

Dans le cadre d'une interrogation sur les transformations de l'État, des politiques publiques et de leurs conséquences sur les professions, le CESDIP a ouvert de nombreux chantiers visant à cerner les modalités effectives de ces changements sur les institutions que sont la police et la Justice pénale. Leur caractère particulier au sein de l'État -monopole de la force légitime, pouvoir régalien de sanction- ne les a pas préservées de remises en cause managériales. Sous les effets de nombreuses réformes qui ont, de manière très publicisée - fin de la police de proximité - ou plus discrète - accélération de la procédure pénale - profondément changé leur environnement et les conditions d'exercice de leur métier, les différents professionnels, juges, magistrats, personnels pénitentiaires, habitués à fonctionner dans des cadres très réglementés mais qui laissaient néanmoins une large part d'autonomie dans le travail, se sont vus contraints de s'adapter à de nouvelles exigences de productivité, à de nouveaux modes d'évaluation de leur travail, et à l'émergence de nouveaux acteurs dans leur champ de compétence. L'introduction d'outils de mesure d'activité, les restrictions budgétaires et les exigences de rendre des comptes au public - *accountability*- ont amené ces professionnels à intégrer des enjeux qui dépassent les objectifs traditionnels de leur métier. Le développement d'organisations concurrentes, telles que les polices municipales ou les sociétés de sécurité privée, participe aussi de cette fragilisation des institutions régaliennes. Les tentations de repli sur soi traversent toujours la police et la justice, certes favorisées par l'existence de corps professionnels à l'identité forte, qui deviennent difficiles à maintenir. L'émergence de nouvelles professions - médiateurs, conseillers d'insertion et de probation, experts de divers ordres, responsables locaux des questions de sécurité - oblige les anciennes à se redéfinir.

Comme on le verra dans la déclinaison des axes thématiques, le CESDIP a constamment interrogé les interactions entre organisations et entre professionnels. Par exemple, **les forces de police** intègrent aujourd'hui les exigences locales dans leur action, ébranlant le modèle pyramidal jacobin qui constitue l'ossature essentielle de leur fonctionnement (J. de Maillard, T. Le Goff, Ch. Mouhanna). L'**appareil judiciaire** n'est pas non plus épargné. Soumis à une demande croissante, liée à la **judiciarisation** des interactions dans tous les champs du social et à une **pénalisation** élargie des activités déviantes, il doit mêler aux principes généraux qui guident traditionnellement son action des exigences de rendement (Ch. Mouhanna, B. Fery). Les magistrats du pénal se trouvent enserrés dans une **logique de chaîne pénale** qui les rend dépendants de multiples acteurs : policiers, experts, personnels pénitentiaires. Mais ces acteurs eux-mêmes s'inscrivent dans une interdépendance qui les invite à repenser et redéfinir leurs missions. De nombreux travaux de thèse effectués au CESDIP s'intéressent à ces redéfinitions, qui touchent les **conseillers d'insertion et de probation** (thèses soutenue de X. de Larminat, en cours de J.-Fr. Lablé) ou les **experts psychiatriques** (J. Boirot). D'autres recherches concernent l'émergence de **nouveaux métiers** (Fr. Ocqueteau, T. Le Goff, C. Gayet-Viaud, V. Levan, J. de Maillard). Enfin, toute une série de travaux portent sur les **interactions** entre policiers et médiateurs (J. de Maillard), éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse et surveillants (Fr. Bailleau), entre policiers et magistrats ou magistrats et personnels pénitentiaires (Ch. Mouhanna).

En lien avec la quantification, le CESDIP intègre également la question de la mesure et de l'**évaluation chiffrée** dans le management des institutions pénales et les politiques publiques. En effet, tant dans l'appareil policier (J.-H. Matelly, Ch. Mouhanna, E. Didier, J. de Maillard) que dans l'appareil judiciaire (Ch. Mouhanna), les données produites sont utilisées comme instruments de contrôle de l'activité des professionnels.

L'affiliation du CESDIP au ministère de la Justice ainsi que les contacts entretenus avec les institutions policières comme avec les collectivités locales voient les chercheurs en position d'accompagner les acteurs et les décideurs de ces diverses institutions. Les mouvements de réforme, qui s'inscrivent dans des temporalités dépendantes de l'actualité plus que de choix rationnels purs, demandent **une réflexion et une évaluation** auxquelles le CESDIP est invité à participer. Les collectivités locales (J. de Maillard, T. Le Goff), les instances de formation ou

d'évaluation (ENSP, ENM, IGPN, Direction des ressources et des compétences de la Police nationale, Direction des Affaires Criminelles et des Grâce, Direction des Services Judiciaires, Direction de l'Administration Pénitentiaire, Commissions de l'Assemblée nationale) font appel à nos chercheurs et doctorants pour participer à la réflexion sur les conséquences de ces transformations.

Afin d'élargir la portée de ses travaux, le CESDIP s'emploie à les intégrer dans une démarche de comparaison. Celle-ci prend deux formes principales :

- Une dimension comparative internationale avec des **recherches européennes** sur le management et les transformations organisationnelles de ces institutions pénales (Projet européen COMPOSITE, Travaux sur le temps judiciaire en France et en Belgique, programme Vesentini franco-belge, ANR REFMANPOL). À travers le GERN et la participation à de nombreux colloques et ouvrages internationaux, cette volonté de réfléchir dans un cadre européen, voire international (Inde, Brésil, USA) est affirmée régulièrement

- Une **dimension intersectorielle** offrant l'opportunité de comparer les évolutions constatées dans nos champs avec d'autres domaines de l'action publique, notamment la santé. On citera en particulier le programme de séminaire Compinsect animé par J. de Maillard et P. Hassenteufel, qui a pour objet de comparer terme à terme les politiques publiques du domaine de la sécurité et du pénal et celles du domaine de la santé et de la protection sociale, et la participation à des séminaires et ouvrages collectifs (ouvrage dirigé par Coton et Proteau sur l'écriture dans les métiers de l'encadrement, séminaire de Florent Champy avec Ch. Mouhanna, ouvrage dirigé par de Maillard et Surel aux Presses de Sciences po). Il est en effet intéressant de constater que les problématiques du management, de la mesure de l'activité, de la redéfinition des professions se retrouvent dans l'ensemble de ces champs. Le CESDIP, malgré sa spécialisation, ou grâce à elle, participe pleinement à ces questionnements d'ensemble.

### 3. Savoirs sur le crime et la déviance

Le CESDIP est pour ainsi dire le seul laboratoire de sociologie pénale en France, ce qui l'a depuis le départ amené à interroger la nature et les frontières de cette discipline et à interroger ses objets centraux : le crime et la déviance. À sa genèse, à la fin des années 1960 et durant les années 1970, le CESDIP s'est attaché à produire une connaissance indépendante d'un point de vue naturaliste sur le crime, dont la version la plus élaborée alors était promue sous l'appellation de « criminologie du passage à l'acte ». Au contraire, sous l'influence de la sociologie nord-américaine de l'époque, le CESDIP a contribué à produire une sociologie de la réaction sociale au crime et à la déviance, c'est-à-dire une appréhension de ces phénomènes qui ne soit pas dissociée des mécaniques de qualification et de traitement. Puis, parce que le laboratoire est un **laboratoire de sociologie pénale** (avant d'être un laboratoire de sociologie de la déviance), le CESDIP a privilégié une préoccupation pour les institutions en charge des déviances, et pour les savoirs dont elles s'arment.

La production et à la circulation des savoirs sur le crime, puis les usages qui en sont faits par les institutions judiciaires et les circulations qui s'opèrent entre les champs professionnels et les champs académiques, sont au cœur de nos préoccupations. Les travaux menés par notre ancien directeur L. Mucchielli sur **l'histoire de la criminologie** en France ou la *Revue d'histoire des sciences humaines* qu'il avait fondée et que nous avons hébergée jusqu'à son terme en 2011, avaient donné à ce legs intellectuel une nouvelle ampleur. Il faut également noter l'attention portée par le CESDIP aux entreprises contemporaines d'institutionnalisation de savoirs dits « criminologiques », entre « polémologie », « décelement précoce » et biologisation du rapport à la déviance, que le laboratoire a porté dans l'arène politique par son engagement (victorieux) contre la création d'une section du CNU de « criminologie ». La place de la criminologie (ou d'une certaine acception de celle-ci) dans les savoirs dispensés dans les services de probation et d'insertion (Direction administration pénitentiaire) est également au cœur de la thèse de doctorat de X. de Larminat et du post-doc que le CESDIP lui a financé.

Plus largement, les travaux sur la naissance de la **police technique et scientifique**, du bertillonage aux techniques d'enregistrement et de fichage des individus, menés par P. Piazza ou L. López, s'inscrivent dans cette tradition. En l'espèce, ces réflexions historiques sur l'essor des technologies biométriques d'identification des individus, leur normalisation et les usages civils et policiers qui en ont été tirés, ainsi que sur l'informatisation du corps et plus largement les dispositifs de contrôle et de surveillance mobilisés à destination de certaines catégories de population, ont pris la forme de publications scientifiques nombreuses, mais aussi d'expositions comme *Fichés* à la Bibliothèque nationale ou l'exposition virtuelle sur Alphonse Bertillon sur [criminocorpus.fr](http://criminocorpus.fr), dont des chercheurs comme P. Piazza ou J.-M. Berlière ont été les commissaires.

L'analyse de la production des catégories, au premier plan desquelles les mécaniques de **labellisation d'individus dangereux** ou de production **d'indices de risques**, a toujours été au cœur de l'activité scientifique du CESDIP. Là aussi, ces préoccupations sont transverses aux diverses thématiques puisqu'on les retrouve aussi bien à l'épreuve des travaux sur la **délinquance juvénile** et les **étiquetages de publics déviants** (mineurs ou spécifiquement scolaires), que ce soit dans les travaux historiques de J.-J. Yvoret, les analyses européennes comparées de Fr. Bailleau ou les enquêtes sociologiques de M. Esterle sur le décrochage scolaire ou de C. Carra sur les violences à l'école, que dans les travaux sur la récidive et les récidivistes, en particulier dans leur traitement par les institutions

pénitentiaires (J.-L. Sanchez sur le « récidivisme » de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, A. Kensey et le suivi des cohortes de libérés). De leur côté, les travaux sur l'attention des policiers aux étrangers ont retenu l'attention de nombreux chercheurs du laboratoire, tant en ce qui concerne l'histoire de cette préoccupation (R. Lévy, J.-M. Berlière ou E. Blanchard) qu'en ce qui concerne la production (ou non-production), dans le fil de l'interaction policière, de l'altérité et de la dangerosité (F. Jobard, R. Lévy ou, dans une perspective comparée avec les polices allemandes, J. Gauthier et J. de Maillard). Une thèse financée par le DIM Île-de-France, celle de K. Barbier, a pour objet le traitement des femmes dans les contentieux de stupéfiants, et notamment le désintérêt dont elles font l'objet par les acteurs répressifs.

Plus largement, le CESDIP reste attentif à la construction et aux frontières des **catégories sociales**. La notion de violence politique, par exemple, est interrogée par X. Crettiez, ou bien les travaux d'icônographie politique que ce dernier a entrepris avec P. Piazza en Corse, Irlande et Pays basque, ou encore le travail de comparaison franco-britannique, dirigé par F. Jobard, sur les émeutes urbaines. La thèse achevée de D. Ghanem et la thèse en cours de A. Billel sur les violences terroristes s'inscrivent dans ce mouvement.

Les **frontières du pénal et de l'infra-pénal** sont également interrogées, tant par les travaux de C. Gayet-Viaud sur les incivilités que par ceux de J. de Maillard et P. Benec'h Le Roux sur les correspondants de nuit à Paris et la prévention des désordres, d'É. Baillergeau sur la « policierisation » de l'errance à Montréal et Amsterdam, ou les perspectives comparées ouvertes par S. Body-Gendrot sur la définition et le traitement des désordres urbains dans les grandes agglomérations.

Enfin, les interrogations sur la nature de la **violence produite par l'État**, notamment sur les ressorts de sa légitimité, sont constantes, portées ces dernières années tant par les travaux sur l'enfermement et son contrôle (N. Fischer, Br. Aubusson de Cavarlay) que par les travaux sur la rétention administrative (N. Fischer, M. Darley) ou ceux sur la police.

Le CESDIP entend prolonger ses réflexions sur les savoirs criminologiques en portant ses efforts sur le rapport entre **sciences sociales et savoirs médicaux**. C'est tout le sens de notre engagement dans le Lidex ISIS sur les sciences et la société à l'Université Paris-Saclay et les projets qui y sont développés sur l'expertise médico-légale. Dans cette perspective, le GERN a organisé en 2010-2011 un séminaire international sur les neurosciences et la justice pénale, J. Boirot soutiendra une thèse sur l'expertise psychiatrique en Europe et un partenariat a été établi entre le CESDIP et l'Institut médico-légal de l'hôpital de Garches (Faculté de médecine de l'UVSQ), qui se concrétise dès septembre 2013 par le dépôt d'une demande de PEPS sur la mesure des agressions sexuelles à l'Institut médico-légal, première pierre de la thèse de O. Perona sur les **agressions sexuelles** (autre financement DIM Île-de-France).

### **Politique scientifique**

La mission essentielle du CESDIP, unité dotée de 3 tutelles (CNRS - UVSQ - Justice) est de contribuer à la production d'une sociologie pénale reconnue internationalement.

À cette fin, l'objectif scientifique premier du CESDIP est la production de résultats originaux de recherches dans les revues internationales des diverses disciplines de sciences humaines et sociales. Le CESDIP veille également à répondre aux demandes de conseil ou d'orientation formulées par les pouvoirs publics sur les matières relatives au crime et à son traitement.

La stratégie du CESDIP pour le contrat en cours (2010-2014) a été principalement guidée par le souci de son intégration universitaire. Ainsi que le remarquait l'AERES dans sa précédente évaluation, en 2009, le CESDIP était jusque lors, en dépit même de son intégration formelle à l'UVSQ réalisée en 2006, peu investi dans le champ de l'enseignement supérieur. Nous avons donc en 2010 engagé un dialogue plus fructueux avec notre tutelle universitaire, visant à l'allocation d'une dotation financière crédible, à l'affectation de personnels et à l'intégration dans le paysage académique, à commencer par la composante Droit et science politique. Au regard des éléments présentés ci-après, cette stratégie a été couronnée de succès. Elle le fut d'autant plus que le CESDIP a réussi son intégration dans les diverses structures (administratives ou de recherche) de l'Université Paris-Saclay (labex, équipement d'excellence, master, école doctorale, Sénat...).

Le CESDIP n'est pas structuré en équipes constituées, puisque la plupart des chercheurs travaillent sur plusieurs de nos thématiques, qui sont les suivantes :

Justice, pratiques politiques pénales	Surveillance & technologie	Territoire, partenariat, régulation	Recomposition des organisations policières	Citoyens, auteurs, victimes, comportements	Minorités, discriminations
---------------------------------------	----------------------------	-------------------------------------	--	--	----------------------------

## Organisation et vie de l'unité

### Effectifs

Les effectifs ont évolué comme suit entre le début et la fin de la période soumise à l'évaluation<sup>1</sup>.

	PU UVSQ	MCF UVSQ	EC autres	DR	CR	ITA	ITRF	Doctorants UVSQ	Doctorants autres	Associés	Total
Juin 2008	0	0	5	4	6	6	0	3	7	13	44
Juin 2013	3	3	6	8	3	5	0	13	4	12	57

Comme l'avait fait remarquer l'AERES dans le rapport d'évaluation de 2009 sur le CESDIP, la tutelle de l'UVSQ était depuis le début du quadriennat plus virtuelle que réelle, tant en termes d'effectifs que de dotation budgétaire. Une politique volontariste engagée par le directeur 2006-2009 a amené l'affiliation à la faculté de droit et science politique de l'UVSQ à une existence concrète : la création d'un Master hébergé par le laboratoire, l'affectation en début 2010 de 2 professeurs de l'UVSQ (X. Crettiez, P. Hassenteufel) et 2 maîtres de conférences (L. Boussaguet, depuis nommée professeur à l'Université de Rouen, et E. Blanchard), puis la création en septembre 2010 d'un nouveau poste de professeur des universités (J. de Maillard), en 2012 d'un maître de conférences (P.-Y. Baudot, en remplacement de L. Boussaguet, devenue professeur de science politique) et enfin la création d'une chaire CNRS au département de sociologie (Fr. Vesentini). L'évolution majeure du CESDIP au cours de la période considérée est donc son ancrage universitaire. Car, bien sûr, l'afflux de collègues enseignants-chercheurs s'est accompagné d'un apport de doctorants (13 à l'UVSQ), parmi lesquels aujourd'hui 5 financés sur CDD de l'Ecole doctorale CRIT (sans compter 4 thèses UVSQ soutenues durant la période - Almejfel, de Larminat, Gauthier, Ghanem). L'intégration universitaire s'est également marquée, du point de vue de l'organisation interne, par le fait que Jacques de Maillard est devenu directeur-adjoint en 2012. Soulignons enfin que l'intégration universitaire s'est jouée à partir de 2010 sur deux niveaux, puisqu'il faut ajouter à l'intégration à l'UVSQ une intégration dans l'ensemble plus vaste (et plus complexe) de l'Université Paris-Saclay.

Les moyens alloués au CESDIP ont connu une double évolution :

- Dotation budgétaire de la part de l'UVSQ à partir de 2010

<sup>1</sup> **Janvier 2008.** EC autres : Berlière, Body-Gendrot, Carra, Esterle-Hédibel, Renouard.

DR : Aubusson de Cavarlay, Lévy, Mucchielli, Robert.

CR : Chantraine, Didier, Jobard, Mouhanna, Pruvost, Zauberma.

ITA : Balmette, Dyvrande, Leconte, Névanen, Steffen, Ventre.

Doctorants UVSQ : De Larminat, Gauthier (co-tutelle), Lablé.

Doctorants autres : Blanchard, Blondan, Castaing, Dänzer-Kopf, Diaz, Liaigre, López.

Associés : Baillergeau, Benec'h Le Roux, Clément, Douat, Gaveau, Levan, Marlière, Matelly, Médéa, Mohammed, Recasens i Brunet, Sanselme, Saurier.

**Juin 2013.** PU UVSQ : Crettiez, de Maillard, Hassenteufel.

MCF UVSQ : Baudot, Blanchard, Vesentini.

EC autres : Berlière (ém.), Body-Gendrot (ém.), Cahn, Esterle-Hédibel, Piazza, Renouard.

DR : Aubusson de Cavarlay, Bailleau, Duprez, Jobard, Lévy, Ocqueteau, Robert (ém.), Zauberma.

CR : Fischer, Gayet-Viaud, Mouhanna.

ITA : Balmette, Couture, Dyvrande, Leconte, Ventre.

Doctorants UVSQ : Ayrault, Barbier, Billel, Boirot, de Castelbajac, el Mnafsi, Féry, Icard, Iori, Jacquin, Lablé, Péclat, Thibault.

Doctorants autres : Blondan, Castaing, Dänzer-Kopf, Diaz.

Associés : Baillergeau, Benec'h Le Roux, de Larminat, Gaveau, Le Goff, Levan, López, Malochet, Matelly, Meyer, Sanchez, Yvarel.

Vague E : campagne d'évaluation 2013 - 2014

## - Dégradation de la dotation budgétaire en provenance du ministère de la Justice

	2008	2009	2010	2011	2012	2013 (prév)
Min. Justice	221 616	200 000	140 000	100 000	84000	100 000
UVSQ	2 843	2 843	9 202	50 000	50 000	39 000
CNRS	21 000	20 000	20 000	18 000	15 480	16 718
Total	245 459	222 843	169 202	168 000	149 480	155 718

.De 2006 à 2009, le rattachement du CESDIP à l'UVSQ ne s'était curieusement pas manifesté par l'affectation d'une dotation budgétaire digne de ce nom. La situation a été rétablie en 2011 lorsqu'a été mis en œuvre l'engagement de la présidence (exprimé en juin 2010) consistant en l'allocation sur 3 ans de 50K€/an et l'ouverture d'un poste d'ingénieur d'études en analyse quantitative (par concours).

La dotation du ministère de la Justice a connu une chute vertigineuse, imputable à la situation budgétaire du secrétariat général mais aussi à la perte par le GERN de son statut de GDRE. En effet, 92K€ en 2008 et 60K€ avaient été affectés par le Ministère de la Justice au GERN, et ces crédits n'ont plus été affectés à partir de 2010 - année à partir de laquelle la dotation est passée d'environ 140K€ à 100K€, voire moins de 100K€. Lors de la réunion du comité directeur (prévu par la convention) du 17 décembre 2012, le cabinet de la Garde des Sceaux s'est engagé devant les partenaires et la direction du CESDIP à une dotation annuelle de 100K€ sur 3 ans, sans faire l'objet de réserve.

Toutefois, la dotation globale de chacune des tutelles excède bien sûr les seuls crédits de fonctionnement : le ministère de la Justice héberge (loyer = 60K€) et affecte 2 agents catégorie C (estimation coût annuel par agent 30K€) ; le CNRS affecte 15 agents (cat. B & A) ; l'UVSQ affecte 6 enseignants-chercheurs et en 2013 1 ITA (sur CDD).

Les dotations globales sont donc les suivantes en 2012 :

Ministère de la Justice : env. 200K€ (2009 : env. 320K€).

UVSQ : 842K€ (2009 : 28K€).

CNRS : 1.246K€ (2009 : 1.450K€)

Parallèlement, les chercheurs du CESDIP ont conduit une importante activité contractuelle (voir annexe 6) pour un montant 470 441€ pour les contrats européens (Contrats Composite et Crimeprev<sup>2</sup>), 371 999€ pour les ANR (ANR/ESRC A Comparative of French and British riots, Refmanpol, Sciencepeine, Crimininsec<sup>3</sup>), 426 874 euros pour les autres contrats et subventions (Ville de Paris, GIP/Justice, etc.).

#### Organisation de la vie de l'unité

La vie de l'unité est organisée autour de deux moments forts (qui se déroulent souvent le même jour) : le séminaire (public) et le conseil de laboratoire. Le conseil de rédaction de notre bulletin scientifique *Questions Pénales* est également l'occasion de réunir les chercheurs du CESDIP autour d'une réflexion sur la recherche proposée au QP.

#### Séminaires

Ces séminaires visent à faire partager des recherches menées par les chercheurs du CESDIP, mais aussi bien sûr à faire connaître les recherches en sociologie pénale et sociologie des déviances entreprises par les collègues et doctorants extérieurs au laboratoire. Notable est la fréquentation accrue de ces séminaires depuis 2008 (et plus encore depuis le début des années 2000 où, de mémoire, le séminaire était suivi par une dizaine de personnes, membres du laboratoire inclus). Les séminaires sont désormais suivis par plus d'une vingtaine de personnes (le tableau de la fréquentation est également versé en annexe), signe de la mobilisation de la communauté du CESDIP mais aussi de son attractivité vis-à-vis de l'extérieur.

<sup>2</sup> Pour Crimprev, le montant alloué l'a été sur la période 2006-2009.

<sup>3</sup> Nous ne comptabilisons l'ANR RSCE de G. Pruvost (qui est maintenant gérée par son nouveau laboratoire).

Poursuivant, précisément, l'ambition d'intéresser un plus grand nombre de collègues à nos thématiques, le séminaire de l'année 2010-2011 a été organisé conjointement avec le Centre Maurice Halbwachs, sous la double responsabilité de Geneviève Pruvost (CNRS-CESDIP) et de Marwan Mohammed (CNRS-CMH), qui avait réalisé sa thèse de doctorat sous la direction de Philippe Robert au CESDIP. Le séminaire avait été intitulé cette année-là « Approche interdisciplinaire des déviations et des institutions pénales » et avait permis de dresser des ponts avec la communauté des chercheurs de l'EHESS (il s'agissait en effet d'une formation validante pour les étudiants de Master de cet établissement). La séance inaugurale de ce séminaire avait fait l'objet d'une captation vidéo, en ligne sur dailymotion [[http://www.dailymotion.com/video/xg4k1c\\_seminaire-deviaciones-et-control-social-philippe-robert-1\\_news#.UZNZ\\_YKg6SM](http://www.dailymotion.com/video/xg4k1c_seminaire-deviaciones-et-control-social-philippe-robert-1_news#.UZNZ_YKg6SM)].

Par ailleurs, un séminaire thématique « comparaisons inter-sectorielles » a été mis en place à la rentrée 2011, sous la responsabilité de Patrick Hassenteufel et de Jacques de Maillard. Il vise à comparer les politiques publiques conçues et mises en œuvre dans notre champ thématique (le champ pénal ou policier) avec des politiques menées dans le champ de la médecine, de l'hospitalier ou du sanitaire. Ces deux domaines de l'action publique, par ailleurs aujourd'hui fortement politisés, ont été marqués par des transformations semblables : réorganisation des administrations d'État dans une logique d'État régulateur, redéfinition des rapports entre les niveaux territoriaux, diffusion de logiques contractuelles et managériales, généralisation d'un pilotage par indicateurs, apparition de nouveaux professionnels et transformation des univers professionnels dominants, recours accentué à des acteurs privés, diffusion de normes européennes et internationales, etc. Ils offrent ainsi matière propice à la comparaison systématique. Pour l'heure, 5 séances se sont déroulées : sur la privatisation des activités et le tournant managérial, sur la place des syndicats, le local et le partenariat, la place des statistiques et le rôle des agences, permettant l'invitation de chercheurs du Ceraps, de Sage, du Latts, du Cermes ou du CSO.

Depuis 2012-2013, un séminaire des doctorants a été mis en place, qui consiste en la présentation de sa recherche par un doctorant devant ses pairs, puis la présentation d'un aspect relatif au métier scientifique (gérer l'après-thèse, préparer les concours, rédaction d'un article scientifique, etc.) par un collègue statutaire. 6 séances de ce séminaire ont été tenues en 2012-2013.

Enfin, de temps à autres, des journées d'études sont organisées à Paris autour d'une thématique précise ou à l'occasion de la visite de conférenciers que l'on a rarement l'opportunité d'entendre en France. Une journée d'études avait été organisée en mai 2011 sur la police (CESDIP-GERN en coopération avec le Centre Maurice Halbwachs, par Geneviève Pruvost, René Lévy, Marwan Mohammed et Mélanie Péclat), une deuxième sur Exécution des peines et contrôle social décembre 2012 (en coopération avec le CURAPP, par Mélanie Péclat et Xavier de Larminat), une troisième permettant la présentation de collègues canadiens et australiens (juin 2013).

Autre moment scientifique particulier du CESDIP : le comité de rédaction de *Questions Pénales*, notre bulletin scientifique, qui présente une recherche menée au sein du laboratoire. Le destinataire privilégié de ce bulletin est le personnel judiciaire (l'ensemble des juridictions et des parquets), mais aussi les journalistes et autres acteurs des milieux judiciaire et policier (soit 250 destinataires papier et 5 000 destinataires électroniques ; et un peu moins de 1 000 destinataires de *Penal Issues*, l'édition anglophone, tous électroniques). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, 25 QP et PI ont ainsi été publiés (la liste est à consulter en annexe 12).

## Gouvernance

La direction du laboratoire est assurée par Fabien Jobard, assisté de Jacques de Maillard. D'un point de vue administratif, c'est Fabien Jobard qui assume l'ensemble des prérogatives relatives à la gestion des personnels et des crédits. Par ailleurs, René Lévy assure la direction du GERN et Christian Mouhanna veille à nos relations avec le ministère de la Justice. (Voir organigramme fonctionnel en annexe 4.)

Le conseil de laboratoire prend la forme au CESDIP de l'assemblée générale, de manière à assurer la plus large participation des collègues aux orientations stratégiques et scientifiques du laboratoire. Tous les personnels, y compris temporaires et doctorants sont donc conviés aux conseils de laboratoire. Ceux-ci font l'objet d'une proposition d'ordre du jour envoyée aux membres une dizaine de jours avant la tenue du conseil, puis d'un compte rendu diffusé en pdf à l'ensemble des membres et accessible au secrétariat pour consultation. On consultera en annexe 11 le calendrier des conseils de laboratoire et leur fréquentation, qui s'élève à env. 20 membres présents chaque AG.

Le conseil de laboratoire se prononce sur toutes les questions d'orientation stratégique de l'unité (notamment l'intégration dans les ensembles plus vastes tels que l'UPSa - voir plus loin), sur les candidatures de chercheurs (hors concours CNRS, qui fait l'objet chaque année d'un groupe de travail), sur les principes d'allocation de ressources (< 1500 € : décision du DU, > 1500€ : consultation du Conseil de labo - décision AG janvier 2013), sur la politique d'enseignement, sur la visibilité publique du CESDIP. Le Conseil de laboratoire est destinataire au moins une fois l'an, à l'AG de rentrée civile, de l'état de consommation des crédits. (Voir règlement intérieur en annexes 5).

En termes d'hygiène et sécurité, le CESDIP dispose d'un agent de prévention (ex-ACMO), formé *ad hoc*, qui est également secouriste et correspondant de la Délégation régionale du CNRS sur ces questions. Cet agent est également correspondant sécurité-réseaux.

Quelques indices quantitatifs de valorisation du CESDIP

#### Site internet

Le site Internet du CESDIP fait l'objet de plusieurs mises à jour par semaine, notamment la rubrique 'Sur la place publique', qui informe les internautes des dernières interventions des chercheurs dans la presse. Sa fréquentation, mesurée par spip, ne cesse de croître (voir la capture d'écran en annexe). En janvier 2009, la moyenne mensuelle des visites sur le site était inférieure à 3 000. Cette moyenne cumulée est aujourd'hui de 8 000 visites, soit près de 300 visites par jour.

Sur ce site internet, les pages les plus diverses sont consultées, notamment les informations relatives à tel ou tel chercheur, à l'agenda des séminaires ou aux informations publiées dans la rubrique Actualités. Cette rubrique comporte des points d'information publiés par le directeur à l'occasion de tel ou tel élément d'actualité (points sur la criminologie en France, sur la mesure de la délinquance, sur le coût du crime, sur l'ANR, sur la Prime d'excellence scientifique, sur l'Observatoire national de la délinquance, etc.), mais aussi des informations sur l'offre de formation (DU, Masters, Écoles d'été, etc.). Mais l'information scientifique est également l'objet de nombreuses visites, tels que les QP relatifs aux violences à l'école primaire (env. 6 000 visites), aux violences jugées au TGI de Versailles (5 000 visites), à l'évolution des homicides (4 000 visites) ou aux bandes de jeunes (3 800 visites). Malheureusement, les pages en anglais (la présentation du CESDIP en anglais, pourtant sur la page d'accueil, et surtout les *Penal Issues*) n'attirent pas un public à la hauteur de nos attentes.

Les séminaires, nous l'avons souligné, sont fréquentés comme ils ne l'ont jamais été au CESDIP, c'est-à-dire par une vingtaine de personnes.

La présence du CESDIP dans l'espace public est forte. Durant la période considérée, nous avons publié environ 220 contributions dans des revues professionnelles (*Les Cahiers de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Île-de-France*, *Les Cahiers dynamiques*, *Cahiers d'Études Pénitentiaires et Criminologiques*, *Cahiers français*, *Cahiers de la Justice*, *Les Cahiers de la sécurité*, *Défense Nationale et Sécurité Collective*, *Revue Internationale et Stratégique*, *Le Journal du droit des jeunes*, *Informations Sociales*, *Les Cahiers de l'Éducation Permanente*, *Revue de la Gendarmerie Nationale*, *Pouvoirs Locaux*, *La Gazette des Communes*, *Multi-System & Internet Security Cookbook*, *Recherches et Prévisions*, etc.), de vulgarisation (*Actualités Sociales Hebdomadaires*, *Pour l'histoire*, *Alternatives Économiques*, *Problèmes politiques et sociaux*, *Sciences humaines*, etc.), ou encore dans des revues de débat et/ou militantes (*Hommes et Libertés*, *Plein Droit*, *Esprit*, *Projet*, etc.) et les nouvelles revues ou sites en ligne (*La vie des idées*, *Métropolitiques*, *Criminocorpus*, *Histoire@Politique*, *Revue Hypermédia Histoire de la Justice*, *des Crimes et des Peines*) ; et cette somme s'élève à 270 si l'on inclut les 50 *Questions Pénales* et *Penal Issues* de la période. Nous recensons par ailleurs environ 330 interventions dans la presse (écrite, radio, télévisée, web, électronique, etc.), ainsi qu'une centaine d'interventions au cours de conférences tenues hors des cercles universitaires. Ces estimations sont inférieures à ce qu'il en est réellement, car tous les collègues ne tiennent pas de manière parfaitement scrupuleuse le cahier de leurs diverses interventions. S'il fallait résumer cet aspect de notre travail à un indicateur grossier, nous dirions que l'on a compté de 2008 à 2013 **près de trois interventions du CESDIP chaque semaine** dans l'espace public. Si l'on ajoute à cela une cinquantaine d'expertises et rapports remis à des institutions extra-académiques, la présence de membres du CESDIP dans une vingtaine de conseils scientifiques ou conseils d'administration de la société civile ou de l'État (Commission de suivi de la détention provisoire, Contrôleur général des lieux de privation de liberté, École nationale supérieure des officiers de police, École nationale supérieure de la

police, Groupe d'information sur les travailleurs immigrés, Haute autorité de la santé, Observatoire français de la drogue et des toxicomanies, Mission droit et recherche, Institut national des hautes études de la sécurité intérieure et de la justice, etc.), on constatera que les chercheurs du CESDIP prennent une part éminente à la valorisation de la recherche.

Les indices de présence dans les publications scientifiques sont également tout à fait favorables. Les chercheurs du CESDIP ont publié au cours de la période considérée 7 ouvrages en langue étrangère et 22 ouvrages en français. Ils/Elles ont dirigé 17 ouvrages et dossiers de revue en langue étrangère, et 35 en français. Ils/Elles ont enfin publié 38 contributions dans des revues scientifiques étrangères, 89 contributions dans des revues scientifiques françaises (listes AERES), 65 chapitres dans des ouvrages collectifs étrangers, 168 dans des ouvrages français.

Les revues dans lesquelles le CESDIP publie comptent parmi les revues-phares des SHS et, en particulier, de celles qui comptent dans le champ de la sociologie du droit et des déviations : *Année Sociologique*, *Archives de Politique Criminelle* (4x), *Actes de la recherche en sciences sociales* (2x), *British Journal of Criminology*, *British Journal of Sociology*, *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, *Crime Histoire et Sociétés/Crime, History and Societies* (2x), *Criminologie*, *Déviations et Société* (13x), *Critique*, *Dilemmas* (2x), *Droit et Société* (3x), *Économie & Statistiques* (3x), *Ethnologie française*, *Ethnic and Racial Studies*, *European Journal of Criminology*, *Gouvernement et Action Publique*, *Genèses* (2x), *Howard Journal of Criminal Justice*, *International Journal of Law Crime and Justice*, *International Journal on Violence and School* (3x), *International Review of Victimology*, *Journal of Ethnic and Migration Studies*, *Journal of European Public Policy*, *Population*, *Revue Française de Sociologie English Selection*, *Rivista di Criminologia Vittimologia e Sicurezza*, *Histoire et Mesure*, *Politique Européenne*, *Policing & Society*, *Politix*, *Revue de droit sanitaire et social*, *Revue française de science politique* (2x), *Revue française des affaires sociales*, *Revue internationale de politique comparée*, *Champ Pénal/Penal Field* (11x), *Sociologie*, *Revue française d'administration publique*, *Revue française de sociologie* (3x), *Sociétés Contemporaines* (2x), *Social Research, XX<sup>e</sup> siècle* (2x).

Les taux (par chercheur et par an) sont appréciables sur la période : 2,4 productions scientifiques par chercheur et par an (un tiers étrangères), parmi lesquelles : un peu plus d'un article scientifique (français ou étranger) tous les deux ans (0,2/an dans les revues étrangères, 0,45 dans les revues françaises), 1 ouvrage ou dossier de revue (français et étranger) tous les 2 ans, dont un tiers en langue étrangère.

Rappelons que le CESDIP accueille en son sein des professionnels de nos champs de recherche (agents du ministère de la Justice, du ministère de l'Intérieur, de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme, etc.), dans le souci de favoriser les échanges avec les mondes professionnels et de valoriser notre inscription dans la société civile. Si l'on tient pour indicateurs de productivité scientifique des chercheurs du CESDIP les seuls chercheurs et enseignants-chercheurs titulaires ou émérites fonctionnaires du MESR, les indicateurs sont bien sûr un peu plus élevés puisque l'essentiel des publications mentionnées ici ont été produites par ces titulaires. Aussi les taux individuels s'élèvent à 3,5 productions scientifiques par chercheur et par an, parmi lesquelles : quasiment un article scientifique (français ou étranger) par an, deux ouvrages ou dossier de revue (français ou étranger) publiés tous les trois ans, dont un tiers en langue étrangère. Les titulaires du CESDIP produisent en moyenne 3,8 contributions ou ouvrages par an. Si l'on ne retient que les ouvrages, ouvrages dirigés, numéros dirigés, articles scientifiques, les titulaires du CESDIP produisent 1,8 contribution par an, et la moitié d'entre eux produisent 1,6 contribution ou plus.

À quoi comparer ces indicateurs ? L'Institut SHS du CNRS a publié dans ses lettres de mars et juillet 2013 les résultats de l'analyse des documents Ribac que les chercheurs CNRS (hors émérites) sont censés remplir chaque année. Il ressort de ces documents que, sur les chercheurs InSHS ayant rempli Ribac 2011, 60% ont publié au moins un article de revue (proportion un peu inférieure à celle du CESDIP, où 21 chercheurs sur 29 titulaires présents au moins un an sur la période considérée), 58% ont publié un chapitre d'ouvrage (proportion là aussi un peu inférieure à celle du CESDIP : 22/29), 81% ont publié un chapitre ou un article de revue scientifique (proportion inférieure à celle du CESDIP : 28/29). Enfin, si l'on considère les critères dichotomiques de l'AERES, on retiendra que le CESDIP ne compte qu'un seul non publiant sur la période.

Le CESDIP s'honore d'abriter un Centre de ressources documentaires (CRD), qui est devenu un instrument et un lieu de référence pour les universitaires et les chercheurs français en sociologie pénale.

Le fonds documentaire du CESDIP, dont une grande partie en langues étrangères est étroitement lié aux besoins des chercheurs et aux thématiques du laboratoire, il comporte de très nombreux documents à peu près introuvables ailleurs, qu'il s'agisse de littérature grise, de données statistiques, de périodiques ou d'ouvrages étrangers très spécialisés. Un portail documentaire en intranet participe à la valorisation des actions du laboratoire et vient

renforcer la réputation du fonds documentaire d'être parmi les plus importants détenus par des centres francophones spécialisés en matière de sociologie du crime.

Le fonds, aussi bien "papier" que numérique, ne cesse de s'enrichir et est devenu un véritable centre de ressources documentaires, un outil de recherche performant qui remplit un véritable accompagnement de la recherche et qui ne cesse d'élargir sa notoriété et la fréquence de sa consultation. Le centre, bien qu'il soit prioritairement à usage interne, est donc toutefois accessible aux chercheurs et doctorants français et étrangers qui en font régulièrement la demande.

Le CRD héberge en juin 2013 une bibliothèque, des ressources numériques, une base bibliographique en ligne, un portail Internet et un Intranet, et diffuse une lettre d'information numérique.

Les détails chiffrés sur l'activité du CRD sont présentés en annexe 3.

La survie de ce centre est aujourd'hui menacée par la décision du CNRS de ne pas renouveler le contrat de travail de Jean-Christophe Le Pellec, agent en informatique documentaliste, qui a permis le développement du CRD sur la Toile, de l'Intranet, de la lettre numérique, etc. Cette décision nous reste incompréhensible (courrier de protestation adressé au DS InSHS en mai 2013 resté sans accusé de réception, ni réponse...), puisque le CESDIP finance ce poste sur fonds propres.

### **Faits marquants**

Durant le quinquennat soumis à examen, un certain nombre d'actions marquantes ont été menées par le CESDIP, ou menées au bénéfice du CESDIP. Nous en avons sélectionné 3, de nature tout à fait différente : une action de recherche (les contrôles d'identité), une exposition (Tous fichés) et un aperçu de nos actions internationales.

#### **1. Recherche : Les contrôles d'identité**

Répondant à la sollicitation d'une ONG internationale, la fondation Open Society Justice Initiative, René Lévy, Fabien Jobard et John Lamberth (USA) ont mené une recherche à Paris sur les contrôles d'identité, et en particulier sur les discriminations éventuelles lors de ces contrôles. Cette recherche, dont le coût est estimé à une centaine de milliers d'Euros (pris en charge par la fondation), a été mise en œuvre par l'équipe mentionnée, qui a engagé une dizaine d'enquêteurs et un coordinateur d'enquête sur le terrain, durant l'année 2007-08. Elle a permis l'enregistrement sur 5 lieux de 525 contrôles et d'environ 38.000 passants, tous identifiés selon 5 variables : âge apparent, sexe apparent, origine apparente, tenue vestimentaire apparente, sac apparent. Elle a mis en avant des indicateurs de discrimination très élevés selon l'origine apparente, d'un niveau tel que le « contrôle au faciès » était attesté, mais aussi selon tous les autres critères : sexe, âge, tenue, sac, et lieu du contrôle ; rendant plus complexe la question de l'attribution causale centrée sur la seule apparence raciale.

Cette recherche a fait l'objet d'un intérêt médiatique immédiat avec, le jour de la publication du rapport de recherche par la fondation OSJI, un article dans le New-York Times, un article en Une du Monde et une série de 3 articles dans Mediapart - une exclusivité ayant été négociée par nos soins avec Mediapart et Le Monde. Les sollicitations de la presse et surtout les mentions de cette recherche dans l'espace public ont alors été innombrables durant les jours qui ont suivi (Europe 1, France Inter, Le Parisien, Le Figaro, France Télévision, France culture, etc.). Fait particulièrement remarquable à nos yeux, cette recherche a été le point de départ, outre un certain nombre de polémiques (par exemple la condamnation judiciaire du publiciste Eric Zemmour suite à un échange à la télévision autour de nos résultats), d'une vaste discussion autour de la régulation des contrôles d'identité en France, et de mobilisations dans l'arène judiciaire.

En termes de politiques publiques en effet, divers réseaux associatifs se sont constitués (parfois avec le soutien financier de l'OSJI) en revendiquant nos résultats comme sources d'obligation pour le politique, caractérisée par la création d'un récépissé à remettre aux forces de l'ordre aux contrôlés. Cette revendication, au terme de pérégrinations diverses, est même parvenue à être inscrite au catalogue des propositions du candidat François Hollande, et c'est en répondant à une question d'un journaliste RTL-BFM sur notre recherche que le Premier ministre, en juin 2012, a affirmé que son ministre de l'Intérieur travaillait à la constitution d'un récépissé, entraînant les échanges que l'on sait entre le Premier ministre, le ministre de l'Intérieur, le ministre de la Justice, le ministre de la Ville, etc. Parallèlement, notre recherche a constitué le point de départ d'une action judiciaire engagée devant les

juridictions civiles pour réparation du préjudice entraîné par des contrôles estimés discriminatoires (délibéré attendu en octobre 2013).

S'il faut noter que ni René Lévy ni Fabien Jobard ne sont intervenus publiquement sur ces questions de politique publique (préférant réserver leurs observations à un travail de science politique en cours...), les résultats de 2009 sont devenus le point systématique de référence des débats en cours, loin d'être clos à ce jour. On peut estimer, en ce sens, que la recherche en SHS s'est vue nettement valorisée par cette action. Celle-ci s'inscrit du reste dans des travaux constants du CESDIP sur les questions de discrimination dans le champ pénal (voir plus loin).

Enfin, les répercussions académiques de cette recherche ont été de premier plan avec diverses communications internationales (dont la American Society for Criminology en 2012), et des publications dans des revues centrales telles que *Population* (en fr. et en angl.), *Dilemas* (Brésil), *Canadian Journal for Criminology* (Ottawa).

## 2. Valorisation : Exposition aux Archives nationales (2011-12)

Le CESDIP a été partenaire de l'exposition *Tous Fichés ?* qui s'est tenue aux Archives Nationales à Paris de septembre 2011 à janvier 2012. Jean-Marc Berlière, professeur émérite à l'Université de Dijon et chercheur au CESDIP, en était le commissaire (avec Pierre Fournié, conservateur général du patrimoine), et Pierre Piazza était membre du Conseil scientifique.

Cette exposition a reçu le Prix Historia 2012 (voir <http://www.historia.fr/web/lair-du-temps/prix-de-lexposition-18-09-2012-81964>), qui couronne une exposition « présentant un sujet original jamais traité ou traité de manière tout à fait nouvelle, scientifiquement exigeante mais pédagogiquement attrayant, et qui s'inscrit dans un programme général de très bonne qualité ». Elle a attiré env. 62000 visiteurs.

L'exposition retrace l'histoire de l'identité citoyenne et du fichage policier en France, des sommiers judiciaires du XIXe siècle jusqu'à la systématisation dans les années 60, en passant par la "révolution Bertillon" et la naissance de la carte d'identité. Des millions de ces documents insignifiants forment ce qu'il est convenu d'appeler un « fichier » sont aujourd'hui conservés par les services d'archives, dépositaires de ces innombrables traces des multiples processus d'identification qui ont fait appel à la photographie. C'est à cette réalité documentaire que les Archives nationales consacrent à l'automne 2011 une grande exposition intitulée *Fichés ? Photographie et identification du Second Empire aux années soixante*.

Retraçant les étapes marquantes de cette histoire de l'identification à travers la photographie, des premiers essais maladroits du second empire jusqu'au recensement de 1960 en Algérie, plus de 2300 documents illustrent les conséquences de la Commune de Paris, l'invention de la photographie judiciaire par Alphonse Bertillon, les fichiers de la police judiciaire, de la sûreté de l'Etat et de l'administration pénitentiaire, les fichiers des passeports et des cartes d'identité.

Les questions d'identité ne relevant pas des seules autorités de l'Etat, plusieurs fichiers d'associations et d'entreprises sont également présentés. Pour montrer comment ce procédé d'abord appliqué au petit nombre des malfaiteurs a été étendu à des catégories de plus en plus nombreuses jusqu'à concerner l'ensemble de la population, il a été fait appel aux ressources de l'ensemble des services d'archives publics : Archives nationales, Archives nationales du monde du travail, Archives nationales d'Outre-mer, archives des ministères des Affaires étrangères et de la Défense, archives de la préfecture de police, archives départementales et municipales, archives d'entreprises, etc. Au-delà des techniques bureaucratiques ou policières de contrôle et de surveillance, c'est toute la complexité des rapports entre l'Etat et les citoyens qui se trouve ainsi révélée, entre résistance et consentement, protection et répression, indulgence et violence douce.

Un ouvrage en a été tiré (Berlière J.M., Fournié P., (dir.), 2011, *Fichés ? Photographie et identification, 1850-1960*, Paris, Perrin), ainsi qu'une émission radio de France culture, *La Fabrique de l'histoire*, disponible sur le site Internet des Archives nationales (<http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/musee/audio/fabrique-histoire.mp3>). Elle a également donné lieu à un cycle de 10 conférences, ouvert par Pierre Piazza, conférences au cours desquelles 3 chercheurs du CESDIP sont intervenus, en sus de P. Piazza et de J.-M. Berlière.

Soulignons que le CESDIP est un acteur particulièrement actif en matière de valorisation scientifique puisque outre *Fichés !*, les chercheurs du CESDIP ont contribué à réaliser le site de l'exposition virtuelle sur Bertillon (<http://criminocorpus.cnrs.fr/bertillon/entree.html>) et ont réalisé l'exposition *Murs rebelles*, sur l'iconographie contestataire en Europe, exposition itinérante qui, après avoir été montée à Saint-Quentin-en-Yvelines, vient de

séjourner 3 semaines à Malaga en Espagne (cf. <http://www.cesdip.fr/spip.php?article735>). L'un des membres du Cesdip (E. Blanchard) était également co-commissaire scientifique de l'exposition « Paris en guerre d'Algérie » organisée par le comité d'histoire de la ville de Paris (novembre 2012-janvier 2013).

### 3. Présence internationale : GERN et autres actions

Les divers investissements du CESDIP dans les actions internationales ont au fil des années voire des décennies contribué à forger une visibilité européenne et mondiale qui est aujourd'hui à nos yeux particulièrement précieuse.

Le GERN, groupement européen de recherches sur les normativités, est la structure internationale, autrefois GDRE, qui soutient bon nombre d'actions internationales du CESDIP. Réseau à dominante francophone, le GERN embrasse un domaine de recherche sur l'ensemble des questions pénales : déviances, insécurité, politiques publiques ou privées de sécurité et de prévention, institutions pénales, etc. Il comprend à ce jour 62 membres institutionnels, de 18 pays européens et extra-européens. Au cours de la période 2008-2013, il a été rejoint par 12 centres de recherches. Dirigé par R. Lévy (DR CNRS) assisté par D. Ventre (IE CNRS), il compte également un Comité Scientifique et un Conseil de groupement, qui se réunissent deux fois par an.

Les activités du GERN se structurent autour de l'organisation de manifestations scientifiques (interlabos, journées d'études, séminaires, colloques), d'actions en faveur de la formation et de la mobilité des jeunes chercheurs (cofinancements de séjours de jeunes chercheurs ; organisation d'Écoles d'été), et la mise en œuvre de projets nationaux et européens (par la réponse aux appels d'offre). Les résultats des multiples activités sont valorisés au travers de nombreuses publications nationales et internationales, ainsi que du site internet du réseau et de la Lettre du GERN (lettre électronique).

Au cours de la période 2008-2013, 25 Interlabos ont été organisés. Au printemps 2013, c'est sous l'égide du GERN qu'est paru le *Routledge Companion of European Criminology* (sous la direction de S. Body-Gendrot, M. Hough, K. Kerezsi, R. Lévy et S. Snacken).

Par ailleurs, le GERN déploie des actions en faveur des doctorants et post-doctorants, autour de deux actions principales : le cofinancement de séjours d'étude d'au moins trois semaines dans l'un des centres de recherche membre du GERN ; la mise en place d'écoles d'été (GERN Summer Schools) de formation à la recherche. La première école d'été est organisée en 2012 à l'université de Gand (responsable : Professeur Paul Ponsaers). La seconde école d'été s'est tenue au Royaume-Uni en 2013, la troisième se tiendra au Portugal en 2014, et la suivante au CESDIP en 2015.

Enfin, au cours de la période 2008-13, le GERN (qui était alors encore un GDRE), a piloté une action de coordination intitulée *Assessing Deviance, Crime and Prevention in Europe* (CrimPrev), dans le cadre du 6e PCRD FP6, *Specific programme « Integrating and Strengthening the European Research Area », Priority 7 « Citizens and Governance in a Knowledge-Based Society »*. *Work Programm 2004-2006*, §6.2.3. *Crime and Criminalisation*. D'une durée de 36 mois, clos en juin 2009, ce projet a impliqué un consortium comprenant pour moitié des équipes membres du GERN et des partenaires extérieurs pour l'autre moitié. Le coordinateur scientifique fut René Lévy, DR CNRS, directeur du GERN. Le budget qui alloué par la Commission européenne au projet fut de 1,1 M€ et le projet a regroupé 470 chercheurs de 196 institutions réparties dans 31 pays.

Au cours des 3 années, le projet a permis :

- de fédérer 470 participants issus de 196 institutions dans 31 pays
- de produire une centaine de publications (ouvrages, chapitres d'ouvrages, articles, brochures, newsletters...)
- d'organiser 46 événements (workshops, séminaires, conférences)

Les actions ont été réalisées selon le calendrier contractuel, et donné lieu à une centaine de publications accessibles en ligne sur le site Internet du projet : <http://lodel.irevues.inist.fr/crimprev/> (sous la forme de documents de synthèses reprenant l'essentiel des contenus des diverses manifestations organisées dans les *workpackages* thématiques). La dissémination des résultats fut mise en œuvre grâce aux publications réalisées et à leur mise en ligne sur le site dédié au projet, publications qui sont systématiquement proposées en deux langues : français et anglais. Les divers *workshops*, séminaires et conférences se sont ouverts à des contributeurs et participants non membres du projet ainsi qu'à des pays non membres de l'Union Européenne, notamment des pays de l'Europe centrale, selon les souhaits de la Commission européenne, et d'autres continents.

On trouvera en annexe 13 l'ensemble des publications CrimPrev, parmi lesquelles celles-ci nous paraissent les plus notables :

*Vague E : campagne d'évaluation 2013 - 2014*

janvier 2013

- Snacken S., Dumortier E. (Eds), *Resisting Punitiveness in Europe?*, London - New York, Routledge, 2012.
- Francis Bailleau, Yves Cartuyvels (Eds.), *The Criminalisation of Youth. Juvenile Justice in Europe, Turkey and Canada*, 2010, VUB Press (Brussels, Belgium) 289 pp., ISBN 978-90-5487-601-4
- Stephen Farrall (Edit.), *European Criminal Careers Research: Showcasing Studies and Approaches*, November 2010, European Journal of Criminology, Vol. 7, Number 6, Sage Publications (Oxford, UK) ISSN 1477-3708
- Dominique Duprez, Axel Groenemeyer (Eds.), *Drogenkonsum, Drogenprobleme und Drogenpolitik in Europa*, 2009, Soziale Probleme Verlag & Media KG (Freiburg-im-Breisgau, Germany) 206 pp., ISSN 0939-608X
- Ponsaers P., Shapland J. (eds), *The informal economy and connections with organised crime: the impact of national social and economic policies*, Den Haag, Boom Juridische Uitgevers, (Den Haag, the Netherlands) 210 pp. ISBN 9089741646, 2009.
- Crawford A., *Crime Prevention Policies in Comparative Perspective*, Willan Publishing, 2009.
- Duprez D. (ed.), *The Evolution of Drug Problem and Drug Policies*, Peter Lang, autumn 2009.
- Zauberman R. (ed.), *Victimisation and Insecurity in Europe. A review of Surveys and their Use*, Brussels, VUBPress, 2009.
- Zauberman R. (ed.), *Self-Reported Crime and Deviance Studies in Europe. Current State of Knowledge and Review of Use*, VUBPress, 2009, 254 pages
- Meško G., Cockcroft T., Crawford A., Lemaître A. (Eds), *Crime, Media and Fear of Crime*, Tipografija, Ljubljana, juillet 2009, 200 pages.
- Palidda S. (ed.), *Razzismo democratico. La persecuzione degli stranieri in Europa*, n° special de *Conflitti globali*, Truccazzano, Bianca e Volta, 2009.
- Robert Ph. (dir.), *L'évaluation des politiques de sécurité et de prévention de la délinquance en Europe*, Paris l'Harmattan, Collection Logiques sociales, 2009, 160 pages.
- Robert Ph. (ed.), *Evaluating safety and crime prevention policies*, Brussels, VUBPress, 2009, 126 pages.
- Robert Ph. (ed.) *Comparing Crime Data in Europe. Official Crime Statistics and Survey-based Data*, Brussels, VUBPress, 2009.
- Mucchielli L., Spierenburg P. (dir.), *Histoire de l'homicide en Europe, du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, La Découverte, Collection Recherches, 2008.
- Meško G. Dobovšek B. (Eds), *Policing in Emerging Democracies - Critical Reflections*, Ljubljana, Tipografia, 2007.

Au final, cette action internationale a permis d'affirmer la place centrale du GERN en Europe sur le plan de l'animation et la coordination de la sociologie pénale et de la sociologie des déviations. La visibilité de Crimprev a permis d'attirer vers cette structure, le GERN, de nouvelles demandes d'adhésions et a suscité maintes nouvelles initiatives en matière de coopération scientifique. Il est regrettable, à cet égard, qu'une forme administrative n'ait pu être trouvée apte à conférer au GERN la stabilité et la pérennité à la hauteur de sa visibilité.

Au-delà des actions engagées par le GERN, le CESDIP a conduit sur la période examinée tout un ensemble d'actions internationales de premier rang, dont nous donnons ici un aperçu aussi exhaustif que possible :

- *Laboratoire européen associé (1998-2009)* : Le Laboratoire Européen Associé « *Délinquances, politiques de sécurité et de prévention ; recherches comparatives franco-allemandes* » est le produit d'une convention signée le 2 avril 1998 entre la Max Planck Gesellschaft (MPG) et le CNRS. Animé par Fabien Jobard, le LEA traitait des déviations et des politiques publiques qui leur sont associées par le biais des sciences sociales et, autant que possible, comparée. Le LEA a coordonné des recherches sur technologies et preuve pénale ; police et minorités ; coopération policière internationale ; pouvoirs de sanction du parquet ; politiques pénitentiaires ; travail carcéral.
- *Séminaires franco-indiens* : Depuis une dizaine d'années, une coopération scientifique franco-indienne s'est nouée sur les questions de police entre René Lévy et Ajay Mehra (Associate Professor in Political Science, Shaheed Bhagat Singh College, University of Delhi), avec l'appui de la Fondation de la MSH (Paris), du GERN et du CESDIP. Elle a donné lieu précédemment à deux colloques (2004 à Delhi, 2006 à Paris). Au cours de la période sous examen, deux opérations ont été réalisées : la publication d'un ouvrage collectif sous la co-direction d'Ajay Mehra et René Lévy (*Civil Society, State and the Police: Perspectives from India and France*, Delhi, Pearson Education, 2010) et l'organisation d'un troisième colloque franco-Indien, *Social violence and police, cross-national experiences*, sous l'égide du GERN et du Center for Public Affairs (Inde), avec le soutien du CESDIP et de la FMSH, à Gangtok, Sikkim University, en mars 2010 (co-organisation Ajay Mehra et René Lévy). Un ouvrage issu de ce colloque est en préparation, en vue d'une publication en 2014 par un éditeur indien (en anglais). Cette coopération devrait se poursuivre dans les prochaines années dans un cadre élargi à d'autres pays émergents.
- *Séminaires ANR-ESRC* : F. Jobard s'était joint en 2006 aux deux professeurs britanniques Dave Waddington (Sheffield Hallam University) et Mike King (Birmingham University) pour répondre à un appel à projets de séminaires franco-anglais dans le cadre des appels joints ANR-ESRC. La dernière réunion du comité directeur

eut lieu en septembre 2008, et diverses réalisations concluent cette opération, comme un site Internet [<http://academic.shu.ac.uk/aces/franco-british-riots/>], un ouvrage collectif sous la direction de Waddington, Jobard et King (Willan, 2009, avec des contributions d'autres chercheurs du CESDIP), et un article de Waddington et King avec une réponse de F. Jobard (récompensée du titre d'article de l'année 2009 de la revue *Howard Journal of Criminal Justice*), un article de 2008 dans *Sociology Compass* (Blackwell).

- **COMPOSITE** : Acronyme de "*Comparative Police Studies in the EU*"- Etude comparée des polices dans l'Union Européenne- , le programme de recherche COMPOSITE (2010-14) cherche à analyser à une grande échelle les processus de changement qui touchent les polices européennes. COMPOSITE n'est pas seulement un projet de nature scientifique. Il aura des débouchés d'ordre pratique, en termes de conception, d'organisation et de mise en oeuvre des changements au sein des forces de police. Pour cela, COMPOSITE intègre dans sa démarche une dimension de diffusion, d'éducation et de consultance, notamment par le biais d'un bureau de conseillers et d'un bureau d' « utilisateurs ». COMPOSITE est financé par le programme FP7 de l'Union Européenne pour une durée de 4 ans. Ce consortium regroupe 15 partenaires de 10 pays européens. Le coordinateur du programme est le DR Gabriele Jacobs de l'Université Erasmus de Rotterdam (NL).
- **Refmanpol** : Jacques de Maillard dirige l'ANR Refmanpol (Réformes managériales des polices). Ce projet, financé pour 2012-2013, est conduit en partenariat avec l'université de Portsmouth (Steve Savage) et implique plusieurs chercheurs du CESDIP (E. Blanchard, F. Ocqueteau) et du CERAPS (A.-C. Douillet). M. Zagrodzki a été recruté comme chercheur dans le cadre de cette ANR. Le travail consiste à questionner l'effet des outils et instruments managériaux dans les orientations, organisations et pratiques policières de façon comparative (France/Angleterre). Il repose sur une large enquête de terrain dans les deux pays (environ 160 entretiens) à différents niveaux de la hiérarchie (des agents de base aux chefs de police).
- **Projet franco-belge BESPO** : Fr. Vesentini (chaire UVSQ/CNRS) conduit pour le CESDIP le projet BESPO « Justice et Populations, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles », coordonné par Xavier Rousseaux (Université catholique de Louvain). Il s'agit d'un projet franco-belge, dans lequel la partie belge accorde une contribution financière équivalente à celle que les laboratoires engagent. Le CESDIP présente 3 projets dans ce cadre : l'étude comparée des systèmes statistiques autour de la matrice du Compte général et l'ANR SciencePeine (Br. Aubusson de Cavarlay, Fr. Vesentini) (WP4) ; l'histoire comparée des polices coloniales (E. Blanchard) (WP1) ; la sociologie des pratiques judiciaires (police/parquet/prison/juges de la jeunesse) (Ch. Mouhanna) (WP3).
- **Écoles d'été** : Le CESDIP soutient deux écoles d'été. La première série est celle présentée par J. de Maillard dans le cadre du GERN (voir plus haut). Le but de l'école est ici le perfectionnement de la rédaction, la finalisation des articles et des productions, mais également la question de l'élaboration du « design » de la recherche. C'est une école d'été thématique, réunissant des doctorants européens qui travaillent sur la question des déviances, de la délinquance et des institutions pénales. La seconde est présentée par Fr. Vesentini, après une première édition déjà été testée en Belgique. Elle réunit l'UQAM au Canada, l'UCL et l'ULG en Belgique et l'UVSQ. L'accent est mis sur la méthode, notamment quantitative et informatique, avec un jour ou deux consacré(s) au qualitatif. L'intitulé est « Méthodologies de la recherche en sciences sociales ». Le CESDIP participe au financement de cette école à hauteur de 3 000 € / an pendant 3 ans.
- **RBUCE** : Dans le cadre du PRES Universud, le CESDIP a déposé sa candidature à l'accueil de Sappho Xenakis, collègue titulaire du Young Criminologist Award par la ESC en 2011 pour un séjour de deux ans. Cette candidature a été acceptée par le conseil scientifique d'Universud, et Sappho Xenakis a été accueillie au CESDIP (avec un engagement financier du laboratoire à l'accompagnement de ses recherches) pour y mener ses travaux sur la circulation des idées et des pratiques en matière de police des foules en Turquie, Grèce, Grande-Bretagne, France. Mme Xenakis n'a pas achevé les deux ans qui lui étaient promis, puisqu'elle a été nommée au printemps 2013, dans le courant de sa deuxième année, Lecturer in Criminology au Birkbeck College à Londres. Son séjour a permis notamment la publication d'un Questions Pénales en 2012, de deux articles de revues (*Terrorism and political violence*, 2012 ; *European Journal of Criminology*, 2013).
- **Recherche franco-belge sur les temps judiciaires** : une recherche codirigée par Ch. Mouhanna, B. Bastard (ISP Cachan), D. Delvaux et F. Schoenaers (U. Liège) sur les temps judiciaires dans les affaires civiles et pénales a été menée, qui entreprend une comparaison des pratiques et des discours des acteurs dans 3 TGI français et 2 tribunaux belges. À travers l'examen de plusieurs voies procédurales, le temps de traitement réel (TTR), les assises et le contentieux du divorce, il apparaît que le temps judiciaire est le résultat de compromis entre le temps exigé par les justiciables, le temps de l'opinion publique, le temps de la gestion et le temps nécessaire à l'examen des dossiers.



- *Accueil de collègues et étudiants étrangers* : durant la période sous examen, le CESDIP a accueilli pour favoriser leurs recherches et les échanges avec les collègues français un certain nombre de doctorants et de chercheurs étrangers. Dans ce cadre, le CESDIP a mis les ressources du laboratoire à leur disposition (par exemple pour contribuer à leurs missions en France ou en Europe) et a favorisé, dans la mesure du possible, la présentation de leurs travaux à l'un ou l'autre de nos séminaires.

#### 2010

##### **Kazumasa Akaïke**

Prof. à l'université de droit de Ryuku, directeur de centre de recherche sur corrections et réhabilitation, Kyoto  
01/10/2009 au 31/03/2010  
Comparaison questions pénales et pénitentiaires.  
Intervenu au séminaire du 16/03/2010

##### **Rita Faria**

École de criminologie de Porto  
Fraude scientifique  
A travaillé tout le mois de septembre au GERN  
Intervenue au séminaire du 30/09/2010

##### **Agnès Badou**

Doctorante Wiesbaden-Bénin  
Du 08 au 19 novembre  
Recherche sur la police

##### **Allaoua Fouzi**

Maître assistant à université de M'Sila (Algérie)  
Délinquance juvénile  
Nov.-déc. 2010

#### 2011

##### **Sylvia Guemureman, U. Buenos**

Aires, Argentine  
Politiques pénales et de sécurité, justice des mineurs  
Prog CONICET.  
Déc. 2010 à mai 2011  
Intervenue au séminaire le 01.03.2011

##### **Marie Cardon**

Étudiante belge  
A partir du 7 février  
jusque fin avril  
Pratiques judiciaires et politiques de prévention de la délinquance

##### **Malcom Thorburn**

Professeur agrégé en droit criminel  
Queen's university, Kingston, Canada  
Resté 1 mois

#### 2012

##### **Marcos Bretas (Brésil)**

Co-tutelle CESDIP-CLERSÉ

Oct. 2011 au fin février 2012  
Intervenu au séminaire du 18 oct 2011

##### **Katherin Gotz**

Thèse sur violence des jeunes, dir. Groenemeyer (U. Dortmund)  
20/02/2012 à mi-avril

##### **Sappho Xenakis**

Janv. 2012 à févr. 2013

Voir plus haut RBUCE.

#### 2013

##### **Edson Benito Rondo Filho**

02.2013 jusqu'en août 2013

Brésil (Univ. Rio grande do Sul)  
Travaille sur la police  
Intervention à la journée de juin 2013

##### **Francisco Tiago Rocha Vasconcelos**

Doctorant en sociologie  
Université São Paulo  
Du 20/12/2012 au 07/2013

##### **Marc Alain**

Chercheur au CICC, Montréal  
Mise en place d'un projet comparé  
Juin 2013  
Intervention à la journée de juin 2013

## 2. Réalisations

Pour la présentation des réalisations, nous avons distingué entre la production scientifique d'un côté, que l'on peut différencier par axes, et le rayonnement et l'attractivité scientifique et l'interaction avec l'environnement de l'autre, qui ressortent plus d'une présentation intégrée au niveau du laboratoire.

### 2.1. Production scientifique

Rappelons ici les thèmes actuels de recherche du CESDIP :

Justice, pratiques politiques pénales	Surveillance & technologie	Territoire, partenariat, régulation	Recomposition des organisations policières	Citoyens, auteurs, victimes, comportements	Minorités, discriminations
---------------------------------------	----------------------------	-------------------------------------	--	--	----------------------------

Dans ce qui suit, nous exposons les lignes scientifiques majeures développées au long de chacun des thèmes et donnons un aperçu des productions scientifiques majeures propres à chacun d'eux.

#### Premier thème : Justice, pratiques et politiques pénales

Affilié depuis 1967 au ministère de la Justice, le CESDIP mène naturellement un grand nombre de travaux sur les différents domaines de la justice pénale, en articulant les exigences de la recherche et les souhaits exprimés par la Chancellerie. Cette position singulière du CESDIP ne l'enferme pas dans une relation close avec le ministère, mais l'amène au contraire à susciter les coopérations avec des chercheurs tiers, en France ou à l'étranger, et à favoriser ainsi l'attractivité de la sociologie pénale. De son côté, le rapprochement avec l'UVSQ a conduit à orienter les demandes de CDD doctoraux sur les thématiques pénales (depuis 2006 : milieu ouvert, prison, fraude fiscale, victimation, chaîne pénale...), maximisant ainsi le dialogue entre Chancellerie et Université.

Fort de ses recherches en ces domaines, le CESDIP offre une expertise de long terme tout en intégrant les nouvelles problématiques qui se posent aux institutions judiciaires et pénitentiaires (management, judiciarisation, nouvelles politiques pénales, inflation carcérale...). Si la Justice conserve une image de continuité, elle est traversée par des transformations considérables qui invitent à reconsidérer les résultats antérieurs dans ce champ. C'est notamment sur ces changements que les savoirs produits au CESDIP sont utilisés par différentes directions du ministère de la Justice ou des organismes comme l'École nationale de la magistrature, où l'on recense les interventions régulières de nombreux membres du CESDIP (Fr. Bailleau, D. Duprez, M. Esterle, Ch. Mouhanna - lequel est par exemple responsable de la session Délinquance des mineurs...). Nombre de ces travaux mobilisent une coopération avec des membres des différentes directions du ministère de la Justice (SDSE, DACG, DAP, DPJJ), dont certains sont chercheurs associés au CESDIP (Annie Kensey et Jean-Lucien Sanchez à la Direction de l'administration pénitentiaire et Jean-Jacques Yvorel à l'École nationale de la protection judiciaire de la jeunesse).

Nos recherches sur la justice pénale, les pratiques et les politiques pénales se déclinent en quatre ensembles : l'organisation et le fonctionnement des juridictions ; la justice des mineurs ; prisons, aménagement de peine et récidive ; la justice financière et internationale. Nous renvoyons à l'axe transversal pour les chantiers qui, touchant à la justice pénale, embrassent également d'autres champs sociaux ou institutionnels.

#### 1. Organisation et fonctionnement des juridictions

L'introduction du management dans les juridictions, la transformation des métiers, l'affirmation des politiques ont profondément modifié le fonctionnement de la justice pénale. Outre la préoccupation centrale du CESDIP pour la quantification en matière pénale (statistiques judiciaires et pénitentiaires - cf. Axes transversaux), le laboratoire poursuit son investissement dans la connaissance qualitative de ces organisations.

En premier lieu, les conséquences d'une production de masse dans les tribunaux de grande instance font l'objet d'examen approfondis. Poursuivant des travaux engagés depuis longtemps sur la transformation managériale des juridictions, une recherche franco-belge nous associant à l'Institut des sciences sociales du politique de Cachan et à l'Université de Liège (Bastard, Mouhanna, Schoenaers, Delvaux) s'attache à analyser les effets de l'accélération du temps dans les TGI. Les conséquences pour les tribunaux de l'accroissement des flux ont été analysées dans une recherche sur les relations entre monde judiciaire et administration pénitentiaire. Parallèlement, une thèse a été engagée sur la mise en œuvre du système Cassiopée, instrument de gestion des tribunaux et de la chaîne pénale, et

de mesure de l'activité (Fery). La question du genre dans le traitement des affaires est interrogée par une thèse sur les femmes usagères et trafiquantes de stupéfiants (Barbier). La place de l'expertise est également analysée (Boirot sur l'expertise psychiatrique des criminels sexuels, Romain Juston sur la médecine légale). L'histoire (L. López sur le « Traitement judiciaire et médiatique d'une affaire criminelle ») et bien entendu le droit (Cahn sur « Le principe de nécessité en droit pénal ») sont également mobilisés pour cette compréhension des mécanismes de décision judiciaire.

## 2. La justice des mineurs

Au sein des recherches portant sur l'institution judiciaire, la Justice des mineurs a suscité l'émergence de toute une série de travaux, reflétant les particularités de cette justice spécifique, particulièrement remise en cause ces dernières années. L'année 2011 a vu l'achèvement d'une série de travaux de comparaison européenne sur la justice pénale des mineurs en Europe (2000-2011) réalisée sous la direction de Fr. Bailleau et Y. Cartuyvels (Université Saint Louis, Bruxelles). Il s'agissait de faire l'histoire de cette justice dans les différents pays et de mesurer l'influence du paradigme néolibéral dans les transformations constatées. Financée par le ministère de la Justice, le Conseil de l'Europe et le 6<sup>e</sup> PCRD, cette recherche a donné lieu à plusieurs publications et séminaires en France comme en Europe. Consacrés à la France, les travaux de L. Mucchielli se sont également attachés à montrer les évolutions du traitement judiciaire des mineurs.

Une autre recherche nous associant à l'École nationale de l'administration pénitentiaire et au Printemps-UVSQ (Fr. Bailleau, N. Gourmelon, Ph. Milburn) a porté sur les établissements privatifs de liberté pour mineurs et visait à analyser les conséquences des modifications subies depuis 2002 par l'ordonnance de 1945. La recherche a porté sur l'ensemble des transformations de la chaîne pénale : depuis le parquet, soucieux de réduire les classements sans suite, jusqu'à l'exécution de la peine et la création de nouvelles structures : Centres éducatifs fermés (CEF) et Établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM). Elle s'est consacrée à l'examen des transformations du mode de traitement des mineurs et de la rupture entre la prise en charge dans ces établissements et les pratiques des quartiers mineurs des maisons d'arrêt, sur fond de bouleversement des pratiques professionnelles des personnels de la PJJ et des surveillants de prison.

Une autre coopération avec l'ISP Cachan (Ch. Mouhanna, B. Bastard) a conduit à renouveler l'analyse du travail des juges des enfants et du partenariat organisé autour de ces juges. À la conjonction d'une sociologie des professions et des organisations, l'objectif de ces travaux était de mieux cerner la place et l'influence que conserve le juge des enfants dans un univers professionnel où tant la montée en puissance des parquets, la réorientation des priorités de la PJJ que l'émergence des conseils généraux comme acteurs importants dans la gestion de l'enfance, fragilisent la position traditionnelle de ce magistrat particulier. Cette recherche a donné lieu à un ouvrage.

Tous ces travaux ont fait l'objet d'un colloque, organisé en partenariat avec le Barreau de Paris sur la Justice des Mineurs en 2010.

Dans ce champ également, la dimension historique a été intégrée à la réflexion, avec les travaux sur l'évolution de la Justice des mineurs et de l'éducation surveillée (Fr. Bailleau, J.-J. Yvrel).

## 3. Exécution des peines et récidive

Soucieux d'appréhender l'ensemble de la chaîne pénale, le CESDIP a maintenu son expertise sur la prison et sur l'**exécution des peines** de manière générale, souvent en étroite coopération avec la Direction de l'administration pénitentiaire où nous comptons deux chercheurs associés (Kensey, Sanchez). On retrouve ici les différentes dimensions déjà évoquées : analyse quantitative, approches sociologiques qualitatives, histoire et droit. Les changements en la matière ayant été nombreux, ces travaux ont pu nourrir des sujets amplement débattus dans la société, tels que les effets de la prison sur la récidive.

Le souci de disposer de bases de données pertinentes et actualisées se manifeste dans l'ANR SCIENCEPEINE qui vise la mise en ligne sur Internet de la statistique pénitentiaire et des connaissances sur le parc pénitentiaire (cf. Axe transversal). Dans le cadre de la Commission de Suivi de la Détention Provisoire qu'il préside, un suivi constant de la détention provisoire est maintenu au CESDIP par Br. Aubusson de Cavarlay. Concernant l'exécution des peines prononcées, les recherches réalisées portent aussi bien sur le milieu ouvert (la probation) que sur le milieu fermé (la prison). La mutation du métier de Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation (CPIP) a notamment fait l'objet d'une thèse, soutenue en 2012, traitant de manière plus générale de la prise en charge des condamnés en milieu ouvert (Larminat). Deux autres thèses ont été engagées sur la prison, visant à en comprendre la dynamique disciplinaire contemporaine (Piperaud) et à saisir les standards et normes pénitentiaires internationaux qui la fondent (Icard). Enfin, une étude statistique en collaboration avec l'INED traite du suicide en prison (Kensey).

Dans un contexte d'accroissement de la population sous main de justice et de rationalisation budgétaire, les enjeux de la gestion des flux ont également fait l'objet d'interrogations transversales. La coordination des politiques

judiciaires et pénitentiaires, notamment en matière d'aménagements de peine (Mouhanna), et le rôle des personnels d'encadrement des services de probation (Larminat) ont ainsi servi de support à une réflexion sur le management pénal. Les travaux de J.-L. Sanchez sur le bain et la relégation viennent compléter cet ensemble en offrant une mise en perspective historique sur les modèles de prise en charge pénitentiaire.

Une dernière série de recherches menées au CESDIP portent sur la récidive. Tandis que Ph. Robert et R. Zauberman montrent dans une perspective à long terme que la focalisation sur ce thème constitue un marqueur de crise sécuritaire, d'autres opérations visent à disposer d'outils d'évaluation, qu'il s'agisse de la récidive des personnes placées sous bracelet électronique (A. Kensey et R. Lévy) ou des sortants de prison (A. Kensey). Concernant ces derniers, A. Kensey a prolongé le suivi d'une cohorte de libérés de prison en 2002, en mettant l'accent sur les bénéficiaires d'une libération conditionnelle et sur les auteurs d'agression sexuelle. La thèse de J.-F. Lablé examine par ailleurs le devenir judiciaire des libérés en fonction de leur mode de sortie (J.-F. Lablé, tandis qu'une enquête par questionnaire a été menée concernant les conditions de vie d'anciens détenus (A. Kensey). Ph. Robert et R. Zauberman soulignent toutefois, dans leurs travaux les plus récents, la distance qui existe entre les résultats des recherches sur la récidive et les options politiques et législatives mises en œuvre ces dernières années.

Outre les échanges plus ou moins formalisés entre les différents chercheurs de ce champ, la participation croisée à des colloques (tel que celui de la DAP en 2012) permet d'enrichir les réflexions des uns et des autres.

#### 4. La justice financière et internationale

La délinquance financière et les moyens de lutte contre celle-ci constituent une thématique ancienne du CESDIP, que l'association de Thierry Godefroy avec ses deux collègues du CNRS basés dans des laboratoires de l'IEP de Paris (P. Lascoumes et G. Favarel-Garrigues) a fortement relancée. Les recherches les plus récentes développées au sein du laboratoire ont élargi les perspectives en ce domaine. Tout d'abord, une thèse s'intéresse aux sanctions en matière fiscale (M. Peclat). Ensuite, les activités post-doctorales d'A. Amicelle sur les autorités bancaires de régulation ont permis, durant le peu de temps effectif de ce collègue chez nous (trop rapidement recruté à Montréal), de développer ces thématiques. Du point de vue juridique, des réflexions ont aussi été menées sur la corruption à travers un article sur la politique criminelle française de lutte contre la corruption (Cahn).

Au-delà de la criminalité financière, et outre les modalités comparatives internationales signalées *supra*, on notera que la coopération judiciaire internationale fait également partie des sujets abordés au CESDIP et que celui-ci aimerait voir développés. Des publications sur le mandat d'arrêt européen, les politiques anti-terroristes (Cahn) constituent des pistes fécondes d'exploration en ce sens.

l Productions scientifiques marquantes (voir la liste complète en annexe 6).

Bailleau Fr., Cartuyvels Y., 2010, *The Criminalisation of Youth. Juvenile Justice in Europe, Turkey and Canada*, Bruxelles, VUB Press.

Bastard B., Mouhanna C., 2010, *L'avenir du juge des enfants, Éduquer ou punir*, érès, Toulouse, Érès.

De Larminat X., 2010, *La probation en quête d'approbation. L'exécution des peines en milieu ouvert : entre gestion des risques et gestion des flux*. Thèse de doctorat en science politique, Guyancourt, UVSQ.

Godefroy T., Favarel-Garrigues G., Lascoumes P., 2008, Sentinels in the Banking Industry: Private Actors and the Fight against Money Laundering in France, *The British Journal of Criminology* 48, 1, p. 1-20.

Kensey A., Lévy R., Benaouda A., 2010, La récidive des premiers placés sous surveillance électronique, *Cahiers d'Études Pénitentiaires et Criminologiques* 33, p. 1-6.

Mouhanna Ch., 2012, *La coordination des politiques judiciaires et pénitentiaires : une analyse des relations entre monde judiciaire et administration pénitentiaire*. Guyancourt-Paris, Cesdip-GIP justice.

Mouhanna Ch., 2010, Controlling the Judiciary: How French Politicians Try to Limit the Independence of Judges and Prosecutors, in Leny E. et al. (Eds), *Separation of Powers in Theory and Practice, An international Perspective*, Wolf legal Publishers, Nijmegen.

Mouhanna Ch., Milburn Ph. (dir.), 2010, Direction du dossier « Le parquet et les politiques pénales en France-Présentation », *Droit et Société*, n°74.

#### Deuxième thème : Territoire, partenariat, régulation

Au CESDIP, des travaux en nombre croissant prennent pour objet d'enquête les mutations des politiques et des pratiques de sécurité à l'échelle des villes, en s'interrogeant sur le devenir des partenariats locaux, sur la (re)territorialisation des questions de sécurité, et sur les conséquences de ces mutations sur les métiers du contrôle social, ainsi que sur la place faite aux citoyens dans ces cadres renouvelés. Comme son titre l'indique, cet axe part de trois postulats : la territorialisation des questions de délinquance et insécurité ; l'action collective d'une pluralité d'acteurs sociaux et institutionnels ; le renouvellement de l'action publique débordant des seuls registres de

prévention et répression. Cet axe a connu une importance grandissante au cours du quinquennat, avec les arrivées de Patrick Hassenteufel et Jacques de Maillard, puis de Carole Gayet-Viaud.

Le caractère mouvant des expérimentations promues, la fréquence des changements d'orientation politique ont rendu nécessaires des publications individuelles et collectives permettant de faire le point sur des évolutions difficilement saisissables. Philippe Robert, comme Jacques de Maillard, se sont attachés à restituer les dynamiques de recomposition des politiques de prévention et sécurité et à les resituer dans les contextes politiques respectifs. Ces publications questionnent notamment ce qu'il reste des projets de prévention sociale du début des années 1980. Les actions de prévention sociale ne disparaissent pas, même si elles font l'objet d'un portage politique moindre et si les frontières entre prévention sociale, animation et action éducative sont difficiles à délimiter. Toujours avec une ambition de synthèse, certains des chercheurs ont visé à comprendre plus spécifiquement le contexte urbain dans lequel ces politiques prennent forme. C'est cette ambition que s'est fixée Sophie Body-Gendrot dans un ouvrage paru en 2012 chez Palgrave. De Paris à São Paulo, des désordres urbains mineurs aux actions terroristes, elle propose une synthèse des menaces qui affectent les villes contemporaines, tout comme des mobilisations institutionnelles et sociales dont elles sont porteuses. Les formes d'insécurité actuelles sont directement liées aux ségrégations sociales et ethniques qui travaillent les espaces urbains, tandis que les États reculent devant des recompositions socio-économiques qui leur échappent largement. Virginie Malochet et Tanguy le Goff ont de leur côté dirigé plusieurs publications collectives visant, dans une perspective plus centrée sur la France, à faire un état des travaux concernant la diversité des réponses publiques apportées aux questions de sécurité (des médiateurs employés par les municipalités à la police de proximité) et privées (mobilisations sociales et investissement des entreprises de transport). Les recherches plus spécifiques ont porté sur cinq objets différents :

### *1. Territorialisation des politiques et sécurisation des espaces*

Plusieurs recherches s'intéressent aux façons dont les politiques de sécurité ciblent des espaces spécifiques, à différentes échelles :

- La sécurisation des centres-villes, des rues et des espaces publics urbains, que ce soit par la vidéosurveillance (V. Levan, T. Le Goff), ou des formes d'aménagement et d'urbanisme orienté vers la sécurité et la prévention situationnelle (V. Malochet, V. Levan, S. Body-Gendrot).

- Hors des centres-villes qui concentrent traditionnellement les pratiques délinquance et les actions préventives aussi bien que répressives, deux enquêtes récentes interrogent les spécificités de l'insécurité et des réponses apportées à l'échelle péri-urbaine : politiques et actions mises en œuvre, postures et modes d'intervention des acteurs (V. Malochet, T. Le Goff - avec notamment l'exploitation de l'enquête « victimation et sentiment d'insécurité en IdF »).

- Un corpus consistant de recherches porte l'attention aux mesures visant les quartiers populaires et sensibles, les grands ensembles et les logements sociaux (V. Levan), en France et à l'étranger (S. Body-Gendrot sur une série de métropoles mondialisées ; V. Levan sur Paris et New York, ainsi que sur Montréal). Sont analysés à la fois les politiques, les actions mises en œuvre, et les critères d'évaluation des effets de l'efficacité des mesures de sécurisation adoptées (voir aussi la thématique transversale « Mesures »),

### *2. Sécurité des transports publics et des espaces dédiés à la mobilité*

Les enjeux de sécurité dans les transports publics sont devenus tels qu'ils font l'objet de recherches spécifiques. Ils suscitent eux aussi des dispositifs de coordination et des partenariats complexes entre acteurs publics et privés, de la prévention et de la répression, etc. Les travaux engagés portent aussi bien sur les formes de régulation informelle et endogène entre voyageurs-usagers (C. Gayet-Viaud), que sur les actions entreprises par l'ensemble des acteurs institutionnels et des professionnels concernés : police régionale des transports, services de sécurité de la SNCF et de la RATP, médiateurs sociaux, sociétés de gardiennage (V. Malochet, T. Le Goff). Ces recherches soulèvent aussi la question des coopérations police-sécurité privée (F. Ocqueteau) ainsi que celle des techniques de surveillance (notamment la vidéosurveillance : T. Le Goff, voir aussi la thématique « Technologies »).

### *3. Métiers et pratiques de la régulation des désordres à l'échelle locale*

La question de la production de l'ordre, de la sécurité et de la tranquillité publiques à l'échelle des villes au quotidien est ressaisie au travers de l'étude des nouveaux métiers de la régulation : la question récurrente des rapports de la police avec la population se voit posée au travers des développements des polices municipales (V. Malochet) ; celle de la division du travail et du rôle des citoyens dans la production de la sécurité urbaine se voit posée par l'instauration de nouveaux métiers de la tranquillité publique (J. de Maillard et P. Benec'h Le Roux), veille sur les espaces urbains et médiation sociale : correspondants de nuit, inspecteurs de sécurité, médiateurs, éducateurs de rue (J. de Maillard, C. Gayet-Viaud).

Ces nouvelles formes de lutte contre les incivilités et de régulation des désordres sont également saisies dans la perspective des enjeux de professionnalité qu'elles soulèvent : compétences relationnelles (C. Gayet-Viaud), logiques d'intervention, rapports avec le public, formation et évaluation (J. de Maillard).

#### 4. Partenariats et actions de prévention : école, transports, aide à la parentalité

Un dernier pan des recherches consacrées au rapport des territoires à la sécurité porte sur les espaces spécifiques de prévention, dont le partenariat est la condition de possibilité du lien avec le monde pénal. Les travaux concernés portent essentiellement sur les politiques ciblant la jeunesse et la prévention de la délinquance juvénile. Ils analysent les politiques d'aide à la parentalité (V. Malochet), de lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire (M. Esterle), de lutte contre les incivilités (C. Gayet-Viaud) ou les violences à l'école (C. Carra).

#### 5. La gouvernance locale de la prévention et de la sécurité

Par « gouvernance », on entend ici un processus de coordination de groupes sociaux et d'institutions publiques en vue d'atteindre des objectifs collectifs. Plus précisément, l'usage d'une telle notion attire l'attention sur la fragmentation et l'incohérence de l'action publique. Accès partagé à l'information, opérations conjointes, financements croisés, échange de signes de reconnaissance symboliques sont les principales manifestations de cette nouvelle façon de gouverner.

Cette gouvernance de la sécurité a suscité des questionnements à trois niveaux. D'abord, les transformations actuelles questionnent l'horizon démocratique. Quelle place occupent les habitants, les usagers, les citoyens dans les dispositifs institutionnalisés mais également dans des dynamiques plus autonomes des autorités publiques ? L'outil comparatif, mobilisé par V. Levan ou S. Body-Gendrot, permet de singulariser ici la situation française, où le niveau de participation et d'information du public reste bas quand on le compare aux autres villes occidentales. Ensuite, les conflits et rivalités demeurent au cœur de cette production de l'action conjointe. Mot magique, le partenariat renvoie bien souvent plus à une rhétorique de l'action publique qu'à une réalité dans la pratique des acteurs. Les acteurs préfèrent souvent taire leurs contradictions en s'évitant, plutôt que de s'affronter explicitement. D'autant que bien souvent, cultures professionnelles et logiques d'action institutionnelles divergent. Enfin, ces travaux insistent sur les recompositions qui affectent l'État, en faisant l'hypothèse d'une différenciation partielle de son rôle. D'un côté, il détient dans le domaine de la gestion des effectifs de sécurité publique, ou encore pour ce qui concerne les questions scolaires, un monopole à peine atténué, ce qui lui permet de conserver des ressources étendues et une très large responsabilité dans la gestion de la sécurité. De l'autre côté, pour ce qui relève des formes plus larges de contrôle et de prévention, l'État est un acteur parmi d'autres des processus de négociation localisée (voir de Maillard, Le Goff). Cette redéfinition interroge plus largement le repositionnement de l'État dans les sociétés contemporaines, rejoignant les travaux de P. Hassenteufel (*Sociologie de l'action publique*, 2012), et notamment sur l'émergence d'un État régulateur. Les évolutions du secteur de la sécurité ne sont en effet pas isolées. C'est dans cet esprit que, avec J. de Maillard, il a mis en place le séminaire Compinsect, qui vise à comparer sur toute une série de thématiques-clés (managérialisation, privatisation, rôle des syndicats, gouvernement par indicateurs, etc.) les évolutions connues dans les domaines de la sécurité et des affaires sociales. Le souhait est ici clairement de situer les recherches conduites au CESDIP dans un espace plus large d'interrogations sur le gouvernement des sociétés, préoccupation que l'on retrouve également dans l'ouvrage codirigé par Jacques de Maillard en 2012, *Politiques publiques sous Sarkozy*.

#### l Productions scientifiques marquantes (voir l'annexe 6 pour la liste complète)

- Body-Gendrot S., 2011, French Perspectives on Threats to Peace and Local Social Order, in Crawford A. (ed.), *International and Comparative Criminal Justice and Urban Governance: Convergence and Divergence in Global, National and Local Settings*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 545-566.
- Body-Gendrot S., 2012, *Globalization, Fear and Insecurity: the Challenges for Cities North and South*, Palgrave Macmillan.
- Esterle M., 2010, Quelle ambiance ! Se sentir bien (ou mal) en lycée, *Ville École Intégration Diversité*, n° 161, p. 45-51.
- Hassenteufel P., 2012 (2<sup>ème</sup> éd.), *Sociologie politique : l'action publique*, Paris, Armand Colin.
- Le Goff, T., mars-avril 2010, Les politiques de sécurité. Les chiffres et Les images, *Esprit*, p.90-97.
- Malochet V., Boucher M. (dir.), 2012, *Regards croisés sur la régulation sociale des désordres*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », 389 p.
- Levan V., 2009, Mesurer les effets de la sécurisation des quartiers populaires : un état des lieux de la littérature anglo-américaine, *Déviance et Société*, vol. 33, n° 1, p. 95-113.
- Maillard J. de, 2010, Les politiques publiques de sécurité, in Borraz O., Guiraudon V. (dir.), *Les politiques publiques*, 2, Paris, Presses de Sciences Po, p. 57-77.
- Maillard J. de, codir. (avec Y. Surel), 2012, *Les politiques publiques sous Sarkozy*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Malochet V., 2011, La socialisation professionnelle des policiers municipaux, *Déviance et Société*, 35 (3).
- Robert Ph., 2010, Généalogie et recompositions pénales contemporaines, *Cahiers de la Justice*, n° 4, p. 13-32.

### Troisième thème : Surveillance et technologies

Il s'agit d'un nouveau pôle de recherche mené au CESDIP sous l'impulsion principale de trois chercheurs, un politiste historien (P. Piazza), un politiste (F. Ocqueteau) et un ingénieur spécialiste des enjeux du cybercrime et de la cyberdéfense (D. Ventre). Ces chercheurs ont été également rejoints par les travaux de T. Le Goff sur la vidéosurveillance. Leurs travaux et préoccupations scientifiques se sont rejoints ces dernières années, et se poursuivront durant toute la période quinquennale.

#### 1. Les technologies de surveillance discrète

Les travaux de Pierre Piazza s'attachent selon une entrée principalement socio-historique à l'analyse de la diffusion internationale des technologies du bertillonnage et, au-delà, aux logiques propres du **contrôle** exercé - *via* le fichage, le recensement, l'encartement, etc. - à l'encontre de certaines populations (délinquants, « transportés » dans les bagnes coloniaux, « nomades », « Français musulmans d'Algérie », etc.). Cet intérêt se porte aujourd'hui sur les nouvelles technologies de contrôle et de surveillance telles que vidéosurveillance, systèmes de géolocalisation, *data mining* dans le domaine bancaire, drones, etc. P. Piazza, J.-M. Berlière ou L. López ont travaillé ensemble sur la naissance de ces technologies, marquées par la figure de Bertillon. Anthony Amicelle a poursuivi au CESDIP ses travaux doctoraux sur la surveillance des échanges financiers.

#### 2. Les stratégies nationales de cybersécurité et cyberdéfense

Les travaux de Daniel Ventre (ingénieur d'étude) ont donné une impulsion décisive à cet axe scientifique. Ses travaux sont notamment centrés sur l'analyse des politiques et stratégies nationales de cybersécurité et cyberdéfense, et à sa contribution aux théories des relations internationales, en particulier de la guerre, réflexions qui s'inscrivent dans une logique de recherche comparative internationale. L'étude de l'objet nécessite également une approche résolument pluridisciplinaire : internationalistes, sociologues, juristes, informaticiens, stratèges. Premier titulaire de la Chaire de Cybersécurité et Cyberdéfense des Ecoles de Saint-Cyr Coëtquidan (sur financement de Sogeti et Thalès) en 2012, D. Ventre rassemble autour de cette chaire une communauté nationale et internationale de chercheurs, experts, industriels et acteurs gouvernementaux sur ces questions. Les actions de la Chaire consistent en l'organisation de colloques internationaux, l'animation de réseaux thématiques, la publication d'articles scientifiques et de vulgarisation, la mise en place de programmes de formation pour les grandes écoles et écoles d'ingénieur. Affecté au CESDIP en 2011, Fr. Ocqueteau, spécialiste des fichiers constitués et exploités à des fins de sécurité et, au-delà, des échanges numériques, s'est joint à D. Ventre dans une perspective plus centrée sur les perspectives policières et judiciaires.

#### 3. Les usages controversés des fichiers

Dans une veine plus sociologique, le CESDIP s'intéresse en effet aux usages controversés des fichiers constitués et exploités à des fins de sécurité, qu'il s'agisse par exemple d'instruments mobilisés dans le cadre hexagonal comme le fichier des infractions constatées (fichier policier STIC) ou bien d'outils à caractère supra-national comme les bases de données biométriques récemment mises en œuvre à l'échelon européen (EURODAC, VIS, SIS II, etc.). Ainsi, Fr. Ocqueteau s'est efforcé d'œuvrer à ce que des balises et des repérages soient mis au point dans un champ de connaissances encore peu défriché en France : le crime, la sécurité et la défense dans le cyberspace. L'objectif consiste à baliser et à séparer des problématiques proliférantes autour de la protection de l'intimité privée face aux menaces de traçabilité généralisée ; des défis liés aux technologies de surveillance étatiques dans le domaine de la souveraineté nationale et notamment des guerres de l'information dans le cyberspace ; enfin, d'approfondir la connaissance autour des détournements des outils, et des résistances citoyennes.

P. Piazza et A. Ceyhan (maître de conférences à Science Po Paris) ont proposé une réflexion collective autour de *L'identification biométrique* (Paris, MSH, 2011), à laquelle a pris part Fr. Ocqueteau, en montrant notamment les limites du déterminisme scientifique-technologique au secours du flair policier dans l'identification des auteurs par les polices scientifiques. Enfin, P. Piazza et X. Crettiez ont proposé une synthèse socio-historique de la carte nationale d'identité.

#### 4. Les usages de la vidéosurveillance

Dans le cadre de ses fonctions de chargé d'étude à l'IAU Île-de-France, Tanguy Le Goff a mené plusieurs études transformées en publications portant sur les usages de la vidéosurveillance dans les lycées et les espaces publics ainsi que sur la construction de cet outil en politique publique d'État (voir notamment dans *Déviance et Société*, 2009). La dernière étude produite sur le sujet porte sur le rôle des opérateurs municipaux travaillant dans les centres de supervision urbaine. Sur la base de l'observation du travail des opérateurs, durant plus de 100 heures au sein de deux salles de contrôle, nous avons analysé en quoi consiste ce nouveau métier de surveillance à distance et quelles en sont les coulisses. Par cette perspective d'analyse, cette étude s'inscrit dans la lignée des recherches de type ethnographique visant à observer les pratiques professionnelles quotidiennes des principaux utilisateurs d'une technologie pour appréhender ce qui se joue dans le circuit de production de la sécurité. Outre une présentation en

anglais (dans le cadre d'un colloque international *The State Of Surveillance*), cette recherche est en train de faire l'objet d'une publication dans la revue canadienne *Criminologie*.

l Productions scientifiques majeures (*liste complète en annexe 6*).

- Berlière J.-M., Fournié, P. (dir.), 2011, *Fichés ? Photographie et identification 1850-1960*, Paris, Perrin.
- Blanchard E., 2008, Contrôler, enfermer, éloigner. La répression policière et administrative des Algériens de métropole (1946-1962), in Branche R., Thénault S., *La France en guerre (1954-1962). Expériences métropolitaines de la guerre d'indépendance algérienne*, Paris, Autrement, p. 318-331.
- Le Goff, T., 2010, La vidéosurveillance dans les lycées. De la prévention des intrusions à la régulation des indisciplines, *Déviance et société*, vol. 34, n°2.
- López L., 2011, Alphonse Bertillon dans l'ombre des récidivistes et le bertillonnage dans l'œil des forces de l'ordre à la Belle époque, in Piazza P. (dir.), *Aux origines de la police scientifique. Alphonse Bertillon, précurseur de la science du crime*, Paris, Karthala, 2011, p. 94-113.
- Ocqueteau Fr., Pichon Ph., 2010, *Une mémoire policière sale, fichier STIC*, Paris, Gawsewitch.
- Piazza P., 2011, *Aux origines de la police scientifique. Alphonse Bertillon, précurseur de la science du crime*, Paris, Karthala.
- Piazza P., Ceyhan A. (dir.), 2011, *L'identification biométrique. Champs, acteurs, enjeux et controverses*, Paris, Presses de la MSH.
- Piazza P., Bigo D., 2009, *Fichage et listing. Quelles incidences pour les individus ?*, *Cultures et conflits*, n° 76.
- Ventre D. (dir.), 2012, *Cyber Conflicts. Competing National Perspectives*, Wiley.
- Ventre D., Ocqueteau F. 2011, *Contrôles et Surveillances dans le cyberspace*, Paris, La Documentation Française, Problèmes Politiques et Sociaux, n°988, septembre.

### Quatrième thème : Recomposition des organisations policières

Le CESDIP regroupe aujourd'hui la plus forte concentration française de chercheurs travaillant sur les questions policières. L'axe « Recomposition des organisations policières » constitue donc un ensemble important de recherches, avec une forte diversité des démarches et des niveaux d'analyse : sociologie, science politique, histoire, démographie. Outre les recherches portant sur la France, le CESDIP produit également un volume substantiel de travaux comparatifs ou portant sur des pays étrangers. Pour la commodité de l'exposé, nous présenterons successivement les recherches à caractère historique, de tradition nombreux au CESDIP, puis les recherches à caractère sociologique.

De leur côté, les recherches sur l'histoire des technologies policières ont connu un tel développement ces dernières années qu'elles font l'objet d'une présentation spécifique dans ce rapport (axe « Techno »). De même, les travaux sur les politiques partenariales incluant la police font également l'objet d'un développement spécifique (axe « Ville »), et ceux sur le rapport des policiers aux minorités, et inversement (axe « Minorités »).

#### 1. Histoire de la police et de la gendarmerie

Parmi les travaux historiques, on trouve un premier bloc de travaux consacrés à la police et un deuxième qui, sans prendre la police comme objet central, s'appuient très fortement sur les sources policières et les discutent en tant que telles.

Un certain nombre de recherches prennent les polices pour objet de leurs investigations. C'est le cas de la thèse d'histoire de L. López, soutenue en 2012, portant sur la comparaison entre police et gendarmerie sur la fin du XIX<sup>e</sup> et le début du XX<sup>e</sup> siècle ; de la thèse en cours de Gaby Castaing sur l'histoire de la Sûreté du territoire (ancêtre de la DST) de sa création à 1944 ; mais aussi des travaux de P. Piazza sur les premiers développements de la police technique et scientifique, notamment autour de Bertillon, de la question du fichage policier (J.-M. Berlière, P. Piazza) ou de l'étatisation de la police de la périphérie parisienne (R. Lévy). Sur la période de la IV<sup>e</sup> République, on doit compter les recherches d'E. Blanchard qui, à partir de sa thèse de doctorat soutenue en 2008, qui portait sur la police des Algériens à Paris depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, a embrassé tout un ensemble de thématiques relatives aux relations complexes entre police et politique sous la IV<sup>e</sup> République et la V<sup>e</sup> naissante.

D'autres travaux, principalement consacrés à la période de la Deuxième Guerre mondiale, portent sur une exploitation intensive des sources policières et comportent une forte dimension méthodologique, dans la mesure où - au-delà de leur objet propre - ils éprouvent la pertinence de l'utilisation des archives de police sur cette période, alors que cette source est souvent ignorée, sous-estimée, ou décriée. Dans cet ensemble, on trouve en particulier les différentes recherches de Jean-Marc Berlière sur la libération de Paris, et la thèse soutenue en 2012 de Frank Liaigre sur la Résistance.

Enfin, E. Blanchard et R. Lévy participent à l'ANR SYSPOE (2012-14), dirigé par Vincent Denis (U. Paris 1), qui se propose d'étudier les systèmes policiers, entendus comme les configurations qui se nouent entre les différents acteurs de la police dans un espace donné, en Europe et dans ses prolongements coloniaux aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, selon une démarche comparative. Porté par 4 unités de recherche, ce projet réunit 14 chercheurs permanents, historiens des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, mais aussi un sociologue et un politiste. Il combine une réflexion générale et interdisciplinaire sur les systèmes policiers à travers un séminaire régulier, et des recherches spécifiques déclinées en divers ateliers thématiques. Son ambition est de jeter les bases d'une étude européenne des polices, contribuer à une meilleure connaissance des sociétés européennes des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles en interrogeant leurs formes de régulation, et d'éclairer par l'expertise de la réflexion historique certains questionnements sur les systèmes policiers actuels.

A côté de ces travaux spécialisés, les chercheurs du CESDIP ont eu à cœur de publier des ouvrages de synthèse qui aujourd'hui comptent comme des références dans le paysage académique (autour de R. Lévy et J.-M. Berlière notamment).

## 2. Sociologie de la police

Ces recherches s'organisent autour de plusieurs thèmes qui s'insèrent dans la démarche plus générale décrite dans les axes transversaux. Il s'agit pour nous d'articuler autour de l'objet Police différentes méthodologies des sciences sociales, autour principalement de diverses approches sociologiques et de science politique : la sociologie du travail et des professions, l'organisation policière, la coopération policière internationale.

### - La sociologie du travail et des professions

Cette discipline témoigne de la portée toujours manifeste, en France, des travaux fondateurs du sociologue Dominique Monjardet (dont Fr. Ocqueteau avait coédité les notes de travail, en 2008). C'est du reste dans la lignée des travaux longitudinaux de ce dernier (étude d'une cohorte de gardiens de la paix) que Geneviève Pruvost a traité et exploité l'enquête sociodémographique de 2003 sur une cohorte de fonctionnaires de police (avec Ph. Coulangeon et I. Roharik). Geneviève Pruvost a par ailleurs poursuivi ses travaux sur la place des femmes dans la police, qu'elle a ensuite élargis à l'apport de la sociologie du genre à l'étude de la violence, en particulier avec sa collègue Coline Cardi (Université Paris VIII). L'image de la police, vis-à-vis de l'extérieur mais aussi en interne est également interrogée à travers une série de travaux exploratoires sur les liens entre réalité du travail et fiction (M. Meyer).

Les recherches de Fr. Ocqueteau sur le corps des commissaires, entreprises au CERSA (UMR Paris 2), prolongées au CESDIP sur la reconversion des policiers et militaires dans les services de sécurité des grandes entreprises, s'inscrivent également dans cette lignée. Enfin, la sociologie des polices municipales et de leurs agents a fait l'objet d'une série d'enquêtes et de notes de veille de V. Malochet.

Dans une perspective comparative, il faut aussi mentionner une coopération de Ch. Mouhanna avec l'Université de Brême (Allemagne) sur le thème "Transformation of the State as Employer: Public Employees' Role Perception and Their Interest Representation in International Comparison". Ce projet, qui s'inscrit dans le 7<sup>e</sup> PCRD, compare l'image que les agents se font de leur métier dans trois domaines, dont la Police, et dans trois pays (Allemagne, Suède, France).

### - La sociologie des organisations

À l'intersection de la sociologie du travail et des professions et de l'analyse des politiques publiques, de nombreux travaux du CESDIP sont consacrés à la gestion et aux réformes au sein des organisations policières. La régulation et le management de ces organisations font également l'objet d'investissements constants. Il faut mentionner ici, tous les travaux sur l'organisation de la statistique de police comme outil de régulation de l'institution (Br. Aubusson de Cavarlay), et l'introduction de nouveaux instruments de quantification et d'évaluation de l'activité policière (outil « Compstat » importé de New York à la Préfecture de police, analysé par E. Didier). On peut y ajouter les questionnements sur le management dans les services de police et l'impact des réformes (J. de Maillard, Ch. Mouhanna et son ouvrage sur ce thème), et les autres tentatives directes de régulation de l'activité policière (recherche en cours de Christian Mouhanna sur la déontologie policière et, qui dépassent les seules organisations policières, les travaux de Fr. Ocqueteau sur la CNDS et de Nicolas Fischer sur les lieux de privation de liberté).

### - Police et politique

Des travaux que l'on rattachera plus volontiers à la science politique interrogent la théorie de la police et le rapport entre police et politique. Il s'agit ici des travaux de Fabien Jobard, synthétisés dans une habilitation à diriger des recherches soutenue en mars 2013, mais aussi des travaux sur la maintien de l'ordre (ceux d'Olivier Cahn sur l'évolution récente du droit pénal et procédural en la matière, et l'enquête monographique de F. Jobard sur les manifestations anti-CPE de février-mars 2006 à Paris). Dans cette thématique, le CESDIP déploie depuis quelques années, dans le sillage des travaux doctoraux d'E. Blanchard, un travail précurseur sur les polices en situation

coloniale. Elle est aujourd'hui portée par le biais d'une série d'opérations : recherche d'E. Blanchard sur la police en contexte colonial (Algérie) ; organisation d'un séminaire international de recherche (« Polices et *policing* en situation coloniale », sous l'égide du GERN) ; dossiers de publication (revues *Crime, Histoire & Sociétés/Crime, History and Societies* et *Genèses*) ; préparation d'un grand colloque international qui se tiendra à Bruxelles en décembre 2013.

#### - Internationalisation et européanisation des polices

Toujours dans le champ de l'organisation politique des institutions policières, la question de la coopération policière internationale a fait l'objet du projet de recherche de Sappho Xenakis, post-doc RBUCE (2012 et 2013). Ses recherches ont porté sur les politiques intra-européennes de coopération policière, centrées sur les échanges culturels et les transferts de savoirs mais surtout de représentations collectives entre les polices de France, Grande-Bretagne, Grèce et Turquie, avec une focalisation particulière sur les domaines de l'anti-terrorisme et de la lutte contre la corruption. La question internationale est également abordée par O. Cahn dans son étude concernant la possibilité d'affecter une unité particulière de police judiciaire européenne à la Cour pénale internationale. De son côté, J. de Maillard a réalisé une recherche avec A. Smith (IEP Bordeaux) sur la manière dont les ministères de l'Intérieur britanniques et français s'adaptent à l'européanisation des politiques en matière de sécurité. Il prolonge cette comparaison dans le cadre de l'ANR Refmanpol qui porte sur les réformes managériales des polices françaises et anglaises, en coopération avec M. Zagrodzki, F. Ocqueteau, E. Blanchard et A.-C. Douillet (Univ. Lille 2-CERAPS) et S.P. Savage (U. Portsmouth). Signalons également la coopération franco-indienne sous l'égide de R. Lévy et A. Mehra (voir plus haut, opérations internationales).

Notons aussi que divers chercheurs travaillent sur des polices étrangères : Jérémie Gauthier sur les polices allemandes, notamment dans le domaine de la gestion de leurs relations avec les populations issues de l'immigration ; Michael Meyer sur les polices suisses, notamment dans leur gestion de la question communicationnelle.

#### ! Productions scientifiques majeures (voir l'annexe 6 pour la liste complète)

- Berlière J.-M., Lévy R., 2011 (2<sup>e</sup> éd. augmentée 2013), *Histoire des polices en France, de l'ancien régime à nos jours*, Paris, Nouveau Monde Éditions.
- Blanchard E., 2011, *La police parisienne et les Algériens, 1944-1962*, Paris, Nouveau Monde éd.
- Pruvost G., Coulangeon Ph., Roharik I., 2012, Les idéologies professionnelles. Une analyse en classes latentes des opinions policières sur le rôle de la police, *Revue française de sociologie*, n° 3, p. 493-527.
- Jobard F., 2013, *Police et politique. Mémoire pour l'habilitation à diriger des recherches*. Paris, Institut d'études politiques.
- López, L., 2012, *La guerre des polices n'a pas eu lieu. Gendarmes et policiers, coacteurs de la sécurité publique sous la Troisième République (1870-1914)*, Thèse de doctorat en histoire, dir. J.-N. Luc et J.-M. Berlière, Paris, Université Paris IV Sorbonne, 26 juin.
- Maillard J. de, Savage S. P., 2012, Comparing performance : the development of police performance management in France and Britain, *Policing & Society*, vol. 22, n° 4, p. 363-383.
- Malochet V., 2011, La socialisation professionnelle des policiers municipaux, *Déviance et Société*, 35, 3, 415-438 (numéro spécial).
- Mehra A. K., Lévy R., (Eds), 2010, *Civil Society, State and the Police: Perspectives from India and France*, Delhi, Longman-Pearson.
- Mouhanna Ch., 2011, *La police contre les citoyens*, Nîmes, Champ Social.

### Cinquième thème : Citoyens, victimes, auteurs, comportements

Laboratoire de sociologie pénale, le CESDIP a très tôt consacré une partie notable de ses recherches à l'étude des comportements déviants (pénalisés ou non), ainsi qu'aux auteurs et aux victimes de ces comportements. L'un de ses domaines éminents et l'analyse de la victimation et de l'insécurité, fondée sur l'exploitation des enquêtes internationales, nationales, régionales et locales de victimation. Ce volet s'est principalement, au cours de la période 2008 à 2013, inscrit au sein de deux grands programmes de recherche (1 et 2). Les travaux classiques sur les violences des mineurs et leurs expériences pénales ont été poursuivis (3). Avec l'intégration de X. Crettiez, un nouvel axe sur la violence politique a été ouvert (4).

#### 1. Nouveaux instruments de mesure de la délinquance

Le dernier demi-siècle a vu apparaître de nouveaux instruments de connaissance de la délinquance. Ils s'affranchissent des données administratives et renouvellent la connaissance scientifique de la délinquance. Leur introduction s'est faite de manière très variable dans les différents pays d'Europe et leur maîtrise est assez inégalement répartie dans la mesure où le nombre de spécialistes est restreint. Dans le cadre de CRIMPREV (6<sup>e</sup> PCRD, dirigé par le GERN), le programme « Méthodologie et bonnes pratiques » (codirigé par Ph. Robert et R. Zauberman) a recensé les mises en œuvre les plus significatives de ces nouveaux outils de connaissance de la délinquance et les usages qui en sont faits. Trois méthodes avaient été sélectionnées : les enquêtes en population générale sur la victimation et l'insécurité, les enquêtes en population générale sur la délinquance auto reportée, la confrontation des données d'enquêtes et de celles provenant de sources institutionnelles comme les statistiques de police.

On en a dressé pour l'Europe un début de cartographie, spécifié les éléments de comparaison et identifié les bonnes - et les mauvaises - pratiques. Quatre ouvrages collectifs, dirigés soit par R. Zauberman, soit par Ph. Robert, publiés simultanément en français (chez L'Harmattan) et en anglais (à la VUB Press) en ont été les produits directs, suivis par deux publications postérieures mises à jour (dans *Économie et Statistiques* et dans un ouvrage paru chez Routledge en 2013).

## 2. Évolution de la délinquance et sentiment d'insécurité

Ce programme de recherche a fait l'objet d'un soutien dans le cadre de l'ANR Crimsec. Le financement demandé a permis l'analyse secondaire du corpus disponible d'enquêtes de victimation/insécurité nationales, régionales et locales engrangées depuis une vingtaine d'années en France. Trois séries de questions ont été abordées : l'évolution de la délinquance sur le moyen terme, la victime comme acteur du pénal, les combinaisons territoriales de la victimation et de l'insécurité.

### - L'évolution de la délinquance contre les biens et les personnes en France depuis le milieu des années 1980

Elle a été établie en menant l'analyse des indicateurs de victimation tirés des enquêtes et en les confrontant aux données policières. Elle montre, pour les atteintes patrimoniales une baisse mesurée, depuis le milieu des années 1990, mais qui n'annule pas l'explosion historique de cette délinquance qui a accompagné, à partir du début des années 1960, l'entrée dans la consommation de masse. Les violences, elles, ont émergé plus récemment, à partir du milieu des années 1990, mais pas dans leurs formes les plus sévères : homicides et violences graves restent à un niveau très contenu et les augmentations observées sont celles des violences de basse intensité ; on commence cependant à apercevoir la poussée des vols violents dans l'espace public, contrepartie probable de la sécurisation des véhicules et des logements et des violences expressives se traduisant essentiellement par des compétitions plus ou moins brutales entre groupes de jeunes et par des accrochages entre ces groupes et les représentants des autorités.

Cette question du rapport des jeunes à la violence a été approfondie en mobilisant les enquêtes de santé publique, qui montrent un périmètre de jeunes victimes d'agressions physiques plus étendu que ne le laissent voir les enquêtes de victimation. Il est cependant probable que cet élargissement concerne surtout des incidents de basse intensité. Par ailleurs, plus que les autres classes d'âge, les jeunes sont à la fois auteurs et victimes de ces agressions, qui apparaissent comme des bagarres. Enfin, ces enquêtes montrent la stabilité du rapport des jeunes à la violence physique sur la période couverte, entre la fin des années 1990 et celle de la première décennie de ce siècle.

### - Les victimes comme acteurs

Nous avons poursuivi l'analyse du renvoi à la police ou à la gendarmerie, élément crucial du fonctionnement du pénal : la connaissance que celui-ci peut avoir de la délinquance à victimes directes repose sur la propension de celles-ci à l'en informer. Si cette propension tient pour l'essentiel à la gravité de la victimation, certaines attitudes comme la punitivité ou le scepticisme envers les institutions jouent aussi un rôle, minoritaire, mais typé. Ressort également la figure du non-renvoyant *paradoxal*, qui a subi un dommage sérieux mais n'a pas opéré de signalement : il s'agit d'un syndrome d'habitants de quartier en difficulté, assez convaincus de leur abandon par les autorités publiques pour renoncer au renvoi, même s'ils sont sérieusement affectés par leur victimation.

Les recherches de cet axe ont également fait apparaître la diversité des scènes sociales dans lesquelles sont impliqués les victimes de vols, de cambriolages, de violences. Les profils s'organisent autour de la combinaison de deux dimensions : le statut de la victime, souvent articulé sur une opposition entre France profonde et tranquille et quartiers urbains en déréliction ; les réactions de l'enquêté, notamment les mobilisations institutionnelles qu'il a ou non tentées.

Une troisième analyse s'est appuyée sur le corpus des enquêtes de victimation menées en Île-de-France pour construire une typologie combinant l'expérience de victimation et le sentiment d'insécurité sur une base territorialisée. On montre que si l'exposition à la victimation dépend essentiellement de la localisation (elle est élevée à Paris et dans sa proche banlieue Nord), le sentiment d'insécurité répond à une logique de position sociale : les élites y échappent largement, quelle que soit leur exposition au risque, tandis qu'elle se développe dans les classes populaires. On observe une structure triangulaire avec des résidents de centre-ville très exposés à la victimation ne se sentant guère en insécurité, des résidents de proche banlieue résidentielle ni exposés ni insécures, des habitants de proche banlieue populaire très victimes et très insécures. Une telle configuration ne rend cependant compte que de la moitié de la population. Elle est à compléter par trois autres types : des résidents parisiens des

arrondissements nord et nord-est très exposés à la victimation et peu touchés par un sentiment d'insécurité, si ce n'est une vigilance marquée devant les risques du cadre de vie de proximité ; deux profils populaires ou de petites classes moyennes qui combinent faible exposition à la victimation avec de très fortes crispations sécuritaires et xénophobes. Ce résultat vient enrichir ceux des différentes recherches récentes sur le phénomène urbain.

Dans une approche parallèle en zone périurbaine d'Île-de-France, une recherche conduite par T. Le Goff et V. Malochet pour l'IAU Île-de-France, appuyée sur les enquêtes régionales de victimation et une nouvelle enquête auprès des habitants et acteurs locaux de cinq communes franciliennes a contextualisé la question de l'insécurité avec les données de cadrage existantes, identifié les principaux problèmes rencontrés, apprécié leur poids relatif, leurs caractéristiques et leurs évolutions, analysé les réponses apportées ; les politiques et les actions mises en œuvre, les postures et interventions des acteurs en jeu.

Bien entendu, l'autre face des études sur la victimation, repose sur les recherches qui ont été menées au CESDIP dans cette période sur les auteurs de ces infractions. Les nouvelles figures des vagabonds et autres bandits qu'évoquait le regretté Robert Castel.

### 3. L'histoire de la délinquance des mineurs et expériences pénales en France et ailleurs

L. Mucchielli pour la période où il était au CESDIP, a initié un programme de recherche à la fin des années 1990 qui a été clôturé dix ans plus tard par la publication d'un ouvrage de synthèse sur la violence des jeunes fin 2009. L'une des dimensions était une recherche documentaire de type historique et comparative. Le choix s'est fait de prendre pour point de comparaison la fin des années 1950 et les années 1960. En effet, non seulement cette période connut déjà un intense débat public sur la délinquance juvénile, mais elle vit aussi le démarrage des premières recherches scientifiques en sciences sociales sur ces phénomènes autour du Centre de Vaucresson (créé en 1958). Dominique Duprez, qui a rejoint le CESDIP en février 2013, coordonne dans le cadre de l'ANR SpaceControl des recherches sur la prise en charge des mineurs délinquants en France et au Brésil en examinant les carrières des jeunes dans la délinquance en parallèle avec leur prise en charge socio-éducative. Il s'agit d'un panel qualitatif qui consiste à suivre les parcours de vie de ces jeunes au-delà de la mesure judiciaire, y compris s'ils sont devenus majeurs.

La question des émeutes urbaines de novembre 2005 a été au cœur des préoccupations de recherche de plusieurs chercheurs du CESDIP. Des tous premiers écrits, L. Mucchielli a été le chercheur en France qui a produit les premières analyses sociologiques. Après avoir coordonné en 2006 un travail collectif consistant en une tentative d'analyse presque « à chaud » des événements, réalisée entre novembre 2005 et janvier 2006, L. Mucchielli a eu à deux reprises l'occasion d'approfondir cette réflexion sur la signification des émeutes. S. Body-Gendrot a comparé quant à elle les modes d'interventions policières ainsi que les logiques de mobilisation en période de désordre urbain en France et en Angleterre, Fabien Jobard ayant lui, codirigé un ouvrage collectif en anglais paru chez Willan sur les émeutes en France et Grande-Bretagne.

La question du genre qui est l'angle mort des recherches tant en France que dans la plupart des pays, a été et est l'objet de différentes recherches au sein du CESDIP. Kathia Barbier dans le cadre de sa recherche doctorale étudie la réaction sociale, dans son acception pénale, à l'endroit des femmes usagères et/ou trafiquantes de produits stupéfiants. Il s'agit notamment d'interroger l'existence d'un caractère sexuellement différentiel du contrôle pénal et d'un effet des représentations de genre sur l'activité des institutions policières et judiciaires. Mais c'est Geneviève Pruvost qui a initié cette préoccupation au sein du CESDIP à travers son projet de candidature déposé au CNRS. Sa réflexion porte sur l'érosion du monopole masculin des armes. Elle a mené de front l'étude de la féminisation de la violence légale (la police, la gendarmerie et l'administration pénitentiaire) et celle de la violence illégale organisée (terrorisme, banditisme), qui relèvent souvent de deux champs d'étude distincts : la sociologie des professions et celle de la déviance. Un même interdit est transgressé : les femmes se trouvent autorisées à détenir un pouvoir de contrainte physique et de violence qui est traditionnellement l'apanage des hommes. De cette réflexion est notamment issu un ouvrage collectif avec Coline Cardin, *Penser la violence des femmes*. L'étude de la violence des femmes constitue en effet un levier pour analyser la complexité des rapports sociaux de sexe. Derrière l'usage par les femmes de la violence, se pose plus largement la question de la sexualité du maintien de l'ordre social. En contribuant à brouiller les frontières entre espace privé et espace public, entre virilité et féminité, entre imaginaire et pratiques sociales, les femmes violentes constituent un observatoire privilégié pour penser les limites de ce qui est tolérable et intolérable dans une société donnée. Loin d'être toujours réprimée ou seulement occultée, l'étude de la violence des femmes oblige par ailleurs à regarder de plus près l'espace des possibles qui s'ouvre à cette occasion. Penser la violence des femmes, c'est réfléchir sur les conditions d'accès au statut de sujet politique et mettre en évidence les moments historiques, les situations sociales dans lesquels elles peuvent introduire du conflit et témoigner d'une capacité à agir.

#### 4. Les logiques de la violence politique

Ce dernier sous-axe s'intéresse aux phénomènes de violence politique en Europe ainsi qu'aux logiques de radicalisation qui accompagnent les violences extrêmes et le terrorisme. Xavier Crettiez a ainsi codirigé avec Laurent Mucchielli un séminaire de recherche sur les violences politiques en Europe cherchant à établir un état des lieux, pays par pays, des logiques violentes à finalités politiques. Que ce soit les violences nationalistes, les violences extrémistes, les violences émeutières ou les violences d'État, ce colloque-séminaire s'attache à décrire ces phénomènes, à en mesurer la portée et à proposer une réflexion méthodologique sur l'analyse de la violence en science sociale. Un ouvrage issu de cette réflexion collective est paru aux éditions La Découverte (coll. recherche) en 2010 : *Les violences politiques en Europe. Un état des lieux* (dir. X. Crettiez et L. Mucchielli).

Deux articles publiés dans la revue *Pôle sud* (n° 34 et n° 35, 2011) complètent ce travail d'analyse des phénomènes de violence politique en centrant la réflexion sur les logiques de l'engagement dans la radicalité violente. Xavier Crettiez cherche ici à faire le lien entre les outils de la sociologie de l'action collective et de la mobilisation, le plus souvent appliqués à l'étude des mouvements sociaux, et les recherches sur la violence et le terrorisme qui sont souvent reliées au domaine des relations internationales et de la polémologie. En croisant les deux regards et en y associant les recherches sur le renouveau de la sociologie des émotions, indispensable pour saisir les logiques de *high risk activism* (Doug Mac Adam), l'auteur a tenté de produire un modèle de l'engagement armé largement applicable.

Enfin, dernier apport à ce sous-axe sur la violence politique, Xavier Crettiez a initié avec Pierre Piazza un programme de recherche sur l'iconographie nationaliste en Corse, au Pays basque et en Irlande du Nord. Gros travail empirique, cette recherche a permis de constituer une base de données complète sur les traces iconographiques de type nationaliste et politique dans ces trois régions (en association avec un chercheur de Dublin, Pascal Pragnere).

l liste des productions scientifiques majeures (voir l'annexe 6 pour la liste complète)

Crettiez X., Sommier I. (dir.), 2012, *Les dimensions émotionnelles du politique*, Rennes, PUR.

Pruvost G., Cardi C. (dir.), 2011, *Penser la violence des femmes*, Paris, La Découverte.

Robert, Ph, Zauberman R., 2011, *Mesurer la délinquance*, Paris, Presses de SciencesPo.

Robert Ph., Zauberman R., Miceli L., Névanen S., Didier E., 2010, The victim's decision to report offenses to the police in France: stating losses or expressing attitudes, *International Review of Victimology*, vol. 17, p. 179-207.

Zauberman R., Robert, Ph., 2011, Les enquêtes de victimation en Europe, *Économie & Statistique*, n° 448-449, p. 89-105.

Zauberman R., Robert, Ph., Névanen S., Bon D., 2013, Victimation et insécurité en Île-de-France, une analyse géosociale, *Revue française de sociologie*, n° 1.

Waddington D., Jobard F., King, M., 2009, *Rioting in the UK and France*, Cullompton, Willan publishing.

#### Sixième thème : Minorités, discriminations

L'analyse des discriminations et plus généralement des politiques et pratiques administratives en direction de minorités est l'un des axes forts des recherches menées au CESDIP ces dernières années, et plus particulièrement sur la période la plus récente. Les dispositifs de police sont au cœur de nos investigations, que ce soit au travers de travaux quantitatifs, statistiques ou ethnographiques ou au travers d'enquêtes historiques à partir de terrains archivistiques inédits. Plus généralement, c'est la place des référentiels minoritaires et des populations au moins en partie définies et perçues au travers de leur origine dans les administrations policières et judiciaires qui a été enquêtée dans des travaux relevant de la sociologie, de l'histoire ou de la science politique. Les rapports sociaux de sexe et le genre ont fait l'objet d'une attention particulière (G. Pruvost, E. Blanchard, M. Darley) tandis que le handicap est une question émergente au sein du laboratoire (avec l'arrivée de Pierre-Yves Baudot en janvier 2012), au sein d'un ensemble de recherches portant sur les usages du droit par les administrés ainsi que sur la judiciarisation de certains dispositifs d'assistance aux confins de l'État pénal et de l'État social.

##### 1. Généalogie du contrôle policier des populations des migrants colonisés et étrangers

Cette dimension historique de la racialisation de certaines pratiques de polices et de la constitution de la population étrangère comme « gibier de police » (F. Jobard) a principalement été incarnée par les travaux d'Emmanuel Blanchard. Sa thèse soutenue en octobre 2008 a donné lieu à de nombreuses publications, notamment un ouvrage et des articles dans des revues à comité de rédaction, mais aussi à de nombreuses interventions dans une optique de diffusion des résultats de la recherche (notamment la participation aux expositions *Tous Fichés !* et *Vies d'exil* et le commissariat de l'exposition Paris en guerre d'Algérie - décembre 2012).

Un répertoire d'action de la rafle, allant des contrôles d'identité massifs à l'internement administratif a été mis en évidence. Sa généalogie a été replacée dans le processus de constitution de catégories juridiques (« étrangers ») ou policières (« indésirables ») investies par les policiers du niveau de la rue.

Les cadrages et les interventions policières, dans une relation de dépendances réciproques au pouvoir exécutif, ont été analysés comme des opérateurs (de déni) d'une citoyenneté particulière, irréductible à ses définitions juridiques ou à ses narrations politiques. Le travail de police rend ainsi compte de ce que la catégorie de « Français musulmans d'Algérie » ne fut jamais une sous-catégorie d'une citoyenneté française plurielle, mais un label peu saisi par les policiers qui tendaient à le rabattre dans l'ensemble des « étrangers ». Cette compartimentation des « Français musulmans d'Algérie » est partie prenante du dispositif de pacification du maintien de l'ordre, ce dont témoignent les répressions sanglantes du 14 juillet 1953 et du 17 octobre 1961. Les continuités dans le traitement des étrangers en situation irrégulière et la répression des mobilités non autorisées ont fait l'objet d'un article commun d'E. Blanchard et N. Fischer.

La police des Algériens de Paris s'inscrivait donc dans une situation coloniale cependant différente de part et d'autre de la Méditerranée, ce qui a conduit à un nouveau chantier de recherche sur la **colonialité des pratiques policières** dans une perspective comparatiste et transimpériale. Le séminaire de recherche international du GERN organisé de 2009 à 2011 a ainsi déjà donné lieu à plusieurs publications et dossiers de revue. Il s'agit d'un chantier en cours qui permet notamment d'interroger les recoupements et juxtapositions entre des catégories de population définies par la race, leur statut migratoire, leur place dans le rapport de domination coloniale... Même si les terrains d'enquête sont historiques, ces recherches peuvent connaître des développements contemporains afin d'analyser des situations pour lesquelles la dimension postcoloniale est postulée.

L'axe « technologies de surveillance et de répression » donne un aperçu précis des travaux de P. Piazza dont il faut rappeler le fort ancrage historique, qui met en lumière, par delà les évolutions des dispositifs, la place centrale des étrangers dans les modalités de fichage et d'identification.

## 2. *Contrôle administratif et judiciaire de l'immigration*

Le contrôle répressif de l'immigration, tant par les administrations policières que judiciaires, voire sociales, compte parmi les thématiques en développement au sein du CESDIP. Cette évolution accompagne l'importance croissante de l'enjeu de l'immigration dans le débat public et les politiques publiques, nationales comme européennes ; elle suit également le regain d'intérêt des sciences sociales pour la juridicisation et la judiciarisation progressives de l'immigration. Au sein du laboratoire, elle s'est traduite par l'affectation de deux nouveaux chargés de recherche CNRS : M. Darley en octobre 2009, N. Fischer en octobre 2011 ; et par le recrutement d'E. Blanchard à l'UVSQ en 2009. Les deux nouveaux chargés de recherche ont consacré leur thèse de doctorat au contrôle des frontières et à la rétention des migrants, en Europe centrale pour M. Darley, en France pour N. Fischer.

Mathilde Darley, au Centre Marc Bloch (Berlin) depuis septembre 2010, a mis en perspective les résultats de son doctorat à travers une enquête qualitative consacrée au placement en rétention des étrangers en situation irrégulière en Allemagne. La combinaison de l'observation ethnographique des pratiques de gestion et d'assistance juridique aux étrangers dans les centres de rétention et des entretiens avec leurs acteurs, et avec les responsables politiques et administratifs, a permis de développer un questionnement autour des usages du droit en rétention et du rôle des critères de genre et de nationalité dans le déploiement des pratiques d'assistance.

En parallèle, Nicolas Fischer a poursuivi et terminé depuis son recrutement en 2011 la valorisation des résultats d'une recherche post-doctorale (2009-2010, programme « *Morals. Towards a Critical Moral Anthropology* », Conseil Européen de la Recherche, dir. D. Fassin). L'enquête, consacrée à l'intervention des tribunaux judiciaires et administratifs dans le contrôle de l'immigration, a combiné des entretiens avec des magistrats et greffiers et l'observation d'audiences et d'instructions. Elle a précisé le rôle de ces deux juridictions dans les politiques d'éloignement des étrangers du territoire, en focalisant l'analyse sur la conception par les magistrats de leur rôle professionnel, et sur les ressorts sociaux de leurs décisions. Les recherches actuelles de N. Fischer se consacrent plus généralement au contrôle des lieux de privation de liberté, et incluent l'enfermement des étrangers. Enfin, N. Fischer travaille avec E. Blanchard autour d'une réflexion sur le contrôle des colonisés et le contrôle des étrangers, réflexion menée en lien avec des ONG et des réseaux scientifiques européens.

## 3. *Production et traitement politique de la discrimination dans le gouvernement des minorités visibles*

Si nos recherches sur les pratiques administratives à l'égard des étrangers et des minorités s'inscrivent dans la tradition du CESDIP, elles témoignent d'un double renouvellement.

Renouvellement des objets en premier lieu, à travers la spécialisation même sur le traitement pénal des minorités : dans la mesure où le terme se réfère le plus souvent à des minorités raciales - étrangers ou nationaux d'origine étrangère - cette thématique se relie à l'évidence à l'essor des travaux consacrés à la police des étrangers déjà évoquée. Le CESDIP a toutefois plus récemment développé une série de travaux consacrés à d'autres groupes minoritaires également l'objet de discriminations - en termes de genre pour les travaux de Geneviève Pruvost ou d'Emmanuel Blanchard ; ou visant les handicapés dans le cas de Pierre-Yves Baudot. Renouvellement des échelles d'analyse et des méthodes employées, ensuite : les discriminations étudiées le sont essentiellement au niveau des territoires, et notamment des villes. Si l'espace urbain a de longue date été le théâtre d'intervention des polices, l'échelon territorial constitue plus généralement le niveau pertinent d'un nombre croissant de politiques publiques,

comme les politiques de sécurité (voir Axe « partenariats, territoires, régulation ») ou les politiques sociales (sur lesquelles revient Pierre-Yves Baudot).

On évoquera ici pour mémoire, car elle fut menée sur la période précédente, la recherche quantitative conduite par Fabien Jobard et Sophie Névanen au tribunal de grande instance de Melun sur les prévenus d'infractions à personne dépositaire de l'autorité publique (IPDAP), dont un certain nombre de publications ont vu le jour sur notre période. Ce traitement quantitatif des pratiques judiciaires reprenait le fil de travaux quantitatifs sur la sélectivité pénale menés dans les années 1970 par Nicolas Herpin ou dans les années 1980 par Bruno Aubusson de Cavarlay. Elle a été complétée par une analyse de l'activité policière en matière de contrôles d'identité, menée entre le printemps 2007 et mai 2008 par Fabien Jobard, René Lévy et John Lamberth, financée par l'ONG Open Justice Initiative. Ce financement a permis la mise en œuvre d'un protocole de recherche inédit, permettant de mesurer les écarts entre la composition de la population contrôlée et celle de la population disponible sur les lieux, et ce sans se faire repérer des agents en charge du contrôle.

Les chercheurs du CESDIP ont également été partie prenante de programmes comparatifs sur les minorités. Entre 2010 et 2012, Jacques de Maillard a participé à l'ANR franco-allemande « Polis » (dir. D. Oberwittler et S. Roché). Pour le volet français, il a supervisé la réalisation de 80 entretiens et de 400 heures d'observation ainsi que l'analyse comparée des données recueillies, en concentrant l'étude sur les contextes et déroulement des interactions entre police et public. Cette perspective comparée franco-allemande a également été mobilisée dans la thèse de doctorat soutenue en 2012 par Jérémie Gauthier sous le titre *Origines contrôlées. La police à l'épreuve de la question minoritaire à Paris et à Berlin*, codirigée par René Lévy et Hans-Jörg Albrecht. Ce travail doctoral, appuyé sur le Laboratoire européen associé dirigé par F. Jobard (2000-2009), compare les pratiques policières de la région parisienne à celles de Berlin, sur la base d'observations ethnographiques et d'entretiens, auxquels s'ajoutait un traitement quantitatif des personnes interpellées. L'enquête est pionnière à plusieurs titres : parce que de telles comparaisons qualitatives entre services de police sont rares ; parce qu'elle aborde empiriquement, non seulement les différences organisationnelles entre ces deux polices, mais aussi leur rapport aux minorités visibles et les discriminations qui les traversent.

De nouvelles approches sont venues renouveler et prolonger ces analyses. En premier lieu, en élargissant le champ des minorités et des formes de discriminations policières étudiées : c'est le sens du travail sociologique mené par Geneviève Pruvost au sein du CESDIP jusqu'en 2012. Prolongeant son travail doctoral consacré à la féminisation du corps policier, ses analyses - couronnées par la médaille de bronze du CNRS en 2009 - se sont intéressées en premier lieu aux ressorts sociaux d'entrée dans la police des recrues de la première promotion de femmes gardiens de la paix en 1979. Les entretiens réalisés avec ces femmes policières ont également été l'occasion d'une réflexion méthodologique, autour du recours à la méthode du récit de vie, et plus largement sur les conditions (éthiques, politiques) d'accès des chercheurs à l'institution policière. Plus largement, G. Pruvost a analysé le rapport des femmes à la violence qui constituait le thème de son projet CNRS (voir « Axe citoyens, victimes, auteurs et comportements déviants »). Le chantier du genre dans l'analyse des professionnels de la sécurité et de leurs publics se prolonge aujourd'hui à travers le travail historique entamé en 2008 par E. Blanchard, autour de l'immigration algérienne en France et de son rapport à la police. L'originalité supplémentaire de cette recherche est de combiner la question du genre à des interrogations touchant tant à l'analyse des comportements sexuels, qu'à la sociologie de l'immigration et à la police des minorités.

Enfin, le recrutement de Pierre-Yves Baudot en 2012 a permis au CESDIP d'élargir ses thématiques vers d'autres formes de discrimination, tout en conservant l'inscription empirique et locale des travaux : en l'occurrence, ce sont les politiques locales de lutte contre la discrimination visant les personnes handicapées qui font l'objet d'une recherche collective, que P.-Y. Baudot coordonne dans le cadre d'un financement MiRe/DREES échelonné entre 2010 et 2013. En enquêtant spécifiquement sur le fonctionnement des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH), cette analyse déplace le regard sociologique vers d'autres populations victimes de discriminations, dans d'autres cadres institutionnels que ceux des agences de sécurité. Elle s'inscrit dans les traditions de recherches du CESDIP par l'importance donnée au droit, et par l'accent mis sur la description des situations de guichet.

l liste des productions scientifiques majeures (voir l'annexe 6 pour la liste complète)

Blanchard E., 2011, *La police parisienne et les Algériens, 1944-1962*, Paris, Nouveau Monde éditions.

Blanchard E. (dir.), 2012, Dossier « Ordre colonial », *Genèses. Histoire & Sciences sociales*, n° 86 [Articles de Marieke Bloembergen, Joël Glasman, Jim House, Isabelle Tracol-Huynh].

Blanchard E., Clochard O., Rodier Cl., 2012, « The New Frontiers of Immigration Policy », in Bell E. (ed.), *No Borders. Immigration and the Politics of Fear*, Chambéry, Université de Savoie, p. 25-36.

Darley M., Fischer N., 2010, Le contrôle de l'immigration, entre logique pénale et logique administrative, *Champ Pénal / Penal Field*, 1, Disponible en ligne sur [<http://champpenal.revues.org/7718>].

Fischer N., 2013, Bodies at the border. The medical protection of immigrants in a French Immigration Detention Centre, *Ethnic and Racial Studies*, vol. 36, n° 7, p.n° 1162-1179.

- Gauthier J., 2011, Des corps étrange(r)s dans la police ? Les policiers minoritaires à Paris et à Berlin, *Sociologie du Travail*, 53, 4, 460-477 (Lauréat du 2<sup>e</sup> prix « Jeune Auteur 2010 »).
- Jobard F., Lévy R., Lamberth J., Névanen S., 2013, Mesurer les discriminations selon l'apparence: une observation standardisée des contrôles d'identité à Paris, *Population*, vol.67, n° 3, p. 423-452.
- Jobard F., Névanen S. 2009, Colour-Tainted Sentencing? Racial Discrimination in Court Sentences Concerning Offences Committed against Police Officers (1965-2005), *Revue française de sociologie. An Annual English Selection*, n°50, p. 243-272.
- Mucchielli L., Névanen S. 2011, Délinquance, victimation, criminalisation et traitement pénal des étrangers en France, in Palidda S. (dir.), *Migrations critiques, repenser les migrations comme mobilités humaines en Méditerranée*, Paris, Karthala, p. 303-328.
- Pruvost G. 2009, A profession in process: The atypical rise of women to the high rank of Police « Commissaire » in France, *Sociologie du travail*, n° 51, p. 34-48.

## 2.2. Rayonnement et attractivité académique

Une première mesure de l'attractivité académique du CESDIP consiste à faire un **bilan des arrivées et départs** lors du contrat quinquennal. C'est bien évidemment l'arrivée des politistes de l'UVSQ qui marquent cette attractivité (puisque 5 d'entre eux nous ont rejoints au cours du quinquennal). À ce titre, il faut également souligner la **chaire UVSQ-CNRS** où F. Vesentini a été recruté comme maître de conférences en sociologie. Ce sont également de nombreux chercheurs issus des **concours CNRS** qui sont ainsi venus enrichir les rangs du CESDIP sur la période : M. Darley, N. Fischer, C. Gayet-Viaud pour les chargés de recherche ; Fr. Bailleau, F. Ocqueteau et D. Duprez pour les directeurs. E. Didier, L. Mucchielli, G. Pruvost, M. Darley nous ont quittés durant la période (il est à noter que M. Darley revient en 2014 d'une affectation au Centre Marc Bloch à Berlin).

Les chercheurs du CESDIP ont été par ailleurs sur la période, récipiendaires de divers **prix et distinctions**. G. Pruvost a obtenu la médaille de bronze du CNRS (en 2009), Jacques de Maillard a été nommé membre junior de l'Institut Universitaire de France (en 2011). Fabien Jobard a obtenu le prix pour meilleur article de l'année par la revue *Howard Journal of Criminal Justice* (2009), Jérémie Gautier a été lauréat (2<sup>ème</sup> prix) du jeune auteur 2010 pour *Sociologie du travail*.

Le CESDIP est très investi dans l'animation des **réseaux scientifiques nationaux et internationaux**. Le GERN (dont R. Lévy assure la direction) constitue une plateforme importante de rencontre et de développement des recherches internationales sur les questions de déviations et normativités. Il est à l'origine de projets de recherches, d'écoles d'été, de séminaires. Parallèlement, les chercheurs du CESDIP sont inscrits dans de nombreux réseaux internationaux : *European Governance of Public Safety Research Network (European society of criminology)*, *Policing and European Studies Network*, « Identinet » St Anthony's College, Faculty of History, University of Oxford [<http://identinet.org.uk/>], *European Group for the Study of Deviance and Social Control*. On notera également que S. Body-Gendrot a présidé l'European Society of Criminology (2011-2012). Fabien Jobard fut directeur exécutif du Laboratoire Européen Associé « Délinquances, politiques de sécurité et de prévention » (*Geschäftsführer der deutsch-französischen Verband zu Kriminalität und Sicherheits- bzw. Präventionspolitik*) (2001-2010).

Cette animation scientifique s'est traduite également par l'organisation de **colloques en France** (par ex. colloque « La police entre fiction et non-fiction », mars 2013 ; colloque « Les cultures professionnelles dans la police et la gendarmerie », mai 2013) **et à l'étranger** (« International Conference Policing Empires Social Control, Political Transition, (Post-) Colonial Legacies », « Cesare Beccaria : réception et héritage. Du siècle des Lumières à aujourd'hui »). Des séminaires ont été portés par les membres du CESDIP dans différentes conférences internationales : European Society of Criminology, International Political Science Association, International Conference on Public Policy, sans oublier la coopération franco-indienne mentionnée plus haut.

Les **séminaires** organisés par les membres du CESDIP, à l'instar de Compinsect (« comparaison des politiques sectorielles », animé par J. de Maillard et P. Hassenteufel) ou du séminaire « Pour une histoire sociale de l'Algérie décolonisée » (animé conjointement par E. Blanchard pour le CESDIP et le Centre d'histoire sociale de Paris 1), ont eu pour vocation de favoriser les échanges intellectuels avec des chercheurs dans d'autres domaines d'action publique (ici la protection sociale). Dans un sens identique, le CESDIP a été à l'origine d'un séminaire commun avec le centre Maurice Halbwachs en 2010-2011. Il faut souligner l'ouverture thématique recherchée par les membres du CESDIP (ce qu'attestent par exemple le soutien à la revue *Gouvernement et action publique* ou encore la publication de l'ouvrage sur *Les politiques publiques sous Sarkozy*). Cette ouverture se retrouve également dans nos supports de publication très ouverts aux revues généralistes (RFS, Sociologie du travail, *Politix*, *Genèses*, RIPC, *British Journal of Sociology*, *Journal of European Public Policy*, etc.).

La présence des chercheurs du CESDIP dans l'**animation des revues** est également très forte (voir en annexe 6). On notera d'abord que le laboratoire (par l'intermédiaire de Bessie Leconte) assure le secrétariat éditorial de 4 revues : *Déviante et société*, *Gouvernement et action publique*, *Crime Histoire & Sociétés/Crime, History and Vague E : campagne d'évaluation 2013 - 2014*

*Societies, Champ pénal* ; quatre revues dans lesquelles les membres du laboratoire occupent des fonctions de direction. Cette participation à l'animation des revues combine présence dans les comités de rédaction de revues généralistes de premier plan (*Politix, Sociétés contemporaines, Sociologie, Gouvernement et action publique*), revues francophones spécialisées (*Champ pénal, Déviance et société, Criminologie, Revue interdisciplinaire d'études juridiques*), revues anglo-saxonnes (*Policing and Society, European Journal of Criminology, Criminology and Criminal Justice, Youth Justice, Racial & Ethnic Studies, Punishment and Society, International Review of Victimology*), revues bilingues (*Crime Histoire & Sociétés/Crime, History & Societies, Trivium*).

Le dynamisme des chercheurs du CESDIP s'est également traduit par la participation ou l'animation de nombreux ANR et projets de recherches internationaux. Citons le réseau franco-britannique ANR-ESRC consacré aux émeutes (2007-2008), les ANR Sciencepeine, Refmanpol, Criminsec. Le GERN a été porteur de CRIMPREV dans le cadre du 6<sup>e</sup> PCRD et le CESDIP, au travers de C. Mouhanna, est responsable pour la France du projet COMPOSITE « Comparative police studies in the EU » (FP7), étude comparée des polices et de leurs processus de changement dans l'UE (2010-2014). Cette dynamique se poursuit dans la mesure où outre les nombreux autres projets en cours, deux projets ont été déposés dans le cadre du programme ORA - Open Research Area in Europe for the Social Sciences.

Enfin, les chercheurs du CESDIP sont également présents dans les différentes instances d'évaluation de la recherche, tant nationales (comités AERES, évaluations ANR, comités de sélection, évaluations de dossier CIFRE ou financements de conseils régionaux) qu'internationales (en Belgique, au Canada ou en Suisse notamment).

Voir l'annexe 6 pour un récapitulatif de Rayonnement et attractivité académiques.

### 2.3. Interactions avec l'environnement social, économique et culturel

Laboratoire thématique, le CESDIP a toujours été marqué par une forte relation avec son environnement social et institutionnel. Les chercheurs du CESDIP ont constamment cherché à mettre à disposition leurs travaux aux communautés professionnelles. Si le décompte que nous avons effectué est sans doute incomplet (les chercheurs ne répertoriant par leurs interventions dans la presse ou leurs conférences de façon systématique, voir annexe 6), il donne une bonne idée des interactions des chercheurs avec leur environnement économique, social et institutionnel.

Cette activité se traduit d'abord par une **très forte activité de publication dans des revues professionnelles, de vulgarisation ou de débat**. Sur le quinquennal, on note ainsi plus de 200 publications sur ce type de supports (voir plus haut). Les chercheurs du CESDIP sont présents sur les nouvelles revues en ligne (*Métropolitiques, La vie des idées*). Ils ont également participé massivement à des ouvrages à vocation pédagogique (*Cédis, La sécurité urbaine en questions*, 2011). Les membres du CESDIP participent à l'animation de certaines de ces revues (*Plein Droit, Métropolitiques, Tendances - OFDT, Vacarme, Cahiers de la sécurité*). Il faut ajouter à cela la revue du CESDIP, *Questions pénales*, publiée 5 à 6 fois par an, qui constitue un outil essentiel de diffusion des connaissances scientifiques auprès, principalement, des journalistes, des magistrats et des responsables d'administration centrale aux ministères de la Justice et de l'Intérieur.

Outre leurs publications, les chercheurs du CESDIP s'engagent dans des **conférences** à destination des publics extra-académiques. Au-delà du nombre brut (un peu moins d'une centaine à l'étranger ou en langue étrangère, un peu plus d'une centaine en France), c'est la diversité des supports et des publics qui est ici importante : conférences-débats associatives (ou organisées par des comités d'entreprises), conférences organisées par les pouvoirs publics (conseil national des villes, direction générale de la police nationale, direction de l'administration criminelle et des grâces, centre national de la fonction publique, etc.), rencontres sciences-citoyens, salons du livre, etc. Il faut également insister sur le fait que les chercheurs manifestent une présence importante en formation initiale et continue dans les établissements de formation (école nationale de la PJJ, école nationale de la magistrature, école nationale supérieure de la police, etc.). Toujours dans cette ouverture à un public élargi, les chercheurs du CESDIP ont été à l'origine d'expositions ('Murs rebelles', qui a circulé dans plusieurs universités en France et à l'étranger), ou ont assuré le commissariat d'expositions (Fichés, Alphonse Bertillon, Paris en guerre d'Algérie). Ils ont participé à l'organisation de colloques en partenariat avec l'École des officiers de la gendarmerie nationale (Cultures professionnelles, juin 2013) ou avec la direction de l'administration pénitentiaire. Les recherches de certains membres du laboratoire autour du contrôle passé et présent de l'immigration ont donné lieu à des échanges et des contributions régulières aux travaux du réseau associatif Migreurop. On peut notamment citer *l'Atlas des migrants en Europe. Géographie critique des politiques migratoires* (Armand Colin, 2009 et 2012, publié par Migreurop).

Les **contacts avec la presse** traduisent ce souci de diffuser les connaissances au-delà des seuls cercles universitaires de façon évidente. 330 interventions ont été recensées dans le quinquennat. Si les chercheurs sont présents dans les supports traditionnels tant dans la presse écrite (*Le Monde, Libération, Télérama, Le Nouvel Observateur, L'Express*) qu'à la radio (RadioFrance) ou la télévision (France télévisions), on constate un large éventail de journaux en ligne, de blogs, de chaînes d'information. Dans un domaine qui peut parfois connaître des fièvres de l'opinion, la présence continue de chercheurs permet d'assurer la présence d'une parole plus distanciée dans l'espace public. Ces interventions dans la presse peuvent être le fait de tribunes, d'interviews sur des événements précis,

mais, de façon plus intéressante, ils peuvent donner écho à des recherches réalisées dans le cadre du centre. La recherche sur les contrôles d'identité à Paris, pour ne citer que cet exemple, a ainsi bénéficié d'une très importante couverture médiatique. Les travaux des historiens de la police au sein du laboratoire recueillent un écho à la fois médiatique et professionnel.

Les chercheurs du CESDIP interviennent également dans des scènes plus institutionnelles en mobilisant le registre de l'**expertise**. Récemment (voir par ailleurs), plusieurs membres du laboratoire ont été entendus dans le cadre de la mission d'information de l'Assemblée nationale (2013) sur l'appareil de mesure de la délinquance, dont les membres du laboratoire ont rédigé l'annexe scientifique. Présence dans la commission de suivi de la détention provisoire, animation de groupes de chercheurs auprès du contrôleur général des lieux de prévention de liberté, participation et direction du groupe de lutte contre les violences en prison (DAP), auditions diverses par des missions d'information (Sénat, Conseil économique et social, Inspection générale des services) en sont d'autres illustrations. Depuis 2010, l'organisation de petits-déjeuners débats avec la DACG du ministère de la Justice ont également favorisé les échanges entre chercheurs du CESDIP et magistrature (voir annexe 10).

Ces interactions avec le monde institutionnel se traduisent également par la présence au sein du Conseil d'administration et du conseil scientifique de l'École nationale supérieure de police (qui rassemble désormais les officiers et commissaires), du collège scientifique de l'Observatoire français des drogues et de la toxicomanie ou encore de l'Institut nationale des hautes études de la sécurité et de la justice. On soulignera enfin le nombre de chercheurs associés au CESDIP qui sont des salariés soit du ministère de la Justice (A. Kensey, J.-J. Yvoret, J.-L. Sanchez), soit du ministère de l'Intérieur (C. Diaz, J.-H. Matelly) ou encore de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Île-de-France (Le Goff, Malochet).

*Voir l'annexe 6 pour un récapitulatif de Interactions avec l'environnement*

### 3. Implication de l'unité dans la formation par la recherche

L'un des constats de la précédente évaluation était la relative faiblesse du CESDIP en termes de formation. C'est un diagnostic que nous nous sommes depuis lors employés à corriger. L'entrée au CESDIP de plusieurs membres du département de science politique de l'UVSQ a renforcé la présence d'enseignants-chercheurs, tandis que parallèlement le laboratoire développait son implication en matière de formation des doctorants.

#### Formation initiale

À partir de 2010, nous nous sommes engagés en vue de proposer un **Master recherche** correspondant aux orientations de recherche du CESDIP. L'intégration de Xavier Crettiez, qui dirigeait alors un Master recherche « Analyse des conflits et de la violence », Master qu'il avait créé, a favorisé ce processus. Avec Jacques de Maillard (codirecteur du Master à partir de début 2011), ils se sont employés à modifier la maquette du master pour la faire correspondre aux recherches conduites au sein du laboratoire. D'abord, ils ont ouvert de nouveaux séminaires au sein du M2 (« Théories sociologies du crime et de la déviance », « Enjeux contemporains de la surveillance et de la sécurité » ou encore « Espaces publics et sécurité »), orientation qui a été également poursuivie au sein du M1 (dont E. Blanchard assure la responsabilité), avec la création de cours spécialisés : « Sociologie de la délinquance », « Métiers de la sécurité », « Mesurer l'insécurité » ou encore « Institutions régaliennes ».

Tous ces séminaires sont assurés par des enseignants-chercheurs et chercheurs CNRS du CESDIP (si bien que la quasi-totalité de ces derniers enseignent maintenant dans le master). Une importance non négligeable a été conférée aux **questions méthodologiques**, avec des enseignements spécialisés (« Atelier méthodologique »), mais aussi, au travers de la mise en place d'ateliers dits « Pratiques de la sécurité », qui se traduisent chaque année par la réalisation d'un travail de recherche collectif de la part des étudiants. Le master a ouvert un parcours professionnel à partir de 2010 pour permettre des débouchés en dehors du seul monde de la recherche (essentiellement au sein des collectivités territoriales, mais également dans le monde de la sécurité privée ou encore dans la fonction publique d'État par les concours de la police et de la gendarmerie nationales). Ce Master sera en outre renforcé dans le cadre de la création d'un Institut d'Études Politiques Paris Grand Ouest (voir 4. Stratégies et perspectives scientifiques).

Si le Master Analyse des conflits et de la violence (rebaptisé « **Politiques de sécurité** » dans le prochain quinquennat) occupe une place centrale dans le dispositif de formation initiale du CESDIP, il n'en demeure pas moins que les membres du laboratoire se sont efforcés de diversifier leur présence en termes d'enseignements dispensés au sein de l'UVSQ ou d'autres établissements :

- D'abord, le recrutement de F. Vesentini a permis au CESDIP d'avoir une présence au sein du département de sociologie de l'UVSQ, celui-ci y assurant des enseignements autour des méthodes quantitatives et encadrant des mémoires de master sur les thèmes de la police et de la justice ;

- Par l'intermédiaire de Patrick Hassenteufel (directeur du parcours de Master « Métiers du politique » à la faculté de droit et science politique), nous contribuons également à la formation des collaborateurs d'élus, dont certains pourront ensuite travailler dans le champ de la prévention et de la sécurité.
- Suite à un changement à l'intérieur de l'institut de criminologie de Paris 2, le CESDIP a accepté d'assurer un enseignement collectif en matière de sociologie des politiques pénales.
- Le CESDIP est également un lieu d'accueil pour des étudiants souhaitant effectuer un stage (ce que nous faisons régulièrement depuis des années).

### Formation continue

Compte tenu des savoirs spécialisés des chercheurs du CESDIP, une question qui n'a pas manqué d'apparaître est la capacité du laboratoire à proposer des modules, voire des diplômes, en formation continue. Certes, de nombreux membres du centre interviennent depuis longtemps en formation continue, mais le souhait était ici de proposer un enseignement collectif permettant au laboratoire d'apparaître en tant que tel. Dans ce cadre, nous avons entrepris, en partenariat avec le Forum français pour la sécurité urbaine, la création d'un diplôme universitaire (donnant accès à un master 2) « Sécurité et vie urbaine ». Ce DU propose 7 modules de deux jours (combinant interventions de professionnels et d'enseignants-chercheurs du CESDIP), en aménageant les sessions pour des étudiants en situation professionnelle et en leur demandant la rédaction d'une note professionnelle, mêlant travail analytique et orientation opérationnelle. Ce DU, qui s'est ouvert en janvier 2013, accueille seize étudiants, qui sont pour la plupart coordinateurs prévention-sécurité ou directeurs de police municipale. Cette formation accroît la visibilité du CESDIP au sein du monde professionnel, permet la diffusion des connaissances académiques et favorise des liens pour de futures recherches.

Ce DU a vocation à alimenter un Master en formation continue autour de ces thématiques. D'ores et déjà, nous avons pris de nombreux contacts (avec la police nationale, la gendarmerie, le ministère de la Justice) pour mettre en place un Master formation continue (« Délinquance et politiques de sécurité »), qui puisse accueillir des publics venant de ces différentes institutions. S'il est trop tôt pour l'affirmer avec certitude, il est probable que ce Master ouvre en septembre 2014. Ici encore, l'objectif est très clairement de profiter de notre force collective pour proposer des formations intégrées et de favoriser des relations plus intégrées et coopératives avec le monde de l'action publique.

### Accueil des doctorants

Le CESDIP, longtemps dépourvu d'une tutelle universitaire, compte désormais en son sein un nombre appréciable de doctorants (voir le tableau des effectifs plus haut). Depuis 2009, nous obtenons entre 1 et 2 contrats doctoraux par an (principalement au travers de l'École doctorale mais aussi par les contrats de la région Ile-de-France), ce qui a contribué à augmenter notre nombre de doctorants. Le CESDIP compte à ce jour **17 doctorants**, dont une dizaine spécifiquement financés pour leur thèse (nous comptons également des doctorants en histoire, encadrés par J.-M. Berlière qui sont enseignants du secondaire).

Les doctorants occupent donc une place grandissante au sein du CESDIP, et ils sont totalement intégrés dans les thèmes que nous souhaitons porter à l'avenir (de récentes thèses ont ainsi été engagées autour des questions de bases de données judiciaires ou sur les questions pénitentiaires).

Outre le financement de la participation aux colloques et missions de recherche, le laboratoire a souhaité améliorer les conditions d'accueil de ses doctorants. D'abord, conformément aux recommandations de notre École doctorale, nous avons mis en place des **comités de thèse** pour chacun de nos doctorants. Ces comités sont composés de trois à quatre membres (en incluant le directeur de thèse) qui couvrent les différents thèmes traités dans la thèse. Ces comités se réunissent *a minima* 2 fois au cours de la thèse, mais ils peuvent l'être plus fréquemment en fonction des besoins.

Ensuite, un **séminaire des doctorants** a été mis en place à partir de 2012. Si les doctorants participent activement au séminaire général du CESDIP (ils en sont même souvent les organisateurs), est apparu le besoin d'un lieu spécifique, dans lequel ils puissent présenter leurs travaux en cours et discuter de problématiques qui leur sont propres. À ces séances, interviennent ponctuellement des chercheurs du laboratoire pour éclairer une question particulière.

Enfin, troisième dimension, le CESDIP a contribué à la mise en place de **deux universités d'été pluriannuelles** et internationales, l'une dans le cadre du GERN (GERN Summer school, avec la possibilité de communiquer et de publier en anglais), l'autre dans le cadre d'un réseau d'université francophone autour d'enjeux de méthodologie des sciences sociales (Méthodologie de la recherche en sciences humaines et sociales avec l'Université Catholique de Louvain, l'Université de Liège et l'Université du Québec à Montréal).

Au cours des cinq années, 8 thèses ont été soutenues : E. Blanchard, F. Liaigre, L. López (tous les trois docteurs en histoire sous la direction de J.-M. Berlière), J. Gauthier, X. de Larminat, D. Ghanem, F. Roa-Bastos, F. Almejfel (les 5 derniers ayant soutenu leur thèse au sein de l'UVSQ). En terme d'encadrement, Cécile Carra, Fabien

Jobard, Renée Zauberman ont soutenu leur habilitation à diriger des recherches, élargissant notre capacité d'encadrement des thèses.

À l'avenir, le CESDIP souhaite se renforcer d'une quadruple manière.

- D'abord, pour la formation initiale, nous voulons renforcer notre présence dans la formation aux concours, tant il est vrai que les métiers de la sécurité et le pénal sont principalement accessibles (qu'il s'agisse des policiers, des directeurs de services pénitentiaires ou de personnels de probation) par cette voie.

- Ensuite, comme nous l'avons dit, nous souhaitons poursuivre et renforcer notre implication en matière de formation continue par la création d'un Master spécifique.

- Troisièmement, en profitant de la mise en place de l'Université Paris-Saclay, nous souhaitons à la fois diversifier notre présence en Master (avec notamment la participation de Frédéric Vesentini à la création d'un Master d'analyse quantitative) et renforcer notre internationalisation (avec des rapprochements avec des universités étrangères pour la création d'un Master européen de sécurité).

- Quatrièmement, nous ambitionnons de parfaire la formation de nos doctorants, en accentuant notamment la dimension internationale de leurs parcours (formation en langue, séjours à l'étranger prolongés, cotutelles, cofinancements internationaux).

*Voir la liste des thèses soutenues dans la période et des thèses en cours en annexe 7*

## 4. Stratégie et perspectives scientifiques pour le futur contrat

### 1. Le CESDIP : constance, innovation, partenariat et internationalisation

Le CESDIP est un laboratoire singulier dans le paysage des sciences sociales françaises puisqu'il est doté de trois tutelles, dont une tutelle ministérielle, et il se doit par conséquent de produire une recherche qui corresponde aux axes majeurs de ce ministère. On ne s'étonnera donc pas de lire sous le chapitre « stratégie et perspectives scientifiques » que l'une des préoccupations majeures du CESDIP reste la production d'une recherche centrée sur la sociologie pénale et que le CESDIP soit à même de tenir son rang dans la recherche européenne, dans ce cadre disciplinaire. Par nature, donc, le CESDIP pose une exigence de **constance dans le choix des thèmes de recherche** qu'il accueille et promeut, et présente un périmètre général sur le quinquennat 2015-2019 assez semblable à celui de la période sous examen. Les trois univers intellectuels que nous avons présentés en ouvrant le présent rapport (1. Présentation de l'unité) sont et resteront structurants pour notre laboratoire : Quantification / Transformation des institutions et des professions pénales / Savoirs sur le crime et la déviance.

À l'intérieur de ce cadre, nous nous efforçons de défricher des **champs nouveaux** et d'interroger nos objets à nouveaux frais. Le rapport 2008-2013 montre une structuration différente de notre activité scientifique par rapport à ce que nous présentions les quadriennats passés : si Justice, pratiques et politiques pénales, Recomposition des organisations policières et Citoyens, auteurs, victimes, comportements restent bien sûr des domaines constitutifs de notre identité et de notre stabilité, tout un ensemble de recherches nous ont amené à donner pour la première fois une part centrale à de nouveaux axes de travail : Territoire, partenariat, régulation, Surveillance et technologie et Minorités et discriminations.

Autre élément constitutif de l'identité du CESDIP : la **politique scientifique partenariale**. Celle-ci est bien sûr un élément central de la relation avec le ministère de la Justice, et se manifeste sous diverses formes : présence du CESDIP et de ses informations, invitations aux séminaires, manifestations diverses etc. sur le site Internet du ministère dans le chapitre des « organismes rattachés » ; animation d'un cycle de « petits déjeuners » à la Direction des affaires criminelles et des grâces (voir liste en annexe) ; interventions multiples dans les formations et colloques ou séminaires des différentes directions ; rédaction, impression et envoi dans toutes les juridictions et directions centrales de nos *Questions pénales* (voir liste en annexe 12), etc. Dès à présent, une recherche engagée sous l'égide de Christian Mouhanna sur la violence en prison, mais aussi la poursuite de l'ANR SciencePeine et de la coopération internationale Sourcebook maintiennent le flux de nos échanges scientifiques avec notre tutelle ministérielle. Cette politique partenariale ne se limite pas au ministère de la Justice bien sûr, et passe, comme on l'a vu, par des échanges renouvelés avec le ministère de l'Intérieur, les collectivités locales, la Région Île-de-France, la commission des lois de l'Assemblée nationale, etc.

Enfin, nous entendons conserver le rôle majeur que nous avons acquis au fil des décennies dans la **recherche européenne** sur nos thématiques. Tout d'abord, la pérennité du GERN reste une préoccupation centrale du CESDIP pour les années qui viennent, la perte de ses statuts successifs en conséquence des principes administratifs du CNRS menaçant à terme de faire disparaître du paysage européen cet acteur qui a fortement contribué à sa structuration, ne serait-ce que par le programme CrimPrev ou par la revue *Déviance et Société*. Ensuite, la poursuite de nos actions internationales restera une priorité pour le CESDIP :

- Écoles d'été internationales : École d'été du GERN + École d'été Montréal/Versailles/Louvain.
- Partenariats bilatéraux : Recherche franco-belge sur les temps judiciaires, Projet franco-belge BESPO, ANR Refmanpol, Partenariat franco-indien.
- Inscription dans des partenariats multilatéraux : COMPOSITE.
- Accueil de collègues et doctorants étrangers comme G. Bugnon, doctorante suisse, sur une bourse du FNRS (2013-2014).

Dès à présent, le CESDIP investit dans d'autres initiatives internationales :

- Projet ORA Plupol (Pluralising the policing function). Le CESDIP (avec PACTE/Sciences Po Grenoble, l'Université de Nijmegen, la Vrije Universiteit d'Amsterdam, l'Université de Leeds) a déposé un projet au titre de l'Open Research Area (appel à projets associant les agences de financement de la recherche de 5 pays). Plupol consiste en une analyse comparée des trajectoires nationales en matière de pluralisation de l'activité policière. Le CESDIP est référent pour la France. Au sein du laboratoire, Plupol implique Jacques de Maillard et Carole Gayet-Viaud. Au-delà du financement de ce projet (aléatoire compte tenu de la concurrence : seuls 10 des 170 projets déposés seront financés), l'élaboration de la réponse a contribué à renforcer les relations entre les institutions partenaires et pourra servir de support à des projets internationaux communs à venir (séminaires, publications, recherches empiriques) ;

- Projet ORA E-ID (Effects of immigration detention on migration and reintegration outcomes). Le CESDIP (avec le John Jay College, USA, l'IRISEHESS, le Centre Marc Bloch à Berlin, la Erasmus University Rotterdam et les universités de Leiden et de Utrecht) a déposé un second projet ORA, cette fois en vue d'examiner comment la rétention/incarcération/retenu influence les parcours de migration et éventuellement de réintégration des migrants soumis à une décision d'éloignement du territoire. L'occasion est notamment donnée, par ce projet, de comprendre le rôle de cette étape dans des pays aussi différents que les États-Unis, les Pays-Bas et la France, où les acteurs en jeu diffèrent parfois du tout au tout (avocats, agents des lieux de rétention, agents consulaires, travailleurs sociaux, intervenants confessionnels, législateur, pouvoir administratif, etc.) ;

- Projet de dépôt d'un CAPES-COFECUB avec le Brésil en juin 2014, sous l'égide de René Lévy et du GERN.

## **2. Poursuite de l'intégration universitaire : UVSQ, IEP et Université Paris-Saclay**

L'intégration du CESDIP dans l'Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines s'est enfin concrétisée en 2010 par l'intégration des enseignants-chercheurs du département de droit et science politique, puis par la création d'une chaire UVSQ/CNRS affectée au département de sociologie, par la détermination d'un vrai soutien budgétaire et l'ouverture au printemps 2014 d'un poste au concours d'ingénieur de recherche en calcul statistique.

Aujourd'hui, cette intégration du CESDIP à son environnement universitaire s'incarne dans des projets scientifiques d'ampleur : coopération avec la Faculté de médecine, projet d'Institut d'études politiques et, surtout, formation de la future Université Paris-Saclay.

### UVSQ : Coopération avec la Faculté de médecine de l'UVSQ (Centre médico-judiciaire)

Depuis quelques années, le CESDIP et le Centre médico-judiciaire (Faculté de médecine UVSQ, hôpital de Garches) ont amorcé une collaboration visant notamment à comprendre ce qui se joue dans les interactions entre monde médical et monde pénal : autour de l'expertise d'abord, et de la réquisition du médecin par l'OPJ en vue de l'établissement d'un constat médical chez une victime.

Nos travaux sur l'expertise ont été jusqu'à présent des recherches doctorales : thèse de doctorat de J. Boirot, financée par l'Institut européen de l'expertise et de l'expert, sur l'expertise psychiatrique, et thèse de doctorat de R. Juston, dirigée au PRINTEMPS par L. Willemez. Ces deux thèses et de manière plus générale cette coopération avec la

Faculté de médecine sont bien sûr des pièces majeures de notre participation à ISIS. Dans cet esprit, un travail a été engagé il y a quelques années sous la direction de F. Jobard afin de comprendre dans quelle mesure les données médicales peuvent être des données utiles à la connaissance de la violence en France. Ces investigations, menées avec et au CMJ de Garches, feront l'objet d'un dépôt de projet PEPS (Projet exploratoire premier soutien, interdisciplinaire) en septembre 2013. Par l'intermédiaire du CMJ, des contacts approfondis ont été pris en 2011 avec le laboratoire de toxicologie du Pr. Alvarez (Fac. Médecine UVSQ) et le laboratoire d'analyse génétique du Pr. de Mazincourt (Fac. Médecine UVSQ) qui ont ouvert la thèse de R. Juston et forment la base de nos échanges sur les projets ISIS de sociologie des sciences et des techniques.

#### Projet d'Institut d'études politiques ouest parisien

Par ailleurs, le CESDIP est le laboratoire de sciences sociales partenaire de l'IEP Paris Grand Ouest (IEP GO). Créé par un arrêté ministériel en juillet 2013, l'IEP GO devrait ouvrir ses portes en octobre 2014 et accueillir une première centaine d'étudiants avant d'ouvrir en 2015 une deuxième année. La première promotion diplômée devrait voir le jour en juin 2019. Membre du réseau des IEP de région, l'IEP GO est porté par deux universités : l'UVSQ et l'UCP (Univ. de Cergy Pontoise). L'IEP, en lien avec des partenaires extérieurs (collectivités locales et grands établissements d'enseignement et de recherche), proposera dès 2014 un "observatoire socio-politique du grand Paris", destiné à coordonner une partie de la recherche autour des différents enjeux de la région Île-de-France, dans lequel seront présentes les thématiques de recherche du CESDIP. Proposant en cinquième année une intégration (et une double diplomation) dans plus d'une quinzaine de masters 2 des deux établissements (dont le Master politiques de sécurité), l'IEP sera également un pourvoyeur efficace de jeunes doctorants de qualité et de professionnels travaillant sur les thématiques du laboratoire.

#### Le CESDIP et l'Université Paris-Saclay

L'UPSa est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel coopération qui fédère 22 établissements d'enseignement supérieur et de recherche, parmi lesquels l'UVSQ, l'ENS Cachan, HEC, Polytechnique, Université Paris Sud, l'ENSAE, etc. Dans cet organisme, une place éminente est accordée à la recherche et à la formation par/à la recherche. C'est dans cette perspective que le CESDIP a construit sa stratégie d'intégration à l'Université Paris-Saclay. Cette intégration se manifeste par la participation à un Équipement d'excellence consacré à l'exploitation de données sociales (CASD), par la participation à deux Laboratoires d'excellence locaux (ISIS et ISN) et par un projet de Master UPSa consacré à la quantification.

#### *UPSa : Equipex CASD, Centre d'accès sécurisé distant*

Le Centre d'accès sécurisé distant est un « équipement d'excellence » consacré au dépôt et au traitement de données sociales et économiques, doté d'un budget de 4 Millions d'euros. L'objet de ce CASD est l'accès sécurisé aux données sensibles, par l'intermédiation d'une boîte d'accès personnalisée, accessible après avis du CNIS, de la CNIL et convention avec le CASD. L'un des enjeux du CASD est la facilitation de l'accès par les chercheurs à des répertoires de données qui leur étaient jusqu'à présent accessibles que par établissement de conventions particulières avec les entreprises et ministères concernés.

Pour le CESDIP, l'un des enjeux de la participation à cet organisme, acceptée en septembre 2010 par le directeur du Groupement des écoles nationales de l'enseignement statistique, porteur du projet, abrité à l'INSEE, concerne d'une part le versement des données du Casier judiciaire et d'autre part l'accès facilité à des répertoires de données extra-judiciaires, afin de désenclaver celles-ci et produire des connaissances relatives aux interactions entre les données pénales, les données de victimation et les autres grands domaines de la statistique publique (activité économique, chômage, stratification sociale, pauvreté, etc.). Une autre ambition est de faciliter les échanges avec le projet de Master transversal (voir plus loin). À ces fins, F. Jobard est membre du Conseil scientifique du CASD, qui se réunit deux fois l'an.

*UPSa : ISIS, Interactions Science, Innovation, Société*

ISIS réunit 12 laboratoires de sciences sociales de Saclay : CESDIP, Printemps et Dante de l'UVSQ (laboratoire de sciences sociales et laboratoire de droit privé), IDHE et ISP (ENS Cachan), LTCI (Laboratoire de sciences de la communication ParisTech Telecom), Laboratoire de sociologie quantitative (CREST INSEE), GregHEC (Laboratoire de sciences de gestion, HEC), Centre de recherche en gestion (Polytechnique), GHDSO (Histoire des sciences, Université Paris-Sud), PESOR (Laboratoire sciences de gestion et marketing, Paris-Sud), STEF (Didactique des sciences et des techniques, Paris-Sud). L'objet de ce Labex est l'interaction entre science, innovation et société. ISIS distingue 4 axes : Quantification, métrologie, modélisation (axe 1) ; Innovation, entrepreneuriat et régulation du marché (axe 2) ; Normes et régulations du travail scientifique (axe 3) ; Droit, justice, technologies, communication (axe 4). Le CESDIP, laboratoire présent depuis les débuts de cette initiative, est aujourd'hui représenté dans le comité de pilotage par le biais de son directeur, directeur-adjoint de ISIS (aujourd'hui dirigé par Christian Bessy, IDHE).

D'un point de vue scientifique, le CESDIP participe à l'axe 1, Quantification, métrologie, modélisation, en confrontant les enquêtes victimation et sentiment d'insécurité, principalement les enquêtes Île-de-France, aux autres répertoires de données du CASD et des données utilisées par le Laboratoire de sociologie quantitative (transport, emploi, revenus, etc.). En particulier, la coopération réunira dans ce domaine le CESDIP, le LSQ (établissement de corrélations entre les bases de données, en particulier l'Échantillon démographique permanent, permettant le croisement entre carrières individuelles et condamnations pénales) et le PRINTEMPS (établissement de corrélations entre la production pénale et la sociographie des procureurs, donc entre sociologie pénale et sociologie des professions). L'une des productions attendues de notre investissement dans cet axe 1 est la création d'un Observatoire consacré à ces questions. Dans le même axe de travail, un développement est également envisagé en matière de sociologie de la classification et de la stratification, développée en leur temps par Boltanski et Thévenot dans leur recherche sur les classifications sociales. Un premier projet, que envisageons de mener avec le LSQ, consiste à soumettre des profils de demandeurs d'emploi fictifs à des employeurs en vue de tester l'employabilité des candidats en fonction de leurs profils pénaux. Un second projet consiste à rechercher comment les individus rangent les incivilités, les désordres, toutes ces matières supposées « infra-pénales » sur une échelle de la gravité des actes et des circonstances. Ces recherches seront menées en concertation et en échange avec le GregHEC, le DANTE, l'IDHE et le PRINTEMPS - ceux-ci apportant leurs compétences en matière de sociologie des grandeurs, sociologie de la stratification sociale, droit et sociologie des valeurs économiques.

La contribution du CESDIP est évidemment particulièrement forte à l'axe 4 consacré aux interactions entre droit, justice, technologies et communication. Dans ce domaine, le CESDIP travaille dans le cadre d'une coopération triangulaire avec l'Institut des sciences sociales du politique (ENS Cachan), le Laboratoire Traitement et Communication de l'Information (ParisTech Telecom). L'un de nos projets, dans ce cadre, consiste à interroger plus profondément, et de manière interdisciplinaire, le rôle de la vidéosurveillance dans la procédure pénale, afin d'interroger comment la technologie irrigue la procédure, et avec quels effets. Le deuxième projet consiste à examiner la vie sous surveillance électronique, en l'espèce sous bracelet électronique, avec un double dispositif ethnographique amenant le suivi d'un groupe de placés et le suivi de ceux appelés à les observer, notamment au niveau des centres de coordination qui reçoivent et gèrent l'information sur les déplacements des placés. Un troisième projet s'attache à comprendre la manière dont de nouvelles technologies, éventuellement porteuses de nouvelles (ou de trop anciennes...) épistémologies, peuvent pénétrer l'univers pénal. C'est l'investigation que nous entendons lancer avec le PRINTEMPS en matière de sociologie des sciences et de leurs usages, avec en point de mire les neurosciences : essayer de comprendre si les neurosciences sont saisies par les agents chargés, à l'Intérieur, la Défense ou la Justice, des nouvelles technologies. Un projet de PEPS (voir plus haut) est envisagé avant la fin de l'année 2013 visant le défrichage de la demande et de l'offre en matière de « neurojustice » (usage des neurosciences du domaine de la preuve à celui de la peine), PEPS qui serait conduit par un jeune docteur en neurosciences sous la direction du CESDIP et du PRINTEMPS. Enfin, une sociologie de l'expertise sera engagée avec le DANTE et, à nouveau, le PRINTEMPS, de manière par exemple à comprendre les enjeux de l'expertise médico-légale et de l'expertise psychiatrique, dans le prolongement de travaux déjà défrichés dans le cadre d'un partenariat avec la Faculté de médecine de l'UVSQ (voir plus haut).

*UPSa : ISN, Institut de la société numérique*

L'Institut de la société numérique est un autre projet fédératif conduit sous l'égide de Paris-Saclay. Conduit par l'INRIA, Institut national de recherche en informatique appliquée, il entend comprendre les enjeux de la société numérique en mêlant des perspectives de sciences sociales, d'éthique, de droit, mais aussi de développement

technologique et de défrichage de nouveaux marchés. Doté d'un budget annuel de 600 000 €, il réunit des équipes aussi diverses que le DANTE et le PESOR pour le droit et le management, LTCI de ParisTech Telecom et diverses équipes de l'INRIA, ainsi que le CESDIP, l'ISP, le PRINTEMPS ainsi que l'ESR (États, Religions, Sociétés antiques-temps modernes) et le Centre d'histoire culturelle des sociétés contemporaines, tous deux de l'UVSQ, pour les sciences sociales.

Notre projet au sein de l'ISN consiste à comprendre les enjeux numériques au sein d'un ensemble que nous avons qualifié de e-justice. En coopération avec le LTCI, le PRINTEMPS et l'ISP, mais aussi avec l'IAU-IdF où travaille Tanguy Le Goff, chercheur associé au CESDIP, nous comptons travailler sur les forums de rencontre entre offre de logiciels (de « solutions », pour reprendre le terme indigène) et consommateurs éventuels (police, gendarmerie, justice). L'enjeu est ici de se trouver à la genèse de ce qui est appelé à s'élaborer, ou de ce qui éventuellement ne parviendra pas à être élaboré. Nous comptons également travailler sur la numérisation des procédures pénales, en prenant notamment appui sur les travaux actuellement menés au CESDIP sur les nouveaux logiciels de rédaction des procédures comme, au parquet, le logiciel Cassiopée. Un autre projet envisage de travailler sur la numérisation de l'interaction de face-à-face, de l'enregistrement des gardes à vue, mais aussi sur la visioconférence dans la procédure pénale.

#### *UPSa : Projet de Master transversal Quantification*

Le CESDIP propose également, grâce à Frédéric Vesentini (Chaire CNRS-UVSQ), un projet de Master recherche en analyse quantitative, commun avec notamment le PRINTEMPS, le LSQ et l'IDHE, qui ouvrira en septembre 2015. Ce Master devrait nous aider à susciter les vocations d'étudiants spécialisés pour les matières pénales.

Un autre projet de Master transversal, encore à l'état de réflexion interne au laboratoire, porterait sur « les institutions répressives au prisme de l'enquête » et entendrait confronter l'enquête entendue au sens de la procédure pénale et l'enquête entendue au sens des sciences sociales. Ce séminaire transversal réunirait divers laboratoires du plateau de Saclay, sous l'impulsion de Nicolas Fischer.

Aujourd'hui, le CESDIP est un acteur majeur des sciences sociales à l'UPSa. Si l'intégration des établissements-membres réussit, il est probable qu'un axe fort, pour ne pas dire plus, se construise en sociologie du droit avec les unités concernées en sciences sociales (IDHE et surtout PRINTEMPS et ISP), où le CESDIP apportera une double compétence distinctive : le pénal, bien sûr, mais aussi l'analyse quantitative de la production juridique.

Tous ces projets montrent, nous l'espérons, une inscription nouvelle dans l'espace actuel de la recherche, à la fois local par Saclay et international par le GERN et l'ensemble de nos participations internationales. Nous espérons que ces promesses seront accompagnées des moyens pérennes qui permettent de les réaliser, et ne cachons pas une vraie inquiétude, de ce point, face aux départs à la retraite qui se manifesteront durant le quinquennat à venir (DR : Fr. Bailleau, D. Duprez, R. Lévy, R. Zauberman ; ITA : C. Balmette, B. Leconte) et aux rigueurs de l'administration budgétaire qui avec la notion de « plafond emploi-ressources » nous empêchent de pourvoir les postes pour lesquels, pourtant, nous avons su trouver les financements.

## Annexes :

### Annexe 1 : Présentation synthétique (*Executive Summary*).

Section des unités de recherche



Présentation synthétique de l'entité  
(dans le cas d'unités subdivisées en équipes internes,  
on donnera une présentation synthétique par équipe)

Unité de recherche  
Vague E : campagne d'évaluation 2013-2014

(la présentation ne devra pas dépasser un recto-verso)

Titre de l'entité

---

**Intitulé de l'unité : UMR CESDIP**

**Nom du directeur de l'unité : Fabien Jobard**

**Nom du responsable de l'équipe (le cas échéant) :**

---

**Effectifs de l'entité (au début du contrat en cours ; préciser si l'entité a été créée au cours de la période d'évaluation). Juin 2008 :** 5 enseignants-chercheurs (tous hors-UVSQ) ; 10 chercheurs ; 6 techniciens, ingénieurs et autres personnels ; 23 post-docs et doctorants (10 doctorants + 13 post-docs).

**Personnels ayant quitté l'entité pendant le contrat en cours (et nombre de mois cumulés passés dans l'entité au cours de cette période) :** 5 statutaires (136 mois) ; 1 doctorant (50 mois) ; 9 post-docs (230 mois).

**Nombre de recrutements réalisés au cours de la période considérée et origine des personnels :** Recrutements= Dont : 2 CR CNRS (concours), 3 DR CNRS (changements d'affectation), 1 MdC UVSQ (nomination via Chaire), 3 PU UVSQ (2 changements d'unité + 1 recrutement), 2 MdC UVSQ (1 recrutement et 1 changement d'unité), 2 MdC autres (changement d'unité), 13 doctorants UVSQ, 7 post-docs et associés (2 autre étbt public, 1 Univ. Lausanne, 2 Min Justice, 1 post-doc, 1 ensngt lycée).

---

**Production scientifique au cours de la période écoulée (1<sup>er</sup> janvier 2008 - 30 juin 2013) :**

1) Recherche sur les contrôles d'identité, avec le soutien de la fondation Open Society Justice initiative : enregistrement sur 5 lieux de 525 contrôles, 38 000 passants. Très important écho médiatique et politique et publications scientifiques majeures.

2) Pilotage du programme Crimeprev dans le cadre du 6<sup>ème</sup> PCRD (2006-2009) : 1.1 million d'euros, 470 chercheurs, 196 institutions, 31 pays, 46 événements (workshops, séminaires) organisés, une centaine de publications (ouvrages, articles, newsletters, etc.).

3) Body-Gendrot S., Hough M., Kereczi K., Lévy R. Snacken S. (Eds), 2013, *The Routledge Handbook of European Criminology*, Oxford, Routledge : manuel de référence de la criminologie européenne, soutenu par le GERN avec deux membres du Cездip (Body-Gendrot et Lévy) comme codirecteurs, 49 auteurs de 12 pays.

4) Robert Ph., Zauberman R., 2011, *Mesurer la délinquance*, Paris, Presses de Sciences-Po, Collection « La Bibliothèque du Citoyen » : un ouvrage de référence par des auteurs qui ont durant toute la période marqué les débats scientifiques et publics sur une question extrêmement controversée.

5) Aubusson de Cavarlay B. et al., 2010, *European Sourcebook of Crime and Criminal Justice Statistics - 2010*, 4<sup>th</sup> Edition, Den Haag, WODC, Boom Juridische Uitgevers et 2010, *Defining and Registering Criminal Offences and*

*Measures. Standards for European Comparison*, Göttingen, Universitätsverlag Göttingen: deux ouvrages de référence dans le champ européen de la justice pénale.

---

### Bilan quantitatif des publications de l'entité.

**Ouvrages** : 7 en langue étrangère, 22 en français ; **Directions d'ouvrages et de numéros de revues** : 17 en langue étrangère, 35 en français ; **Articles de revues (AERES)** : 38 en langue étrangère, 89 en français ; **Chapitres d'ouvrages** : 65 en langue étrangère, 168 en français.

---

Indiquer les **5 publications majeures** de l'entité (avec leur titre et en soulignant, dans le cas de publications communes, le nom du ou des membre(s) de l'entité).

- Berlière J.-M., Lévy R., 2011 (2<sup>e</sup> éd. augmentée 2013), *Histoire des polices en France, de l'ancien régime à nos jours*, Paris, Nouveau Monde Éditions.
  - Body-Gendrot S., Hough M., Kereczi K., Lévy R. Snacken S. (Eds), 2013, *The Routledge Handbook of European Criminology*, Oxford, Routledge
  - Jobard F., Lévy R., Lamberth J., Névanen S., 2013, Mesurer les discriminations selon l'apparence: une observation standardisée des contrôles d'identité à Paris, *Population*, vol.67, n° 3, p. 423-452.
  - Mouhanna Ch., Milburn Ph. (dir.), 2010, Le parquet et les politiques pénales en France, *Droit et Société*, 74.
  - Zauberman R., Robert Ph., Névanen S., Bon D., 2013, Victimation et insécurité en Île-de-France : une analyse géosociale, *Revue Française de Sociologie*, 54, 1, 111-151.
- 

Indiquer **au maximum 5 documents majeurs** (autres que publications) produits par l'entité :

- Berlière J.-M., Fournié, P. (dir.), 2011, *Fichés ? Photographie et identification 1850-1960*, Paris, Perrin.
  - Mouhanna Ch., 2012, *La coordination des politiques judiciaires et pénitentiaires : une analyse des relations entre monde judiciaire et administration pénitentiaire*. Guyancourt-Paris, Cездip-GIP justice.
  - Rédaction de l'annexe scientifique du rapport de la mission d'information n°988 Assemblée nationale, *Mesurer les délinquances : pour une nouvelle intelligence des statistiques au service de l'action publique*. Rapport d'information d'une mission parlementaire relative à la mesure statistique des délinquances et de leurs conséquences.
  - 25 lettres d'information scientifiques *Questions pénales* (5250 destinataires) et 25 traductions anglaises *Penal Issues* (1000 destinataires) - plusieurs dizaines de milliers de visites sur ces documents sur Internet [www.cesdip.fr](http://www.cesdip.fr).
- 

Indiquer **au maximum 5 faits illustrant le rayonnement ou l'attractivité académiques** de l'entité

- Médaille de Bronze CNRS G. Pruvost (2009),
  - Délégation Institut universitaire de France, J. de Maillard (2011)
  - Recrutement de F. Vesentini comme maître de conférences en sociologie sur une chaire CNRS (2011),
  - Arrivée de 5 politistes du département de science politique de l'UVSQ.
  - Pilotage du programme Crimprev dans le cadre du 6<sup>ème</sup> PCRD.
- 

Indiquer **au maximum 5 faits illustrant les interactions de l'entité avec son environnement socio-économique ou culturel** :

- Commissariat (J.-M. Berlière) de l'exposition « Tous fichés » aux Archives nationales (2011-2012).
  - Responsabilité scientifique et coordination (Pierre Piazza) de l'exposition virtuelle « *Alphonse Bertillon et l'identification des personnes, 1880-1914* » [<http://www.criminocorpus.cnrs.fr/bertillon/classic/main.html>].
  - Présidence de la commission nationale de suivi de la détention provisoire (Bruno Aubusson de Cavarlay).
  - Sur la période, près de 3 interventions par semaines de chercheurs du CESDIP dans l'espace public (presse écrite, presse audio-visuelle, documentation de valorisation).
- 

Indiquer **les principales contributions de l'entité à des actions de formation** :

- Mise en place du diplôme universitaire en formation continue « Sécurité et vie urbaine » à partir de janvier 2013, en partenariat avec le Forum français pour la sécurité urbaine,
  - Redéfinition du Master Analyse des conflits et de la violence pour renforcer les synergies avec le CESDIP,
  - Amélioration de l'accueil des doctorants (avec notamment la mise en place d'un séminaire des doctorants),
  - Participation à la création de deux universités d'été (une dans le cadre du GERN, l'autre dans le cadre d'un partenariat avec l'université de Liège et de Montréal)
- 

Le **directeur d'unité/le responsable de l'équipe** peut indiquer ici brièvement **3 points précis** sur lesquels il souhaite obtenir l'expertise du comité.



**Annexe 2 : Lettre de mission contractuelle.**

### Annexe 3 : Équipements lourds.

Le Centre de ressources documentaires en chiffres.

Direction : Corinne Balmette, IE CNRS.

En juin 2013, le CRD héberge : 6 023 rapports de recherche, 578 thèses, 1 261 actes de congrès, 9 320 monographies, 4 encyclopédies, 80 abonnements à des périodiques qui font l'objet d'un dépouillement dans la base documentaire.

Également une bibliothèque virtuelle de 1 604 documents numérisés ; une base bibliographique en ligne (32 700 notices dont 13 743 articles de périodiques) ; une lettre électronique créée en février 2010 (27 numéros diffusés, 3 500 abonnés environ).

Le CRD dispose également d'un portail documentaire et met un Intranet à disposition des chercheurs du CESDIP. Statistiques de fréquentation entre le 1<sup>er</sup> février 2011 et 29 avril 2013 = 7 392 visites tous pays confondus (avec 64,95% de nouvelles visites et avec un rebond de 49,91%), dont 1 237 depuis un pays étranger.

#### Activités connexes :

Le centre de ressources a traité un volume important d'archives scientifiques confiées par les chercheurs (tri, inventaire, dépôt aux archives du CNRS).

#### Relations avec l'UVSQ :

Les documentalistes ont mis en place en 2011 et en 2012 un atelier de méthodologie-découverte des sources de littérature grise pour des étudiants de M2 de l'UVSQ.

Accompagnement documentaire des étudiants M1 et M2 du « Analyse des conflits et de la violence ».

En 2011, le service a réalisé la migration du catalogue vers un logiciel libre compatible avec les normes en vigueur dans les bibliothèques universitaires. Ce qui a permis en 2012, la mise en place du prêt informatisé.

#### Relations avec les milieux professionnels de l'IST :

Enfin, les documentalistes (1,5 ETP) participent aux travaux de plusieurs réseaux de professionnels de l'IST (Information scientifique et technique) : le REDEJ (réseau documentaire des écoles de la justice), le réseau GoDoc, le réseau national thématique Isore (Information scientifique des sciences sociales en réseau) du CNRS, le réseau des CorIST de l'InSHS.

#### Budget : dépenses

<u>Année</u>	<u>Ouvrages</u>	<u>Abonnements</u> (périodiques + AEF + Bibliothèque Sciences Po)	<u>Ressources humaines</u> (1/2 ETP + vacances)
2009	6 493,34	11 064,55	
2010	6 909,96	507,11	14 216,23
2011	6 382,74	16 389,02	18 429,36
2012	8 211,16	18 802,02	23 795,99
2013 (du 01/01 au 15/05)	2 708,87	5 441,50	5 734,24

Durant la période sous examen, le CRD a accueilli 2 salariés en CDD et 2 stagiaires affectés à diverses tâches.

Marine Balmer du 03/05 au 31/08 2010 basculé de la base de Winisis vers PMB	Sabine Lambert du 20/06 au 29/07/2012 - CDD préparation de l'informatisation du prêt en bibliothèque	Jos Luis Vasquez Barrios du 10/10 au 09/11/2012 - CDD rangement et équipement des ouvrages aux archives	Elsa Borodine 02/04 au 31/07/2013 Stage M2 Archivistique : inventaire des archives de TG.
--	---	--	--

**Annexe 4 : Organigramme fonctionnel**

**CESDIP**  
**CENTRE DE RECHERCHES**  
**SOCIOLOGIQUES**  
**SUR LE DROIT ET**  
**LES INSTITUTIONS PÉNALES**  
 (UMR 8183)

**Directeur :**

**Fabien JOBARD**

**Directeur-Adjoint :**

Jacques DE MAILLARD  
 Christian MOUHANNA

**Secrétariat**

**général,**  
**Gestion administrative,**  
**financière et comptable :**

Claude COUTURE

**Secrétariat :**

Murielle POLIDORI  
 Isabelle PASSEGUÉ

**Missions :**

Murielle POLIDORI

**Informatique et Logistique de**  
**site :**

Bettino DYVRANDE

**Publications :**

Isabelle PASSEGUÉ  
 Bessie LECONTE  
 (relecture)

**Site Internet :**

**Centre de ressources**  
**documentaires :**

Corinne BALMETTE, chef de service  
 Jean-Christophe LE PELLEC (CDD)

**Direction :**  
 René LÉVY

**Chargée de mission :**  
 Bessie LECONTE

**Secrétariat général :**  
 Daniel VENTRE

**Gestion administrative,**  
**financière et comptable :**  
 Claude COUTURE

**CNRS :**

Bruno AUBUSSON de CAVARLAY  
 Francis BAILLEAU  
 Mathilde DARLEY (au Centre Marc Bloch de Berlin)  
 Dominique DUPREZ  
 Nicolas FISCHER  
 Carole GAYET-VIAUD  
 Fabien JOBARD  
 René LÉVY  
 Christian MOUHANNA  
 Sophie NÉVANEN (disponibilité)  
 Frédéric OCQUETEAU  
 Philippe ROBERT (émérite)  
 Renée ZAUBERMAN

**Universitaires :**

Pierre-Yves BAUDOT (Université de Versailles-Saint-Quentin-en Yvelines)  
 Jean-Marc BERLIÈRE (émérite, Université de Bourgogne, Dijon)  
 Emmanuel BLANCHARD (Université de Versailles-Saint-Quentin-en Yvelines)  
 Sophie BODY-GENDROT (émérite, Université Paris IV-Sorbonne)  
 Olivier CAHN (Université de Cergy-Pontoise)  
 Xavier CRETTEZ (Université de Versailles-Saint-Quentin-en Yvelines)  
 Jacques DE MAILLARD (Université de Versailles-Saint-Quentin-en Yvelines)  
 Maryse ESTERLE (Université d'Artois, école internet IUFM, Arras)  
 Patrick HASSENTEUFEL (Université de Versailles-Saint-Quentin-en Yvelines)  
 Pierre PIAZZA (Université de Versailles-Saint-Quentin-en Yvelines)  
 Jean-Marie RENOARD (Université Bordeaux II)  
 Frédéric VESENTINI (Université de Versailles-Saint-Quentin-en Yvelines)

**Chercheurs associés et post-doctorants :**

Évelyne BAILLERGEAU (CREMIS-Université de Montréal, Canada)  
 Patricia BÉNEC'H-LE ROUX (Université de Versailles-Saint-Quentin-en Yvelines)  
 Xavier DE LARMINAT (Université de Versailles-Saint-Quentin-en Yvelines)  
 Fabien GAVEAU (Université de Bourgogne, Dijon)  
 Annie KENSEY (Direction de l'Administration Pénitentiaire, Paris)  
 Tanguy LE GOFF (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Île-de-France)  
 Véronique LEVAN (Université de Pau et des Pays de l'Adour, Pau)  
 Laurent LÓPEZ (Université Paris IV-Sorbonne)  
 Virginie MALOCHET (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Île-de-France)  
 Jean-Hugues MATELLY (Gendarmerie Nationale)  
 Michael MEYER (Université de Lausanne, Suisse)  
 Jean-Lucien SANCHEZ (Direction de l'Administration Pénitentiaire, Paris)  
 Jean-Jacques YVOREL (Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, Paris)

**Doctorants :**

Élise AYRAULT (Université de Versailles-Saint-Quentin-en Yvelines)  
 Kathia BARBIER (Université de Versailles-Saint-Quentin-en Yvelines)  
 Ainine BILLEL (Université de Versailles-Saint-Quentin-en Yvelines)  
 Michel BLONDAN (Université de Bourgogne, Dijon)  
 Jennifer BOIROT (Université de Versailles-Saint-Quentin-en Yvelines)  
 Gaby CASTAING (Université de Bourgogne, Dijon)  
 Boris DÄNZER-KANTOF (Université de Bourgogne, Dijon)  
 Matthieu DE CASTELBAJAC (Université de Versailles-Saint-Quentin-en Yvelines)  
 Charles DIAZ (Université de Bourgogne, Dijon)  
 Mustapha EL MNASFI (Université de Versailles-Saint-Quentin-en Yvelines)  
 Bénédicte FÉRY (Université de Versailles-Saint-Quentin-en Yvelines)  
 Valérie ICARD (Université de Versailles-Saint-Quentin-en Yvelines)  
 Ruggero IORI (Université de Versailles-Saint-Quentin-en Yvelines/Printemps)  
 Pauline JACQUIN (Université de Versailles-Saint-Quentin-en Yvelines)  
 Romain JUSTON (Université de Versailles-Saint-Quentin-en Yvelines/Printemps)  
 Jean-François LABLE (Université de Versailles-Saint-Quentin-en Yvelines)  
 Mélanie PÉCLAT (Université de Versailles-Saint-Quentin-en Yvelines)  
 Sébastien THIBAUT (Université de Versailles-Saint-Quentin-en Yvelines)

**Contractuels :**

Joël FICET  
 Fadoua JOUWAHRI GHAYATI  
 Sophie PEAUCCELLIER  
 Mathieu ZAGRODZKII

**Annexe 5**

**CESDIP**

**REGLEMENT INTERIEUR DE L'UNITE**

**PREAMBULE**

L'Unité CESDIP est une UMR implantée dans les locaux loués par le Secrétariat Général du Ministère de la Justice.

Le présent règlement intérieur a été soumis à l'avis de l'assemblée générale réunie le 17 septembre 2013.

Il a pour objet de préciser notamment l'application dans l'Unité :

- de son organisation générale,
- des règles générales et permanentes relatives au temps de travail (horaires, congés...), à l'utilisation des locaux et du matériel,
- de la réglementation en matière de santé et de sécurité au travail,
- de la réglementation en matière de sécurité de l'information et des systèmes d'information,
- des dispositions relatives à la protection du potentiel scientifique et technique (PPST).

Toute modification sera soumise à l'avis de l'assemblée générale et devra faire l'objet le cas échéant d'un avenant ou d'un nouveau règlement intérieur.

Il s'applique à l'ensemble du personnel affecté à l'Unité, y compris les agents non titulaires et les stagiaires.

Toute évolution de la réglementation applicable dans les établissements tutelles de l'Unité s'applique de fait à l'Unité, même si le présent règlement intérieur n'en fait pas état.

## SOMMAIRE

### **Chapitre 1 : Fonctionnement**

#### **Article 1 : Fonctionnement général de l'Unité**

- 1.1 Assemblée générale
- 1.2 Conseil de laboratoire
  - 1.2.1 Composition
  - 1.2.2 Compétence
  - 1.2.3 Fonctionnement
- 1.4 Organisation de l'Unité
- 1.5 Accès aux systèmes d'information (SI) de l'Unité
- 1.6 Accès aux locaux

### **Chapitre 2 : Organisation du temps de travail**

#### **Article 2 : Durée du travail**

#### **Article 3 : Horaires**

- 3.1 Durée hebdomadaire de travail

#### **Article 4 : Congés**

- 4.1. Congés annuels et RTT
- 4.2. Conditions d'octroi et d'utilisation
  - 4.2.1 Conditions d'octroi
  - 4.2.2 Conditions d'utilisation
- 4.3. Journée de solidarité
- 4.4 Compte épargne temps (CET)

#### **Article 5 : Absences**

- 5.1. Absence pour raison médicales

#### **Article 6 : Missions**

### **Chapitre 3 : Santé et sécurité au travail**

#### **Article 7 : Personnes ressources en matière de sécurité de sante et de prévention des risques**

- 7.1 Directeur d'Unité
- 7.2 Assistant de prévention
- 7.3 Équippers de sécurité incendie

#### **Article 8 : Organisation de la prévention au sein de l'Unité**

- 8.1 Suivi médical des agents
- 8.2 Mesures de prévention spécifiques en fonction de l'activité et des risques
- 8.3 Organisation des secours
- 8.4 Conduite(s) à tenir en cas d'accident lié à une activité spécifique
- 8.5 Accident de service
- 8.6 Formation à la sécurité
- 8.7 Registres
- 8.8 Accueil de personnes extérieures
- 8.9 Travail isolé

#### **Article 9 : Interdictions**

- 9.1 Animaux domestiques
- 9.2 Tabac
- 9.3 Alcool

### **Chapitre 4 : Confidentialité, publications et communication, propriété intellectuelle**

#### **Article 10 : Confidentialité, publications et communication, propriété intellectuelle**

- 10.1. Confidentialité
- 10.2. Publications et communication
  - 10.2.1. Autorisation préalable du Directeur de l'Unité



- 10.2.2 Formalisme des publications et communications
- 10.2.3 Logos et marques
- 10.2.4 Création de sites web
- 10.3. Cahiers de laboratoire
- 10.4. Propriété intellectuelle
- 10.5. Obligation d'information du Directeur de l'Unité : Contrats, décisions de subvention et ressources propres

## **Chapitre 5 : Dispositions générales**

### **Article 11 : Discipline**

### **Article 12 : Formation**

- 12.1 Correspondant formation
- 12.2 Formation par la recherche

### **Article 13 : Utilisation des moyens informatiques et sécurité des systèmes d'information**

### **Article 14 : Utilisation des ressources techniques collectives**

- 14.1 Bibliothèque
- 14.2 Accès aux ressources électroniques du CESDIP
- 14.3 Autres ressources
- 14.4 Ouverture au public

### **Article 15 : Durée**

### **Article 16 : Publicité**

## **Annexes**

- Annexe n° 1 : Autorisation d'absences et aménagement d'horaires
- Annexe n° 2 : Consignes d'urgence
- Annexe n° 3 : Rôle et missions de l'assistant de prévention
- Annexe n° 4 : Circulaire relative au traitement des situations de harcèlement moral au travail
- Annexe n° 5 : Note sur le travail isolé
- Annexe n° 6 : Charte sur la sécurité des systèmes d'information

## Chapitre 1 : Fonctionnement

### Article 1 : Fonctionnement général de l'Unité

#### 1.1 Assemblée générale

L'Assemblée Générale comprend tous les personnels de l'Unité. Elle forme le Conseil de laboratoire.

#### 1.2 Conseil de laboratoire

##### **1.2.1 Composition**

Le conseil de laboratoire se réunit en Assemblée générale, qui réunit l'ensemble des personnels statutaires et non-statutaires.

##### **1.2.2 Compétences**

Le conseil de laboratoire a un rôle consultatif. Il est consulté par le directeur de l'Unité sur :

- l'état, le programme, la coordination des recherches, la composition des équipes ;
- les moyens budgétaires à demander par l'Unité et la répartition de ceux qui lui sont alloués ;
- la politique des contrats de recherche concernant l'Unité ;
- la politique de transfert de technologie et la diffusion de l'information scientifique de l'Unité ;
- la gestion des ressources humaines ;
- la politique de formation par la recherche ;
- les conséquences à tirer de l'avis formulé par la ou les sections du Centre National de la Recherche Scientifique dont relève l'Unité ;
- le programme de formation en cours et pour l'année à venir ;
- toutes mesures relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'Unité et susceptibles d'avoir une incidence sur la situation et les conditions de travail du personnel.

Le directeur de l'Unité peut en outre consulter le conseil de laboratoire sur toute autre question concernant l'Unité.

En application de l'article 241-1 du décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié, le conseil de laboratoire est consulté préalablement à l'établissement du rapport de stage des fonctionnaires nommés dans les corps d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration (ITA) de la recherche.

En application de l'article 18 du décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié, l'avis du conseil de laboratoire est recueilli en vue de la nomination du directeur de l'Unité.

Le conseil de laboratoire reçoit communication :

- du relevé des propositions du Comité scientifique ou du Comité d'orientation et de surveillance telles qu'elles ressortent du procès-verbal du Comité ;
- des documents, décrits à l'article 7 de la décision du CNRS du 17 septembre 1990, préparés par le directeur de l'Unité à l'intention du comité scientifique.

Lorsque l'Unité est évaluée par une ou plusieurs sections du CNRS, le conseil de laboratoire joint au dossier un rapport pouvant comporter ses observations à l'adresse des sections.

Le conseil de laboratoire est tenu informé par le directeur de l'Unité de la politique du ou des instituts du CNRS, ainsi que des politiques scientifiques des autres établissements de tutelle de l'Unité et de leur incidence sur le développement de l'Unité

Le conseil de laboratoire désigne les représentants des personnels qui siègeront au Comité scientifique ou au Comité d'orientation et de surveillance de l'Unité.

### 1.2.3 Fonctionnement

Le conseil de laboratoire est présidé par le directeur de l'Unité. Il se réunit au moins trois fois par an. Le directeur ou le directeur-adjoint communique au plus tard une semaine avant la date du conseil un projet d'ordre du jour, par mail à l'ensemble des membres. Ceux-ci peuvent lui faire part par retour de mail de leurs demandes de modification de l'ordre du jour. Les documents préparatoires éventuels sont également joints au mail de convocation.

### 1.3 Organisation de l'Unité

L'Unité ne dispose pas d'équipes.

Par décision du conseil de laboratoire de janvier 2013, le directeur d'unité consulte le conseil de laboratoire pour toute décision d'allocation de ressources supérieure à 1500 €. Les décisions d'allocations inférieures à cette somme sont prises par lui seul. Tout membre peut toutefois porter cette décision discrétionnaire devant le conseil de laboratoire.

Un poste de secrétaire général est créé au sein de l'unité, afin de veiller avec le directeur de l'Unité à la bonne marche administrative et financière du laboratoire et de prendre les décisions mentionnées dans ce qui suit. Claude Couture est secrétaire général.

### 1.4 Accès aux systèmes d'information (SI) de l'Unité

Les conditions d'accès aux SI de l'Unité, y compris les SI sensibles relevant de secteurs scientifiques protégés, et de restitution des moyens d'accès aux SI sont définies de façon détaillée par la PSSI opérationnelle applicable à l'Unité. En tout état de cause les personnes non concernées par les activités de l'Unité ne peuvent avoir accès aux systèmes d'information de l'Unité sans l'autorisation du directeur d'Unité.

### 1.5 Accès aux locaux

Les membres qui en font la demande disposent d'une clef d'accès au laboratoire et d'une place de parking, selon les disponibilités de celui-ci.

Toute personne quittant l'Unité (démission, mutation, départ à la retraite, fin de stage, fin de contrat...) doit libérer les locaux et restituer l'ensemble des moyens d'accès à ceux-ci (clé, badge de parking...) ainsi que le matériel octroyé en prêt.

## Chapitre 2 : Ressources humaines

### Article 2 : Durée du travail

Le personnel nécessaire au fonctionnement de l'Unité est affecté à celle-ci par décision des tutelles qui restent individuellement employeur de leurs agents. Chaque agent affecté à l'Unité est régi, pour ce qui concerne les dispositions relatives à ce chapitre, par les dispositions statutaires propres à son cadre d'emploi et aux règles en vigueur dans l'établissement qui verse sa rémunération.

Pour les personnels CNRS, la durée annuelle de travail est fixée à 1 607 heures pour un temps plein, en référence au code du travail. Cette durée tient compte des 7 heures de travail dues au titre de la journée de solidarité (les modalités d'accomplissement de cette journée sont précisées au paragraphe 4.3 du présent règlement intérieur).

Période de référence du 1er janvier au 31 décembre.

Les modalités de mise en œuvre dans l'Unité prennent en compte les dispositions du décret n° 2000-815 du 25 août 2000 modifié et de son arrêté d'application du 31 août 2001 ainsi que celles du cadrage national du CNRS en date du 23 octobre 2001 modifié.

### Article 3 : Horaires

#### 3.1. Durée hebdomadaire de travail

Le personnel est tenu au respect des horaires et de la durée du travail fixés en fonction des dispositions statutaires et réglementaires relatives à la durée hebdomadaire de travail et aux congés fixés par son employeur et en tenant compte des nécessités de service de l'Unité.

Les dispositions applicables pour les personnels universitaires sont explicitées en annexe.

La durée hebdomadaire du travail effectif pour chaque personnel de l'Unité travaillant à temps plein est fixée sur la base d'un cycle de travail de 5 jours. Elle est calculée en fonction des dispositions réglementaires :

pour les personnels CNRS, elle est de 38 h 30 [disposition de l'article 4 du cadrage national du CNRS].

Seuls les personnels autorisés à accomplir un service à temps partiel d'une durée inférieure ou égale à 80 % peuvent travailler selon un cycle hebdomadaire de travail inférieur à 5 jours.

Le temps de travail correspond au temps de travail effectif. Il ne prend pas en compte la pause méridienne qui ne peut être ni inférieure à 45 minutes ni supérieure à 2 heures.

La plage horaire de travail de référence commence à 7 h 45 et se termine à 19 h 00 les jours ouvrés.

Après accord du directeur de l'Unité et sous réserve des nécessités de service, certains personnels peuvent pratiquer un horaire décalé par rapport à la plage horaire de référence.

### Article 4 : Congés

#### 4.1. Congés annuels et RTT

Le nombre de jours de congés annuels et le nombre de jours accordés au titre de l'aménagement du temps de travail sont fixés dans le respect des dispositions statutaires et réglementaires telles que définies par l'employeur de l'agent.

Les dispositions des circulaires applicables pour les universités sont applicables pour le personnel universitaire.

Les dispositions des circulaires applicables pour le Ministère de la Justice sont applicables pour le personnel Justice.

Pour le personnel CNRS :

L'agent travaillant selon une durée hebdomadaire de travail de 38 h 30 bénéficie de :

- 32 jours ouvrés de congés annuels (du lundi au vendredi) par année civile (1er janvier au 31 décembre) ;
- 12 jours au titre de l'Aménagement et de la Réduction du Temps de Travail (jours RTT) ; article 8 du cadrage national du CNRS. Déduction faite de la journée de solidarité.
- 1 à 2 jours de congés accordés au titre du fractionnement (1 jour quand les congés sont pris entre la période du 31 octobre au 1er mai pour une durée de 5 à 7 jours et 2 jours si cette durée est au moins égal à 8 jours).

Les agents exerçant leurs fonctions à temps partiel bénéficient d'un nombre de jours de congés annuels et de jours RTT calculés en fonction de leurs obligations hebdomadaires de service. Par exemple, un agent travaillant selon une quotité de temps de travail de 80% sur 4 jours bénéficie de 26 jours de congés annuels (32x4/5). En revanche, l'agent travaillant selon une quotité de temps de travail de 80 % sur 5 jours bénéficie du même nombre de jours de congés annuels qu'un agent exerçant ses fonctions à temps plein soit 32 jours.

Les jours RTT sont, quant à eux, proratisés en fonction de la quotité de temps de travail de l'agent. Par exemple, le nombre de jours de congés annuels et RTT d'un agent exerçant ses fonctions à temps partiel selon une quotité de temps de travail de 80 % sur 4 jours est calculé au prorata de la quotité travaillée. En revanche, l'agent travaillant à temps partiel selon une quotité de temps de travail de 80 % sur 5 jours bénéficie du même nombre de jours de congés annuels et RTT qu'un agent exerçant ses fonctions à temps plein.

Les jours de fractionnement auxquels les agents à temps partiel ont droit, le cas échéant, ne sont pas proratisés.

Les jours de fêtes légales, dont la liste est déterminée annuellement par le Ministère chargé de la fonction publique comme pouvant être chômés et payés pour l'ensemble des personnels de l'Etat, ne donnent pas lieu à récupération même lorsque ces jours coïncident avec une journée de temps partiel.

Les jours de fermeture de l'Unité sont décidés au début de chaque année par le Directeur de l'Unité après avis du conseil de laboratoire et en fonction des règles en vigueur dans l'établissement hôte. Ces jours de fermeture imposés sont décomptés en priorité du contingent de jours RTT en début d'année des agents sauf lorsqu'ils coïncident avec une journée habituellement non travaillée au titre du temps partiel. De la même manière, lorsqu'un jour de fermeture coïncide avec une journée de congé de maladie ou une période de congé tel que congé de maternité, de paternité, d'adoption ou de formation, cette journée déduite automatiquement par l'outil de gestion des congés en début d'année est restituée.

La règle de proratisation pour une arrivée ou un départ en cours d'année s'applique en fonction de la durée de présence sur l'année pour les congés annuels ainsi que pour les RTT.

Les absences au titre des congés de maladie (COM, CLM, CLD, CGM) réduisent à due proportion le contingent annuel de jour de RTT.

## 4.2. Conditions d'octroi et d'utilisation

### **4.2.1 Conditions d'octroi**

Le dépôt des congés fait nécessairement l'objet d'une demande au moyen du logiciel de gestion de congés « Agate » connexion : <https://agate.cnrs.fr>, accès contrôlé par Janus, nécessitant un mot de passe octroyé sur demande.

La validation des congés s'effectue par Murielle Polidori (valideur), ou le chef de service, en son absence délégation est faite à Claude Couture, gestionnaire de l'unité dans Agate ou Fabien Jobard. Un délai de prévenance de 2 jours doit être respecté.

Le suivi des congés (annuels et RTT) est réalisé dans l'Unité sous la responsabilité du directeur de l'Unité via le logiciel Agate.

Les congés sont accordés sous réserve des nécessités du service. Tout refus de congé est motivé.

### **4.2.2 Conditions d'utilisation**

L'absence de service ne peut excéder 31 jours consécutifs (la durée du congé est calculée du premier au dernier jour sans déduction des samedis, dimanches et jours fériés) [sauf disposition spécifique liée à la fermeture du site] (sauf congé bonifié ou utilisation de jours épargnés sur un compte épargne temps).

Le report des jours de congés annuels et des jours RTT non utilisés pendant l'année civile est autorisé jusqu'au dernier jour du mois de février de l'année suivante. Les jours qui n'ont pas été utilisés à cette date sont définitivement perdus sauf si ces jours ont été épargnés sur un compte épargne temps.

Exception à ce principe : si l'agent n'a pas été en mesure d'épuiser tout ou partie des congés au 31 décembre de l'année du fait de son placement en congé maladie (quel qu'il soit) à la fin de la période de référence, il bénéficie du droit au report automatique du reliquat de congés non utilisé sur l'année suivante, même au-delà du dernier jour de février.

#### Les autorisations spéciales d'absence (ASA) :

Les agents peuvent bénéficier d'autorisations exceptionnelles d'absence non imputées sur les droits à congés annuels/RTT. Celles-ci sont soumises à l'approbation du responsable hiérarchique (accord ou non en fonction des nécessités de service).

La liste des ASA et des règles associées est consultable sur la circulaire CNRS du 18 juin 2012 (voir annexe 1 du règlement intérieur).

#### 4.3 Journée de solidarité

En application de la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 modifiée, les agents de l'Unité sont tenus d'effectuer une journée de solidarité de 7 heures accomplie.

#### 4.4. Compte épargne temps (CET)

##### Pour le personnel CNRS et du Ministère de la Justice :

Tout agent titulaire ou non titulaire de l'Unité, employé de manière continue depuis au moins un an dans une administration de l'Etat, un établissement public à caractère administratif de l'Etat ou un établissement public local d'enseignement, peut ouvrir un CET.

Les conditions d'alimentation et d'utilisation du CET sont fixées par le décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 modifié et par son arrêté d'application du 20 janvier 2004 modifié.

##### Pour le personnel CNRS :

Le CET peut être alimenté à l'aide du formulaire spécifique disponible sur le site internet du CNRS au plus tôt le 1<sup>er</sup> novembre et au plus tard le 31 décembre de l'année. Cette demande d'alimentation doit être accompagnée d'un décompte précis des congés pris par l'agent signé du directeur de l'Unité.

Les conditions sont : avoir pris au minimum 20 jours de congés annuels (hors report n-1) dans l'année considérée, le CET peut donc être alimenté dans la limite de 26 jours par an.

La gestion et le suivi du CET sont confiés au service des ressources humaines de la délégation régionale du CNRS.

### Article 5 : Absences

#### 5.1. Absence pour raison médicale

Toute indisponibilité consécutive à la maladie doit, sauf cas de force majeure, dûment être justifiée et signalée au directeur de l'Unité dans les 24 heures. Sous les 48 heures qui suivent l'arrêt de travail l'agent doit produire un certificat médical.

### Article 6 : Missions

Tout agent se déplaçant pour l'exercice de ses fonctions, doit être en possession d'un ordre de mission délivré préalablement au déroulement de la mission par le Directeur de l'Unité. Ce document assure notamment la couverture de l'agent au regard de la réglementation sur les accidents de service. La mission doit être autorisée par le Directeur de l'Unité lorsqu'elle est financée sur les moyens propres du laboratoire.



La réglementation impose l'autorisation préalable du fonctionnaire sécurité défense pour les missions des agents CNRS dans certains pays étrangers. (Voir la liste mise à la disposition des missionnaires)

L'agent amené à se rendre directement de son domicile sur un lieu de travail occasionnel hors Ile-de-France sans passer par sa résidence administrative habituelle doit nécessairement être en possession d'un ordre de mission.

Dans l'hypothèse où l'agent utilise un véhicule administratif ou son véhicule personnel, le directeur doit avoir donné préalablement son autorisation, la signature de l'ordre de mission fait office d'autorisation.

## Chapitre 3 : Santé et sécurité

### Article 7 : Personnes ressources en matière de sécurité et de prévention des risques

#### 7.1 Directeur d'Unité

Il lui incombe de veiller à la sécurité et à la protection des agents placés sous son autorité et d'assurer la sauvegarde des biens dont il dispose.

Un Agent de Prévention (AP) est placé sous son autorité, qui l'assiste et le conseille dans le domaine de la prévention et de la sécurité.

La nomination d'assistant(s) de prévention est sans incidence sur le principe de responsabilité du directeur d'Unité

#### 7.2 Assistant de prévention

Le rôle de conseil et d'assistance porte sur la démarche d'évaluation des risques, la mise en place d'une politique de prévention ainsi que sur la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans l'Unité

**Bettino Dyvrande est cet assistant de prévention. 01 34 52 17 24** (voir annexe 3 du règlement intérieur).

#### 7.3 Équipiers de sécurité Incendie

Bettino Dyvrande est équipier sécurité incendie.

### Article 8 : Organisation de la prévention au sein de l'Unité

#### 8.1 Suivi médical des agents

Les agents bénéficient d'un suivi médical dont la périodicité est définie par le médecin de prévention (tous les 5 ans minimum ou surveillance médicale particulière en fonction de l'exposition à des risques déterminés et / ou de l'état de santé de l'agent).

Le Directeur doit veiller à ce que chaque agent de son Unité se présente aux convocations du service de médecine de prévention de la Délégation régionale du CNRS.

Coordonnées du médecin de prévention : Dr Françoise KEROMEN – 01 45 07 51 28 – [francoise.keromen@dr5.cnrs.fr](mailto:francoise.keromen@dr5.cnrs.fr)

#### 8.2 Mesures de prévention spécifiques en fonction de l'activité et des risques

Les risques sont ceux mentionnés dans le DUER. Les mesures de préventions correspondantes y figurent aussi. (annexe 8)

#### 8.3 Organisation des secours

Les consignes sont affichées dans le couloir face à la porte d'entrée du CESDIP.

Un exercice d'évacuation annuel est prévu, le personnel présent à obligation d'y participer.

**Numéros d'appel d'urgence : 18 ou 112.**

**Centre antipoison : 01 40 05 48 48.**

**Sauveteurs Secouristes du Travail. Bettino Dyvrande pièce 8 poste 724.**

#### 8.4 Conduite(s) à tenir en cas d'accident lié à une activité spécifique

Il n'y a aucune activité spécifique. Les consignes générales s'appliquent (voir annexe 2 du règlement intérieur).

#### 8.5 Accident de service

Le directeur d'Unité doit immédiatement être informé de tout accident de service, de trajet ou de mission d'agent travaillant dans son Unité, afin qu'il puisse en faire la déclaration à l'employeur de la victime de l'accident.

Numéro à appeler : 01 34 52 17 00

Une analyse permettant de définir les causes de l'accident devra être menée.

#### 8.6 Formation à la sécurité

Le Directeur de l'Unité doit s'assurer que les agents placés sous son autorité, notamment les nouveaux entrants, ont bien reçu une formation à la sécurité et, le cas échéant, une formation spécifique adaptée à leur poste de travail. Il doit en garantir la traçabilité.

Chaque nouvel entrant recevra un livret d'accueil reprenant toutes les informations nécessaires. Avec l'accord du correspondant de formation et de l'assistant de prévention il pourra être inscrit aux formations liées à la sécurité selon le calendrier établi par la délégation régionale. Les dates seront chaque trimestre communiquées par courriel. Les formations à la sécurité devront être intégrées au plan de formation de l'Unité.

#### 8.7 Registres

Un registre santé sécurité au travail est mis à la disposition du personnel afin de consigner toutes les observations et suggestions relatives à la prévention des risques et à l'amélioration des conditions de travail. Il permet également de signaler tout incident ou accident survenu dans l'Unité.

Ce registre est dans la pièce 8, sur la table informatique. Il doit être consulté et signé par les personnes concernées.

Un registre de signalement de danger grave et imminent, ouvert au timbre du CHSCT compétent, doit être mis à la disposition des agents : le Directeur d'Unité doit porter à la connaissance des agents l'emplacement de ce registre dans l'établissement, et s'il y a lieu, en mettre un à disposition.

Ce registre est dans la pièce 8, sur la table informatique. Il doit être consulté et signé par les personnes concernées.

#### 8.8 Accueil de personnes extérieures

##### Stagiaires et visiteurs :

L'accueil de stagiaires et de visiteurs est organisé et encadré. Les visiteurs sont admis par le Directeur de l'Unité, le chercheur concerné, le secrétariat général ou le secrétariat du directeur. Les visiteurs du Centre de ressources documentaire sont accueillis par le chef de service du CRD. Les stagiaires sont accueillis par le directeur et suivis par le maître de stage.

##### Entreprises extérieures :

Lors de l'intervention d'entreprises extérieures dans l'Unité, une visite de prévention et, s'il y a lieu, un plan de prévention doit être réalisé.

#### 8.9 Travail isolé

Les situations de travail isolé doivent rester exceptionnelles et être gérées de façon à ce qu'aucun agent ne travaille isolément en un point où il ne pourrait être secouru à bref délai en cas d'accident.

Il appartient au Directeur d'Unité de mettre en œuvre une organisation du travail et une surveillance adaptée pour prévenir les situations de travail isolé, et, à défaut, de délivrer des autorisations de travail hors temps ouvrable, assujetties à l'obligation d'être au minimum deux.

La note CNRS en date du 30 juin 2010 indique la position du CNRS sur le travail isolé et propose des dispositions et des recommandations relatives à cette problématique (voir annexe 5).

## Article 9 : Interdictions

### 9.1 Animaux domestiques

L'introduction d'animaux domestiques dans les locaux est strictement interdite

### 9.2 Tabac

En application de l'article L.3511-7 du code de la santé publique, il est interdit de fumer sur les lieux de travail.

### 9.3 Alcool

Il est interdit de pénétrer ou de demeurer dans l'Unité en état d'ébriété.

La consommation de boissons alcoolisées dans les locaux de travail est interdite sauf autorisation exceptionnelle du Directeur de l'Unité.

Le Directeur d'Unité doit retirer de son poste de travail toute personne en état apparent d'ébriété sur un poste dangereux pour sa santé et sa sécurité, ainsi que pour celles des autres personnes placées à proximité.

## **Chapitre 4 : Confidentialité, publications et communication, propriété intellectuelle**

### Article 10 : Confidentialité, publications et communication, propriété intellectuelle

#### 10.1 Confidentialité

Les travaux de l'Unité constituent par définition des activités confidentielles.

Par conséquent, les personnels de l'Unité sont tenus de respecter la confidentialité de toutes les informations de nature scientifique, technique ou autre, quel qu'en soit le support, ainsi que de tous les produits, échantillons, composés, matériels biologiques, appareillages, systèmes logiciels, méthodologies et savoir-faire ou tout autre éléments ne faisant pas partie du domaine public dont ils pourront avoir connaissance du fait de leur séjour au sein de l'Unité, des travaux qui leur sont confiés ainsi que de ceux de leurs collègues.:

Cette obligation de confidentialité reste en vigueur tant que ces informations ne sont pas dans le domaine public.

En l'absence de tout autre accord équivalent déjà signé, les personnels non statutaires accueillis dans l'Unité doivent impérativement signer un accord de confidentialité à leur arrivée.

Pour toute présentation et tout échange sur les travaux et résultats de recherche de l'Unité avec des partenaires publics et/ou privés, la signature d'un accord de secret entre les parties concernées est fortement recommandée. Les structures de valorisation des établissements de tutelle peuvent être utilement contactées à cet effet.

L'obligation de secret ne peut faire obstacle à l'obligation qui incombe aux chercheurs affectés à l'Unité d'établir leur rapport annuel d'activité pour l'organisme dont ils relèvent, cette communication à usage interne ne constituant pas une divulgation au sens des lois sur la propriété industrielle.

Les dispositions du présent article ne peuvent pas non plus faire obstacle à la soutenance d'une thèse ou d'un mémoire par un chercheur, un boursier ou un stagiaire affecté à l'Unité qui pourra se faire le cas échéant à huis clos.

Les règles déterminant la classification du niveau de confidentialité des informations et des systèmes d'information, les règles de marquage des documents et de cartographie des systèmes d'information, ainsi que les règles concernant les mesures de protection applicables à ces informations et systèmes d'informations figurent dans la Charte Sécurité des Systèmes d'Information de l'Unité et sont détaillées par la PSSI opérationnelle de l'Unité.

#### 10.2 Publications et communications

##### **10.2.1 Autorisation préalable du directeur de l'Unité**

Toute publication et communication doit respecter la législation en vigueur et notamment concernant :

- les informations nominatives (déclaration à la CNIL),
- la réglementation PPST applicable lorsque le sujet de la publication relève d'un secteur protégé,
- les droits d'auteurs sur les textes, images, sons, vidéos...

##### **10.2.2 Formalisme des publications et communications**

Les publications des personnels de l'Unité font apparaître le lien avec les organismes de tutelle. L'affiliation correspond aux dispositions de la convention quinquennale en vigueur.

Un exemplaire de toutes les publications (articles, revues, thèses...) dont tout ou partie du travail a été effectué à l'Unité doit être remis dès parution à Corinne Balmette, chef de service du CRD.

Ces publications doivent également comporter les éventuelles mentions requises par l'organisme contribuant à financer les travaux ayant conduit à la publication.

Les personnels de l'Unité sont tenus de respecter les règles de communication du CNRS explicitées dans la Charte de la Communication du CNRS et/ou des autres établissements de tutelle.

Pour les seuls secteurs scientifiques sensibles : toute communication, enseignement, qu'il s'agisse d'un colloque, d'un séminaire ou d'un congrès est soumise à autorisation du Haut Fonctionnaire Sécurité Défense du MESR par l'intermédiaire du Fonctionnaire sécurité Défense du CNRS.

### 10.2.3 Logos et marques

Les personnels ne peuvent en aucun cas utiliser ni faire référence aux dénominations sociales, logos ou aux marques des tutelles à toute autre fin que la communication scientifique, sans autorisation préalable écrite desdites tutelles.

Pour le CNRS, cette demande d'autorisation doit être présentée au chargé de communication de la Délégation régionale dont dépend l'Unité.

### 10.2.4 Création de sites web

La création de sites internet, de blogs et autres diffusions sur internet concernant les travaux d'un ou plusieurs personnels de l'Unité doit faire l'objet d'une autorisation du Directeur de l'Unité ainsi que des représentants des tutelles de l'Unité.

La diffusion d'informations sur les travaux de l'Unité est autorisée seulement sur le site internet officiel de l'Unité après accord du Directeur de l'Unité et, le cas échéant, dans le respect des dispositions contractuelles des conventions dans le cadre desquelles ces publications sont réalisées.

Il est rappelé dans l'installation et la gestion d'un serveur www que le Directeur de l'Unité est responsable de l'information délivrée par le serveur de son laboratoire (cf. <http://www.urec.cnrs.fr/article408.html>).

De manière analogue à une publication traditionnelle, un serveur doit avoir "un Directeur de publication" qui assure la responsabilité de l'information qui est accessible sur le serveur. Cette fonction ne peut être assurée que par le Directeur de l'Unité. Un serveur doit respecter les lois sur la presse et tous les moyens de diffusion plus classiques.

Toute diffusion d'informations sur support soit papier, soit informatique, soit page web émanant des Unités du CNRS doit respecter la charte graphique du CNRS, consultable à l'adresse : <http://www.cnrs.fr/compratique/index.htm> et la charte graphique des autres tutelles le cas échéant.

## 10.3 Cahiers de laboratoire

Il est demandé à tous les personnels de recherche de l'Unité de tenir un cahier de laboratoire afin de garantir le suivi et la protection des résultats de leurs travaux.

Le cahier garantit la traçabilité et la transmission des connaissances. C'est également un outil juridique en cas de litige.

Les cahiers de laboratoire appartiennent aux tutelles de l'Unité et sont conservés au laboratoire même après le départ d'un personnel (dans certains cas une copie peut être laissée à l'agent).

## 10.4 Propriété intellectuelle

Les inventions et droits patrimoniaux sur les logiciels obtenus au sein de l'Unité appartiennent aux tutelles de l'Unité en application de l'article L.611-7 et L113-9 du code de la propriété intellectuelle et conformément aux accords passés entre lesdites tutelles.

Dans tous les cas, les tutelles de l'Unité disposent seules du droit de protéger les résultats issus des travaux de l'Unité et notamment du droit de déposer des titres de propriété intellectuelle correspondants.

Le personnel de l'Unité doit prêter son entier concours aux procédures de protection des résultats issus des travaux auxquels il a participé, et notamment au dépôt éventuel d'une demande de brevet, au maintien en vigueur d'un brevet et à sa défense, tant en France qu'à l'étranger.



Les tutelles s'engagent à ce que le nom des inventeurs soit mentionné dans les demandes de brevets à moins que ceux-ci ne s'y opposent.

Toute personne accueillie au sein de l'Unité, sans lien statutaire ou contractuel avec les tutelles de l'Unité, doit avoir signé à la date de son arrivée dans le laboratoire, une convention d'accueil prévoyant notamment les dispositions de confidentialité, de publications et de propriété intellectuelle applicables aux résultats qu'elle pourrait obtenir ou pourrait contribuer à obtenir pendant son séjour au sein de l'Unité.

#### 10.5 Obligation d'informations du Directeur d'Unité : Contrats, décisions de subvention et ressources propres

Le personnel doit informer le Directeur de l'Unité de tout projet de collaboration, en particulier internationale car elles nécessitent avant signature l'autorisation formelle du ministère de tutelle, et de toute demande de subvention de l'Unité avec des partenaires publics et/ou privés.

Un exemplaire de tout contrat doit être remis au Directeur de l'Unité après sa signature.

Tout achat d'équipement et tout recrutement de personnel doit faire l'objet d'une demande officielle auprès du Directeur de l'Unité.

## Chapitre 5 : Dispositions générales

### Article 11 : Discipline

Tout manquement aux droits et obligations des agents publics peut faire l'objet d'une sanction disciplinaire.

Pour les personnels CNRS, cette sanction est notifiée par le Délégué régional pour les sanctions du premier groupe (avertissement, blâme) et par le Président du CNRS pour tous les autres groupes de sanctions.

Pour le Ministère de la Justice et l'UVSQ, les sanctions disciplinaires sont prises en application des règles régissant chaque corps de personnels.

### Article 12 : Formation

#### 12.1 Correspondant formation

Le correspondant de formation de l'Unité contribue auprès du Directeur de l'Unité au recueil et à l'analyse des besoins de formation et à la définition des objectifs. Corinne Balmette est correspondant formation.

Il prépare les différentes étapes de la conception du plan de formation de l'entité, de son déroulement et de son évaluation, en liaison avec le conseiller RH/formation chargé au sein de la Délégation régionale du CNRS du suivi des agents.

Le plan de formation est transmis au service des ressources humaines de la Délégation régionale du CNRS.

Le correspondant de formation informe les personnels des actions de formation susceptibles de les intéresser, les assiste et les conseille dans leurs démarches en lien avec le responsable hiérarchique de chaque agent.

#### 12.2 Formation par la recherche

L'encadrement des stagiaires par un agent titulaire ou non de l'Unité est soumis à l'autorisation préalable du chef d'équipe ou du Directeur de l'Unité. Tout stage effectué en partie au laboratoire doit faire l'objet d'une convention de stage tripartite signée par le stagiaire avec les tutelles concernées, avant le début du stage.

Les doctorants doivent signer la charte des thèses prévues par l'École doctorale de rattachement.

### Article 13 : Utilisation des moyens informatiques et Sécurité des systèmes d'information

L'utilisation des moyens informatiques de l'Unité est soumise aux dispositions de la Charte Sécurité des Systèmes d'Information en vigueur dans l'Unité (charte SSI du CNRS ou du partenaire).

Cette charte, qui a notamment pour objet de préciser la responsabilité des utilisateurs au regard de la législation, doit être signée par tout nouvel arrivant.

La Charte Sécurité des Systèmes d'Information figure en annexe n° 6 du présent règlement intérieur.

L'utilisation des moyens informatiques de l'Unité est par ailleurs soumise à des règles de sécurité qui sont détaillées dans la PSSI opérationnelle de l'Unité, cohérente avec le dispositif de protection du potentiel scientifique et technique.

Le CSSI (chargé de la sécurité des systèmes d'information) est Bettino Dyvrande. Il assiste et conseille le Directeur d'Unité dans l'élaboration du plan d'action de mise en œuvre de la PSSI opérationnelle de l'Unité et du suivi de sa mise en œuvre. Il informe et sensibilise les personnels travaillant dans l'Unité pour la mise en œuvre des consignes de sécurité des systèmes d'information. Il est le point de contact pour la signalisation des incidents de sécurité des SI qui concernent le personnel et les systèmes d'information de l'Unité et remonte les incidents à la chaîne fonctionnelle SSI décrite par la PSSI opérationnelle de l'Unité.

### Article 14 : Utilisation des ressources techniques collectives

Conditions et règles d'utilisation des équipements et moyens collectifs ou mutualisés.



#### 14.1 Bibliothèque

La responsable du centre de ressources documentaires, Corinne Balmette, gère toutes les commandes après avis du directeur.

Tous les documents (ouvrages, rapports, revues, DVD...) achetés même sur des crédits recherche doivent être enregistrés, signalés dans le catalogue et classés en bibliothèque.

Tous les ouvrages peuvent être empruntés après enregistrement. Seuls les membres du CESDIP peuvent emprunter. Les périodiques ne doivent pas sortir des locaux.

Le « groupe politique documentaire » se réunit une fois par an au moins et décide par exemple des abonnements. Il réunit la direction du laboratoire, la documentaliste ainsi que les membres du laboratoire qui le souhaitent.

#### 14.2 Accès aux ressources électroniques du CESDIP

Le service de documentation délivre à chaque membre du laboratoire un identifiant et un mot de passe personnels pour accéder à l'intranet documentaire ainsi qu'à l'espace collaboratif du laboratoire. Cet accès permet d'avoir accès aux PDF de certains documents et au plein texte d'un certain nombre de ressources notamment les publications des membres du CESDIP.

La règle est que les chercheurs du CESDIP transmettent au centre de ressources, dans la mesure du possible, un exemplaire de leurs publications et de leur dernier article paru.

#### 14.3 Autres ressources

Les accès aux bases de données externes (BIBLIOSHS, AEF, Sciences Po, REFDOC, ...) sont gérés par la documentaliste.

#### 14.4 Ouverture au public

L'accès au centre de ressources se fait sur rendez-vous. Il est ouvert aux chercheurs, aux enseignants-chercheurs, aux doctorants français et étrangers ainsi qu'aux membres du ministère de la justice.

#### Article 15 : Durée

Le règlement intérieur entre en vigueur à la date de signature par le Délégué régional du CNRS et des représentants dûment habilités des autres tutelles. Il peut être modifié lors du changement de Directeur de l'Unité, à son initiative ou à la demande des tutelles suite à une évolution réglementaire importante et toujours dans le respect des consultations requises au niveau réglementaire.

Dans tous les cas, à la nomination d'un nouveau Directeur de l'Unité, le présent règlement intérieur et ses annexes lui sont remis par le Délégué Régional du CNRS.

#### Article 16 : Publicité

Le présent règlement intérieur est porté à la connaissance des agents par voie d'affichage dans les locaux de l'Unité.

Il entre en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre 2013.

Il est ensuite consultable au secrétariat du Directeur de l'Unité et sur les murs du laboratoire.

Fait à Guyancourt,

**Signature des représentants légaux des tutelles**

Visa du Directeur de l'Unité



ANNEXE N° 1 : AUTORISATION D'ABSENCES  
ET AMENAGEMENT D'HORAIRES

Voir la Circulaire CNRS 18 juin 2012

La circulaire imprimée peut être consultée au secrétariat du directeur

## ANNEXE N° 2 : CONSIGNES D'URGENCE

**En cas d'incident d'origine électrique, de fuites d'eau, de gaz, d'odeurs suspectes, d'accidents, d'incendies ou tout autre danger mettant en péril la sécurité d'un ou de plusieurs membres du laboratoire :**

Prévenir impérativement

- Les secouristes présents
- Le directeur
- Les membres du laboratoire présents

URGENCES DEPUIS UN MOBILE : **112**

URGENCES DEPUIS UN POSTE INTERNE : **0+ numéro d'appel**

- SAMU : **15**
- POMPIERS : **18**
- POLICE : **17**
- CENTRE ANTIPOISON : **01 40 05 48 48**

### **Lorsque vous appelez un service d'urgence**

Pour faciliter la rapidité de l'intervention des secours, veillez à renseigner les éléments suivants :

- Votre nom et numéro de téléphone
- L'adresse exacte où vous êtes
- La nature du problème et les risques éventuels
- Le nombre et l'état des victimes
- Les gestes déjà effectués.

### **En cas d'incendie**

- Conserver son sang-froid, et ne pas paniquer
- Donner immédiatement l'alerte
- Prévenir les pompiers : **018**
- Déclencher l'alarme incendie
- Attaquer le feu avec les extincteurs
- Fermer les portes et les fenêtres pour éviter une extension rapide du sinistre
- Évacuer rapidement les bâtiments par les escaliers de secours en cas de signal donné par les avertisseurs sonores en suivant les recommandations des guide-files et serre-files.
- Ne pas utiliser l'ascenseur
- En cas de fumée, baissez-vous car l'air frais est près du sol.
- Rassemblement devant le mur bleu de la B.U à l'extérieur de l'enceinte de l'établissement, au 45, boulevard Vauban.
- Rester groupé et vérifier que tous soient présents

### ANNEXE N° 3 : RÔLE ET MISSIONS DE L'ASSISTANT DE PREVENTION

#### **Le rôle de l'AP est défini dans l'instruction générale n° 122942DAJ relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS**

L'agent proposé pour exercer les missions d'AP doit être motivé par les questions touchant à la sécurité et être prêt à recevoir les formations nécessaires. Sa compétence et sa position doivent être reconnues par l'ensemble des personnels de la structure opérationnelle.

L'AP figure à l'organigramme fonctionnel de l'Unité.

Il assure une mission de conseil et d'assistance dans la mise en œuvre des mesures de sécurité et de prévention, ainsi que dans le domaine de la santé au travail.

Il vérifie sous la responsabilité du directeur, que les obligations réglementaires sont bien appliquées dans la structure opérationnelle (aussi bien en matière de fonctionnement que d'infrastructure).

Il propose des mesures préventives de toute nature au Directeur et, après accord de celui-ci, s'assure de la mise en application notamment de celles préconisées par les IRPS, les membres des corps d'inspection et les médecins de prévention.

Il participe aux travaux du comité local d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail de la structure opérationnelle. En absence de CLHSCT, il participe au moins annuellement à une séance du conseil représentatif des personnels affectés à la structure durant laquelle les questions de santé et de sécurité au travail sont abordées (conseil de laboratoire, assemblée générale ...).

Il sensibilise les agents de la structure opérationnelle au respect des consignes et règles de sécurité et participe à leur formation.

Il informe les nouveaux arrivants dans la structure opérationnelle des dispositions du règlement intérieur, des risques particuliers rencontrés dans la structure opérationnelle et des bonnes pratiques pour les prévenir et participe à leur formation.

Il anime le groupe de travail chargé de l'évaluation des risques professionnels.

Il veille à la mise en place des premiers secours en cas d'accident, et d'une équipe de première intervention spécialisée en cas de risques spécifiques.

Il participe aux visites des installations effectuées par les membres des structures de contrôle et de conseil.

Il tire tous les enseignements des accidents et incidents survenus dans la structure opérationnelle et les communique aux IRPS et aux médecins de prévention.

Il veille à la bonne tenue du registre de santé et de sécurité au travail.

Dans le cas où plusieurs AP sont nommés au sein d'une même structure ou lorsque des personnes compétentes pour des risques spécifiques sont présentes, leurs missions respectives doivent être clairement définies par le Directeur de la structure opérationnelle.

Un entretien visant à établir le bilan de l'activité de l'AP au regard de sa lettre de cadrage est assuré au moins annuellement par le Directeur de la structure opérationnelle, à son initiative.



**ANNEXE N° 4 : CIRCULAIRE RELATIVE AU TRAITEMENT DES SITUATIONS DE HARCELEMENT MORAL AU TRAVAIL**

**VOIR LA CIRCULAIRE**

[http://www.textes.justice.gouv.fr/art\\_pix/1\\_1\\_circulaire\\_07082012.pdf](http://www.textes.justice.gouv.fr/art_pix/1_1_circulaire_07082012.pdf)

Une version imprimée de cette circulaire est disponible à la demande au secrétariat du directeur.

**La loi n° 2012-954 du 6 août 2012, relative au harcèlement sexuel, a été publiée au Journal Officiel du 7 août 2012. Ce texte rétablit le délit de harcèlement sexuel, clarifie sa définition, aggrave et harmonise les sanctions et renforce la prévention du harcèlement dans le monde professionnel.**

## ANNEXE N° 5 : NOTE SUR LE TRAVAIL ISOLE

Paris, le 30 juin 2010

Le Directeur général  
Délégué aux ressourcesCoordination nationale de  
prévention et de sécurité  
[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)1 Place Aristide Briand  
92190 MeudonT. 01 47 05 55 05  
F. 01 47 05 53 03**Note à l'attention de  
Mesdames et Messieurs les directeurs d'instituts et délégués régionaux****Objet : Travail isolé**

La question du travail isolé est abordée de façon récurrente dans notre établissement aussi bien au sein des divers comités d'hygiène et de sécurité (national, régionaux, locaux) que lors de réunions spécifiques à la prévention des risques professionnels (IRPS, ACOMO, ...).

Cette problématique couvre en réalité des situations très différentes et il convient de les distinguer en deux catégories :

- celles où un travailleur est isolé du fait de son poste de travail
- celles où un travailleur est présent sur son lieu de travail en dehors des horaires d'ouverture.

La première concerne des agents dont une partie de l'activité peut se dérouler dans des locaux géographiquement isolés ou dans lesquels ils sont seuls à travailler (atelier de mécanique, locaux confinés de type animalerie, pièce de culture, locaux de stockage, chambre froide...). Pour ces situations, lorsque les procédures ou organisations internes ne peuvent les éliminer totalement, il conviendra de mettre en œuvre des mesures compensatoires permettant de porter secours rapidement à l'agent en cas d'accident ou de malaise, parmi lesquelles se trouve l'utilisation de dispositifs d'alarme pour travailleurs isolés (DATI, voir annexe).

La seconde catégorie concerne des personnels qui viennent travailler en horaires décalés pour des raisons diverses (expérience en cours, contrainte de temps...).

**Ces situations de travail isolé hors temps ouvrable ne sont pas permises et y contrevenir engage la responsabilité des directeurs d'unité.**

Il appartient aux Directeurs d'unités de mettre en œuvre une organisation du travail et une surveillance adaptée pour les prévenir et, à défaut, de délivrer des autorisations de travail hors temps ouvrable (les horaires de travail doivent clairement apparaître dans le règlement intérieur) assujetties à l'obligation d'être au minimum deux.

Cependant, dans les cas où la situation de travail isolé hors temps ouvrable correspond à une **opération ponctuelle d'une durée inférieure à 1 heure** (nourrissage d'animaux par exemple, ...) et **hors zone à risque** (L2, L3, ZS, ZC, ...), le recours à un DATI peut également être envisagé exceptionnellement, après avis de l'IRPS et du CHS compétent.

En conséquence, je souhaite qu'une réflexion soit organisée sur ce sujet dans les unités de recherche pour mettre en œuvre ces dispositions. Pour cela, les délégués régionaux voudront bien adresser copie de cette note aux directeurs d'unités de leur délégation.

Des éléments réglementaires ainsi que des propositions de mesures organisationnelles sont présentés dans l'annexe jointe.

Xavier INGLEBERT

### Annexe à la note sur le travail isolé

#### **La situation de travailleur isolé**

Il s'agit d'une situation où un travailleur est hors de vue ou de portée de voix d'autres personnes et sans possibilité de recours extérieur, aggravée si le travail présente un caractère dangereux.

Si un salarié est physiquement isolé mais que l'organisation ou le contenu de son activité lui permet de communiquer régulièrement avec d'autres personnes à même d'intervenir rapidement en cas d'urgence, il n'est pas considéré en situation de travailleur isolé.

#### **Les textes réglementaires**

Il n'existe aucun texte de portée générale sur ce sujet et l'approche réglementaire s'organise donc autour :

- des textes concernant les principes généraux de prévention (Article L4121-1 du code du travail) : « *L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs* »,
- de la réglementation concernant l'intervention d'entreprises extérieures, sur la nécessité d'une alerte, dans le cas du risque lié à l'isolement (art. R4512-13),  
«... le chef de l'entreprise extérieure intéressé prend les mesures nécessaires pour qu'aucun travailleur ne travaille isolément en un point où il ne pourrait être secouru à bref délai en cas d'accident »,
- de différents textes relatifs à un certain nombre de travaux dangereux interdits aux travailleurs isolés et pour lesquels la présence d'un surveillant est requise (ascenseurs, installations électriques, travaux avec rayonnements ionisants...)

Toutefois, le Comité central de coordination (CNAM), dans sa séance du 4 juillet 1966, a émis le vœu suivant : « *Il est recommandé aux directions des entreprises de ne pas faire travailler un salarié seul à un poste de travail dangereux ou essentiel à la sécurité des autres travailleurs. D'autre part, tout salarié ou équipe de salariés dont le poste de travail est isolé du reste de l'entreprise doit faire l'objet d'une surveillance directe ou indirecte de jour comme de nuit* ».

De plus, des recommandations de la CNAM, particulières à certaines branches d'activité professionnelle ont été émises via leurs comités techniques nationaux (recommandations R 252 et R 416).



**ANNEXE N° 6 : CHARTE SUR LA SECURITE  
DES SYSTEMES D'INFORMATION**

Voir la circulaire

<http://www.dr18.cnrs.fr/assets/files/ssi/Charte%20informatique%20CNRS.pdf>

Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services internet du 18 janvier 2007.  
(Disponible en version imprimée au secrétariat du directeur).

**Annexe 6 : Réalisations**

Voir le rapport complet.

- contrats institutionnels sur financement public (par équipe ou par thème) ;

Titre projet	Montant total du contrat TTC sur la durée totale de la convention perçue par le labo	Responsables	Date de début de l'exercice de la convention	Durée (en mois)	Forme du contrat	Partenaire principal
Crimprev	211 900	René Lévy	1/7/2006	36	Contrat européen	Commission européenne
French and British riots	15 000	Fabien Jobard	1/2/2007	18	ANR-ESRC	ANR
L'Évolution de la criminalité et ses combinaisons avec le sentiment d'insécurité	190 000	Renée Zauberman	06/07/08	36	Contrat ANR	ANR
Recherche action prévention de l'absentéisme et du décrochage scolaire et pour l'assiduité des élèves	45 825	Maryse Esterle Hédibel	15/10/07	12	Convention	GIP FCIP PARIS
Prison, pénalité, modernité	2 500	Gilles Chantraine	01/03/08	9	BQR	UVSQ
Évolutions des comportements violents	2 500	Laurent Mucchielli	01/06/08	12	BQR	UVSQ
L'état au prisme du contrôle des déviances : plaider pour une approche ethnographique	8 500	Jérémie Gauthier	01/11/08	1	COLLOQUE	LEA/UNIV FRANCO ALLEMANDE/EHESS BERLIN

Socio-histoire croisée des statistiques françaises et américaines	6 000	Emmanuel Didier	01/04/08	36	Convention	Univ Chicago/UVSQ/ Max Planck Institute/INSEE
Les déterminants de la criminalité sexuelle	64 096	Laurent Mucchielli	20/01/09	14	Convention	gip/recherche-justice
La mise en œuvre de l'aménagement des peines	60 952,11	Jean-Marie Renouard	01/03/09	18	Convention	DAP/Justice
Coordination des politiques publiques de sécurité	61 114,55	Christian Mouhanna	20/05/09	12	Convention	gip/recherche-justice
Sciences, technologies et savoirs en sociétés, Enjeux actuels, questions historiques	36 920	Bruno Aubusson de Cavarlay	01/12/09	48	ANR	ANR
Benchmarking : histoire et usages d'un dispositif de gouvernement par les chiffres	2 000	Emmanuel Didier	01/01/09	12	BQR	UVSQ
Composite	258 541 €	Christian Mouhanna	01/08/10	48	Contrat européen	CE
Violences sexuelles commises par des mineurs	3 588 €	Laurent Mucchielli	04/08/10	3	Convention de prestation	Ministère de la Justice et des Libertés
La justice des mineurs regards croisés chercheurs professionnels	4 000 €	Francis Bailleau	09/09/10	3	Subvention	Mission de recherche Droit et Justice
L'action des correspondants de nuit à Paris	25 000	Jacques de Maillard	14/12/10	6	Convention	MAIRIE DE PARIS
Les troubles sur l'espace public, les réponses des médiateurs	13 199,83	Jacques de Maillard	17/12/10	5	Convention d'étude	Réseau des villes correspondants de nuit et de la médiation sociale

Les aspects sociologiques de la cyberdéfense	9 700	Daniel Ventre	31/12/10	6	contrat de prestation de service	Orange consulting (ministère de la Défense)
Exposition virtuelle "Alphonse Bertillon et l'identification des personnes (1882-1914)	10 000	Pierre Piazza	01/01/10	12	BQR	UVSQ
Pour une prévention du décrochage scolaire	20 810,4	Maryse Esterle Hédibel	01/01/11	12	Convention de prestation	GIP FCIP PARIS
Études sur les projets patrimoniaux élaborés en direction des personnes placées sous main de Justice	11 182,6	Fabien Jobard	15/01/11	6	convention	AUDENCIA/Direction générale des patrimoines
La réalité du terrorisme islamique en France depuis le 11/ 09/11	6 000	Fabien Jobard	17/01/11	3	Convention d'étude	ISIP
Les ressorts sociaux de la conversion écologique	42 172,00	Geneviève Pruvost	01/11/11	48	Contrat ANR	ANR
Étude universitaire sur la délinquance et la police de proximité	1 986,00	Xavier Crettiez	01/05/12	6	subvention	Mairie de Lille
RBUCE- UP Junior Research fellowship SAPPHO XENAKIS	10 000,00	Sappho Xenakis	01/01/12	24	Post-doc	Press universud
IUF Jacques de MAILLARD	20 000,00	Jacques de Maillard				
"REFMANPOL" RÉFORMES MANAGÉRIALES DES POLICES	130 079,00	Jacques de Maillard	01/01/12	24	ANR	ANR
Le sexe et la répression	5 000,00	Kathia Barbier	01/01/12	24	Convention	MNHN/UVSQ
Gouvernement et action publique	2 500,00	Patrick Hassenteuful	06/06/12	3	Participation à une revue	CASQY



Section des unités de recherche

Réseau de recherche académique international sur le cyberconflit	6 000,00	Daniel Ventre	01/01/12	12	BQI	UVSQ
Les médecins face à la réorganisation du système de soins : un éclairage comparatif France/Allemagne/Angleterre	13 156,00	Patrick Hassenteuful	21/01/13	9	Contrat de collaboration	Institut Montparnasse
Les innovations en matière de lutte contre les violences en milieu carcéral	30 206,22	Christian Mouhanna	16/01/13	12	Convention	Ministère de la Justice et des Libertés

**Annexe 7 : Liste des thèses**

\* Il faut ajouter à ces thèses, les trois thèses de doctorants CESDIP soutenus hors de l'UVSQ : Emmanuel Blanchard (2008), Franck Liaigre (2012), Laurent Lopez (2011).

<i>Année de soutenance du 1<sup>er</sup> janv. 2008 au 30 juin 2013</i>	ED	Date soutenance	Durée de thèse en jours	Durée de thèse en années	Directeur de thèse	Sujet de thèse	Financement	Publications	Devenir diplômés 2007-2008-2009
2012	CRIT	12/03/12	1 258	3,4	X CRETTEZ	Les relations franco-saoudiennes après le 11 septembre 2001	Financement pour étrangers		
2012	CRIT	14/02/12	1 962	5,4	R LÉVY	La probation en quête d'approbation. L'exécution des peines en milieu ouvert entre gestion des risques et gestion des flux	ATER		
2012	CRIT	23/02/12	2 336	6,4	R LÉVY	Police et discriminations ethniques en France et en Allemagne	Thèse en co-tutelle, financée par le programme CNRS/MPG LEA.		
2012	CRIT	19/10/12	1 845	5,1	X CRETTEZ	Sociologie de la violence extrême en Algérie. Le massacre de Bentalha (22-23 septembre 1997)	Non financé		
2012	CRIT	12/12/12	2 264	6,2	P HASSENTEUFEL	La codification des partis politiques au niveau européen dans le traité de Maastricht. Histoire(s) d'un événement discursif	ATER		

## • thèses en cours

Nom	Prénom	1 <sup>e</sup> inscription	Sujet de thèse (en cours de traitement)	Directeur de thèse	Precision FINANCEMENT (en cours de traitement)	FINANCEMENT en rapport avec thèse (oui -non)	Diplôme d'accès au doctorat
AININE	Bilel	2008	l'idéologie salafiste et son influence sur la mobilisation en faveur du djihad	Crettiez Xavier	Autre salarié	non	Master Recherche Français ou Européen
AYRAULT	Élise	2008	Les nouvelles formes de contestation politique : l'agir sur le mobilier urbain	Crettiez Xavier	?	non précisé	Master Recherche Français ou Européen
BOIROT	Jennifer	2009	Le rôle des experts psychiatres dans les affaires de crimes sexuels en France, Angleterre, Espagne, Roumanie et Suède.	Crettiez Xavier	ATER	oui	Master Recherche Français ou Européen
HAMDANI	Mohamed	2012	"L'influence de la France dans le système européen de défense et de sécurité : le cas libyen"	Crettiez Xavier	Non financé	non	Master
PÉCLAT	Mélanie	2009	La déviance fiscale en France : Des représentations sociales aux réponses administratives et politiques	Crettiez Xavier	ATER	oui	Master Recherche Français ou Européen
VENTRE	Daniel	2009	Guerre de l'information, cyberconflits : politiques de sécurité et de défense.	Crettiez Xavier	Salarié du public	non	DEA français
EL MNASFI	Mustapha	2010	La participation citoyenne dans les politiques de lutte contre la pauvreté urbaine en France et au Maroc. Approche comparative entre deux métropoles françaises (Lille et Amiens) et deux métropoles marocaines (Rabat et Casablanca) : le cas du « Programme national de rénovation urbaine » en France et de l'« INDH en milieu urbain » au Maroc.	De Maillard Jacques	Non financé	non précisé	Master Recherche Français ou Européen
FERY	Bénédicte	2011	La "gestionnarisation" de la Justice : enjeux et effets. Le cas du déploiement du dispositif Cassiopée dans les juridictions françaises	De Maillard Jacques	CDD CRIT	oui	Master Recherche Français ou Européen
ICARD	Valérie	2012	Le réformisme carcéral contemporain. Production, circulation et appropriation des normes et standards internationaux qui définissent la "bonne prison".	De Maillard Jacques	CDD CRIT	oui	Master Recherche Français ou Européen
BRUNN	Matthias	2012	Transferts de politiques de santé : L'exemple du Disease Management en France et en Allemagne	Hassenteufel Patrick	Salarié du public	non	Master
THIBAUT	Sébastien	2012	Pour une sociologie politique de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) : histoire, acteurs et fabrique d'une sentence administrative à l'égard des étrangers.	Hassenteufel Patrick	contrat doctoral	oui	Master Recherche Français ou Européen
WECKERT	Elna	2009	La gestion de la qualité dans les systèmes de santé européens. Une comparaison franco-allemande	Hassenteufel Patrick	Salarié du public	non	Equivalence ou dispense
BARBIER	Kathia	2011	Le sexe de la répression. L'évolution du traitement pénal des femmes usagères ou trafiquantes de drogue, de la fin des années 1960 à nos jours.	Jobard Fabien	Contrat doctoral	oui	DEA français



Section des unités de recherche

Nom	Prénom	1 <sup>e</sup> inscription	Sujet de thèse (en cours de traitement)	Directeur de thèse	Precision FINANCEMENT (en cours de traitement)	FINANCEMENT en rapport avec thèse (oui -non)	Diplôme d'accès au doctorat
ARIF	Muhammad	2007	Mesure de la performance de la Police française et pakistanaise	Lévy René / Milburn Philip	Autre salarié	non	Master Recherche Français ou Européen
LABLE	Jean-François	2005	la réinsertion des sortants de prison	Mucchielli Laurent	Salarié du public	non	DEA français
DE CASTELBAJAC	Matthieu	2010	Les enquêtes de victimation : genèse et développement	Robert Philippe	CDD CRIT	oui	Master Recherche Français ou Européen

## Annexe 8 : Document unique d'évaluation des risques - DUER (lorsqu'il existe).

## Document des résultats de l'évaluation des risques

### *Évaluation des risques professionnels - Document Unique -*

Code du travail Articles L.230-2 III.(a) et R.230-1	<b>Année</b> 2013																					
<b>Etablissement</b>	CNRS																					
<b>Unité de travail</b> (unité, laboratoire, département, service, UFR, institut ...)	CESDIP <span style="float: right;">intitulé et code UMR8183</span>																					
<b>Principales activités</b>	Recherches sur la sociologie du droit et des institutions pénales																					
<b>Directeur</b>	Fabien JOBARD																					
<b>Effectifs</b>	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: left;">Enseignants et/ou chercheurs</td> <td style="text-align: center;">22</td> <td style="text-align: center;">ITA ou IATOSS</td> <td style="text-align: center;">7</td> <td style="text-align: center;">CDD</td> <td style="text-align: center;">4</td> </tr> <tr> <td style="text-align: left;">Etudiants</td> <td style="text-align: center;">18</td> <td style="text-align: center;">Autres</td> <td style="text-align: center;">13</td> <td style="text-align: center;"><b>TOTAL</b></td> <td style="text-align: center;"><b>64</b></td> </tr> </table>	Enseignants et/ou chercheurs	22	ITA ou IATOSS	7	CDD	4	Etudiants	18	Autres	13	<b>TOTAL</b>	<b>64</b>									
Enseignants et/ou chercheurs	22	ITA ou IATOSS	7	CDD	4																	
Etudiants	18	Autres	13	<b>TOTAL</b>	<b>64</b>																	
<b>Sites géographiques et locaux</b>	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: left;">Nombre de sites</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: left;">Surfaces des locaux</td> <td style="text-align: center;">285m<sup>2</sup></td> </tr> </table>	Nombre de sites	1	Surfaces des locaux	285m <sup>2</sup>																	
Nombre de sites	1	Surfaces des locaux	285m <sup>2</sup>																			
<b>Description succincte de la méthode mise en œuvre pour réaliser l'évaluation</b>	<p>Analyse pièce par pièce des éléments présents et détermination des risques présentés en fonction des usages propres à chacun.</p> <p>L'ensemble des effectifs mentionnés ne travaillent pas sur site.</p>																					
<b>Personnes associées à l'évaluation</b>	Bettino DYVRANDE																					
<b>Organisation de la sécurité au sein de l'unité de travail</b>	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: left;">AP ou correspondant de sécurité</td> <td style="text-align: left;">Nomination Formation initiale Formation continue</td> <td style="text-align: center;">oui oui oui</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: left;">Présence d'un registre hygiène et sécurité</td> <td style="text-align: center;">oui</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: left;">Existence d'un règlement intérieur</td> <td style="text-align: center;">oui</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: left;">Mesure pour le travail isolé et/ou en horaires décalés</td> <td style="text-align: center;">non</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: left;">Existence d'une instance consultative (CSHS, SHS)</td> <td style="text-align: center;">oui</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: left;">Si non, saisine du conseil de laboratoire, service, unité, département</td> <td style="text-align: center;">non</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: left;">Rédaction de plan de prévention lors d'intervention d'entreprises extérieures</td> <td style="text-align: center;">non</td> </tr> </table>	AP ou correspondant de sécurité	Nomination Formation initiale Formation continue	oui oui oui		Présence d'un registre hygiène et sécurité	oui		Existence d'un règlement intérieur	oui		Mesure pour le travail isolé et/ou en horaires décalés	non		Existence d'une instance consultative (CSHS, SHS)	oui		Si non, saisine du conseil de laboratoire, service, unité, département	non		Rédaction de plan de prévention lors d'intervention d'entreprises extérieures	non
AP ou correspondant de sécurité	Nomination Formation initiale Formation continue	oui oui oui																				
	Présence d'un registre hygiène et sécurité	oui																				
	Existence d'un règlement intérieur	oui																				
	Mesure pour le travail isolé et/ou en horaires décalés	non																				
	Existence d'une instance consultative (CSHS, SHS)	oui																				
	Si non, saisine du conseil de laboratoire, service, unité, département	non																				
	Rédaction de plan de prévention lors d'intervention d'entreprises extérieures	non																				

<b>Organisation des secours</b>	Nombre de Sauveteurs Secouristes du Travail	1
	Nombre de chargés d'évacuation	4
	Nombre d'équipiers de première intervention	0
	Affichage de consignes générales de sécurité	oui
	Affichage de consignes spécifiques de sécurité Organisation d'exercices d'évacuation	oui non
<b>Formation</b>	Nombre de personnes formées à la manipulation d'extincteurs	0
	Nombre de nouveaux entrants formés	0
	Nature des autres formations en hygiène et sécurité suivies par le personnel	Nombre de personnes
	SST	1
<b>Suivi médical des personnels</b>	Présence d'un médecin de prévention dans l'établissement	non
	Suivi médical adapté aux risques professionnels pour toutes les personnes	non
<b>Accidents du travail et maladies professionnelles</b>	Nombre d'accidents au cours de l'année écoulée	1
	Nombre d'accidents analysés	1
	Nombre de maladies professionnelles	0
	Nature des accidents et des maladies professionnelles	
	Lombalgies	
<b>Gestion des déchets</b>	Mise en place d'une gestion des déchets	oui
	Stockage des déchets dans un local réservé	oui/non
	Élimination selon une filière agréée	oui
<b>Signature du chef de service</b>		
<b>Date de l'évaluation</b>		16/08/2013

## Évaluation des risques professionnels

## Inventaire des risques

locaux	dangers ou facteurs de risques identifiés	description des risques modalités d'exposition aux dangers	nombre de personnes exposées	moyens de prévention existants : description	correct	à améliorer	à redéfinir ou à mettre en place	appréciations générales sur la maîtrise des risques
Tous	INCENDIE	Brulures Etouffements par Inhalation de gaz Dégâts matériels - Explosion		Contrôle semestriel des équipements d'alarme Contrôle des extincteurs Vérification périodiques des blocs de sortie Pause régulière avec déplacement Réglage de la luminosité propre à l'écran Réglage de la luminosité externe à l'écran Radiateurs réglables Ouverture/Fermeture des fenêtres Mis à disposition de ventilateurs	X			
Tous	UTILISATION DE L'ECRAN	Fatigue visuelle suite à une utilisation prolongée des écrans			X			
Tous	CLIMAT INADAPTE	Inconfort et fatigue dus à une température trop élevée ou un froid trop intense			X			
Tous	CHUTE D'OBJET	Le stockage en hauteur des livres ou boîtes peut donner lieu à une blessure si l'objet glisse des mains		Rangement intelligent avec stockage en hauteur des objets peu utilisés ou léger Utilisation des escabeaux Limitation des accès à certaine zone	X			

lieux	dangers ou facteurs de risques identifiés	description des risques modalités d'exposition aux dangers	nombre de personnes exposées	moyens de prévention existants : description	correct	à améliorer	à redéfinir ou à mettre en place	appréciations générales sur la maîtrise des risques
Tous	CHUTE D'OBJET	La manipulation d'objets aux abords des fenêtres ouvertes peut donner lieu à une blessure grave si l'objet tombe par la fenêtre		Recommandation de garder les fenêtres fermées s'il n'est nécessaire de les ouvrir. Recommandation de ne rien manipuler à moins de 60cm d'une fenêtre ouverte. Formation et information à l'utilisation correcte des moyens mobiles.	X	X		
Tous	CHUTE DE HAUTEUR	En montant sur un escabeau ou une chaise, possibilité de chute aggravée par la hauteur		Appel au bon sens Recommandation de garder les fenêtres fermées s'il n'est nécessaire de les ouvrir.	X			
Tous	CHUTE DE HAUTEUR	En se penchant par la fenêtre, possibilité de défenestration		Appel au bon sens Appréciation propre à l'agent	X			
Tous	MANIPULATION D'OUTILS	L'utilisation de cutters ou de ciseaux peut produire une coupure profonde de la peau		Appréciation propre à l'agent	X			
Couloir	ELECTRICITE	Risque de chute d'eau sur la prise d'alimentation de la fontaine de distribution	1	Déplacements de la Fontaine à plus de 60cm de la prise Utilisateurs avertis	X			
Couloir	FOUR D'IMPRESION	Lors d'un bourrage papier, risque de brûlures en cherchant à enlever le papier bloqué.		Instructions précises visibles de la machine. Limitation des personnes habilitées Affichage des coordonnées SAV	X			

locaux	dangers ou facteurs de risques identifiés	description des risques modalités d'exposition aux dangers	nombre de personnes exposées	moyens de prévention existants : description	correct	à améliorer	à redéfinir ou à mettre en place	appréciations générales sur la maîtrise des risques
Couloir	MASSICOT	Eventualité de blessures en coupant du papier		Appel au bon sens		X		
Archives	CHUTE DE PLAIN PIED	Nombre d'objets dans les allées peuvent occasionner des chutes		Politique de Désinvestissement du matériel vétuste Mis à la décharge du matériel non utilisé Stockage sur les rayonnages Information sur les postures adaptées au levage et transport Mis à disposition d'un diable et d'un chariot à roulettes		X		Encore trop d'objets sont abandonnés dans les couloirs. Des rappels plus pressants à faire
Archives	MANUTENTION MANUELLE	Selon la posture adoptée pour récupérer un objet peut résulter un traumatisme musculaire ou autre		Suppression progressive des chaises Rangement sous les tables Utilisation de chaises pliantes			X	Malgré la diminution, le danger reste encore présent. Mettre plus de chaises pliantes
Bibliothèque	CHUTE DE PLAIN PIED	Le nombre important des chaises qui sont autour de la table réduit le passage et leur positionnement peut occasionner des chutes		Suppression des liens peu utile Cables débranchés après utilisation		X		
Bibliothèque	CHUTE DE PLAIN PIED	Des câbles en travers du passage peuvent occasionner des chutes					X	

évaluation des risques professionnels

locaux	dangers ou facteurs de risques identifiés	description des risques modalités d'exposition aux dangers	nombre de personnes exposées	moyens de prévention existants : description	correct	à améliorer	à redéfinir ou à mettre en place	appréciations générales sur la maîtrise des risques
Pièce 4	INCENDIE	Trop de papier à proximité des radiateurs		Information et rappels aux utilisateurs		X		
Pièce 8	ELECTRICITE	Lors de tests des appareils informatiques, les cbles peuvent être attachés par les roues de chaises		Test faits majoritairement dans une autre pièce plus spacieuse	X			
Pièce 8	PRODUITS ET EMISSION DE GAZ	L'utilisation répétée des aérosols et mousses pour la maintenance génère des accumulations de gaz		Aération des pièces par ouvertures des fenêtres	X			
Pièce 8	MANUTENTION MANUELLE	Selon la posture adoptée pour récupérer un objet peut résulter un traumatisme musculaire ou autre		Information sur les postures adaptées au levage et transport MIs à disposition d'un diable et d'un chariot à roulettes		X		
Pièce 8	CHUTE DE PLAIN PIED	Les câbles informatiques et électriques, les boites au sol peuvent occasionner des chutes		Suppression progressive des boites Rangement des câbles Réorganisation des machines	X	X		

**Évaluation des risques professionnels**
**Programme annuel d'actions de prévention**

 Etablissement **CESDIP** Directeur **Fabien JOBARD**

 Année **2013**

 Unité de travail  
 (Unité, laboratoire,  
 département, service, UFR, Institut ...)

**UMR8183**

 Date de présentation au CSHS, SHS  
 ou au conseil d'unité, de laboratoire, département, service

Dangers ou facteurs de risques identifiés	Mesures de prévention Techniques, Organisationnelles et Humaines	Ordre de priorité	Délais d'exécution	Estimation du coût	Personne chargée de la réalisation
INCENDIE	Contrôle semestriel des équipements d'alarme Test de fonctionnement Contrôle des extincteurs Formation manipulation des extincteurs	1	12/13		ATEIS BOYER Tutelle
ELECTRICITE	Affichage des bons usages Recensement et vérification en début d'année	1	02/2014		Ouvrier extérieur
UTILISATION D'ECRAN	Réglages annuel ergonomie des écrans d'ordinateurs	2	10/2013		Bettino DYVRANDE
TRAVAIL ISOLE	Conseil de laboratoire pour définir les conditions	1	11/2013		DIRECTEUR
TRAVAIL ISOLE	Mise à jour des consignes Achat d'un PTI ou DATI <sup>s</sup>	1	12/2013		Bettino DYVRANDE



Dangers ou  
facteurs de risques identifiés

Mesures de prévention  
Techniques, Organisationnelles et Humaines

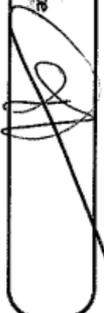
Ordre  
de priorité

Délais  
d'exécution

Estimation  
du coût

Personne chargée  
de la réalisation

Signature  
du chef de service



Date  
du programme 03/09/2013